

BULLETIN DE DOCUMENTATION



26^e Année

30 avril 1970

N° 2

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de mars et avril)	2
2) Chambre des Députés (mois de mars et avril)	5
3) Les Funérailles Nationales de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg	7
4) Visite officielle à Londres de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères	15
5) L'évolution économique du Grand-Duché au cours des années 1969 et 1970	18
6) L'ARBED en 1969	25
7) Le baptême de la nouvelle « Caravelle » de LUXAIR	27
8) Nouvelles de la Cour (mois de mars et avril)	29
9) Conseil de Gouvernement (mois de mars et avril)	29
10) Nouvelles diverses	31
11) Le mois en Luxembourg (mois de mars et avril)	46

Mémorial

(mois de mars)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 19 février 1970 modifie l'arrêté grand-ducal du 21 août 1866 portant règlement de procédure en matière de contentieux devant le Conseil d'Etat tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 317)

Un règlement ministériel du 2 mars 1970 concerne la création d'un comité mixte de protection du territoire. (page 337)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté grand-ducal du 4 février 1970 porte publication des prescriptions relatives aux spécifications des installations de radar et des indicateurs de vitesse de giration pour la navigation sur la Moselle. (page 324)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

La loi du 5 mars 1970 concerne le colportage et les professions ambulantes. (page 342)

Un règlement grand-ducal du 5 mars 1970 détermine la qualification professionnelle des experts comptables indépendants. (page 383)

Un règlement ministériel du 10 mars 1970 prescrit un recensement de l'agriculture en 1970. (page 386)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 13 mars 1970 a pour objet a) la formation des élèves de l'institut pédagogique ; b) la promotion des élèves ; c) l'organisation de l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. (page 388)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 5 février 1970 fixe les méthodes d'analyse de référence en matière de miel et des produits similaires. (page 292)

Un règlement ministériel du 13 février 1970 fixe les méthodes d'analyse de référence en matière de cacao et de chocolat. (page 304)

*

Ministère des Finances.

La loi du 20 février 1970 autorise la passation d'un bail emphytéotique pour une parcelle domaniale sise à Born. (page 317)

La loi du 20 février 1970 autorise l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale sise commune de Rodembourg. (page 318)

Un règlement grand-ducal du 20 février 1970 porte exécution de l'article 112 alinéa 2 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (déductibilité des dons en espèces). (page 318)

Un règlement ministériel du 25 février 1970 concerne l'importation de marchandises relevant des Traités instituant les Communautés européennes et des Conventions d'association à la Communauté économique européenne. (page 333)

La loi du 13 mars 1970 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux sis à Untereisenbach et à Rorange-sur-Attert. (page 387)

La loi du 20 mars 1970 porte réorganisation de l'administration des postes et télécommunications. (page 395)

La loi du 20 mars 1970 porte réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 401)

La loi du 20 mars 1970 modifie la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 406)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 19 mars 1970 a pour objet de modifier et de compléter les règlements ministériels du 21 mars 1967 et du 22 septembre 1969 portant désignation des cours d'eau affectonnés par les salmonidés. (page 394)

*

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 5 mars 1970 concerne la masse d'habillement du personnel des établissements pénitentiaires et portant fixation du taux des indemnités d'habillement et de première mise. (page 385)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 5 mars 1970 porte règlement de la circulation aérienne. (page 348)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1970 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 410)

*

(mois d'avril)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 15 avril 1970 modifie l'arrêté ministériel du 20 mars 1961 ayant pour objet l'organisation des marchés de bétail gras de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. (page 510)

Un règlement grand-ducal du 23 avril 1970 abroge l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1959 portant création des fonds de compensation pour bovinés et porcs gras et établissement de taxes pour alimenter ces fonds. (page 511)

Un règlement ministériel du 24 avril 1970 concerne les certificats d'abattage du bétail de boucherie. (page 514)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1970 concerne les prix de vente des vins indigènes. (page 511)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 19 février 1970 concerne le classement des candidats pour les postes d'instituteur. (page 504)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1970 tend à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre. (page 508)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 fixe les honoraires revenant aux médecins chargés de pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques. (page 510)

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 13 mars 1970 porte exécution de l'article 116 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 432)

Un règlement ministériel du 23 mars 1970 règle les conditions d'émission d'une tranche de cinq cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 12 décembre 1969. (page 433)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} avril 1970 porte exécution de l'article 129 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 448)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement ministériel du 24 février 1970 modifie le règlement ministériel du 1^{er} juillet 1963 relatif aux subventions en vue de l'amélioration du logement des ouvriers étrangers. (page 333)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} avril 1970 porte exécution de l'article 132, al. 1^{er}, n° 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 449)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} avril 1970 modifie le règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 portant exécution de l'article 137, al. 2, littera a et b de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 449)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} avril 1970 modifie les mesures d'exécution de l'article 142 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 450)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} avril 1970 modifie le règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 portant exécution de l'article 145 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 451)

La loi du 8 avril 1970 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux sis à Untereisenbach et à Redange-sur-Attert. (page 466)

La loi du 13 avril 1970 fixe les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles. (page 467)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 détermine l'organisation de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines et les attributions de son personnel. (page 468)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 porte désignation des sièges du bureau de poste central et des bureaux de poste principaux. (page 470)

Un règlement ministériel du 13 avril 1970 porte désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires. (page 470)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction, d'inspecteur principale et d'inspecteur. (page 473)

Un règlement ministériel du 13 avril 1970 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 474)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 détermine les emplois dans l'administration des postes et télécommunications auxquels sont attachées les fonctions d'inspecteur technique principal, d'inspecteur technique, de chef de bureau technique et de chef de bureau technique adjoint. (page 475)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 fixe le nombre des emplois de facteur aux écritures et de

facteur en chef affectés aux services d'expédition et de triage à Luxembourg-Ville, Luxembourg-Gare et Esch-sur-Alzette. (page 476)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1970 détermine pour l'administration des postes et télécommunications 1) les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyen ; 2) la durée du stage des candidats fonctionnaires recrutés parmi les volontaires de l'armée. (page 488)

Un règlement grand-ducal du 21 avril 1970 fixe l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 497)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1970 désigne dix emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des postes et télécommunications. (page 500)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1970 désigne six emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 501)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1970 désigne dix emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des contributions directes et des accises. (page 501)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1970 a pour objet de modifier l'arrêté grand-ducal du 17 juillet 1960 portant fixation des conditions d'admission aux grades supérieurs de l'administration des contributions. (page 502)

Un règlement ministériel du 9 avril 1970 complète les conditions d'émission de l'emprunt de 300 millions de francs émis sur la base de la loi du 19 mars 1966. (page 505)

Un règlement ministériel du 9 avril 1970 complète les conditions d'émission de l'emprunt de 200 millions de francs émis sur la base de la loi du 19 mars 1966. (page 505)

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1970 modifie l'article 20 du règlement grand-ducal du 28 octobre 1964 portant 1) réglementation de la procédure électorale pour la Chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics ; 2) répartition des fonctionnaires dans les groupes supérieur, moyen et inférieur. (page 459)

*

Ministère de la Force Publique.

Un règlement grand-ducal du 26 mars 1970 porte nouvelle fixation de l'indemnité de première mise et de mutation ainsi que l'indemnité d'habillement revenant aux officiers de l'armée et du corps de la gendarmerie à partir du 1^{er} janvier 1969. (page 458)

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1970 porte nouvelle fixation de l'indemnité de première mise et de l'indemnité d'habillement revenant aux membres de la gendarmerie au-dessous du grade d'officier. (page 456)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 24 mars 1970 porte organisation d'une coordination des questions des finances communales traitées par le département de l'Intérieur ainsi que des affaires administratives connexes aux gestions des finances communales. (page 458)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 13 mars 1970 modifie les articles 9 et 48 du Code d'instruction criminelle. (page 442)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1970 complète le règlement grand-ducal du 17 mai 1967 déterminant les taxes d'atterrissage, de stationnement et d'éclairage à l'aéroport de Luxembourg. (page 443)

Un règlement grand-ducal du 24 mars 1970 modifie le règlement grand-ducal du 17 mai 1967 déterminant les taxes d'atterrissage, de stationnement et d'éclairage à l'aéroport de Luxembourg. (page 457)

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1970 concerne l'exécution du règlement (CEE) n° 1191/69 du Conseil des Communautés européennes du 26 juin 1969, relatif à l'action des Etats membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. (page 505)

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1970 concerne l'exécution du règlement (CEE) n° 1192/69 du Conseil des Communautés européennes du 26 juin 1969 relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer. (page 507)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1970 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de chauffeur d'autobus privés, signé le 30 mai 1969 entre la fédération chrétienne du personnel des transports et la fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés d'une part et l'association des entrepreneurs luxembourgeois de lignes d'autobus d'autre part. (page 460)

Chambre des Députés

(mois de mars)

- 3 mars : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 4 mars : Réunion de la Commission des Pétitions. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 5 mars : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Visite des Députés à l'usine Monsanto à Echternach.
- 10 mars : 33^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions à l'ordre du jour. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Postes et Télécommunications (N° 1390). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Réunion du Bureau de la Chambre.
- 11 mars : 34^e séance publique. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Postes et Télécommunications (N° 1390). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (N° 1391). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et des Accises (N° 1392). Rapport de la commission spéciale. Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 12 mars : 35^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (N° 1391). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et des Accises (N° 1392). Discussion générale. Lecture des articles. — Projet de loi portant approbation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, en date à Washington, du 18 mars 1965 (N° 1403). Rapport de la commission de l'Economie Nationale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission Juridique.
- 13 mars : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 17 mars : 36^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant approbation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, en date à Washington, du 18 mars 1965 (N° 1403). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi modifiant la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des Contributions directes et des Accises (N° 1392). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Les motions déposées au cours de la discussion sur les projets de réforme des cadres. Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 18 mars : 37^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du protocole de signature et des annexes A et B au dit accord, en date à Genève, du 30 septembre 1957 (N° 1402). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut acquérir certains immeubles représentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles (N° 1411). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'habiliter les agents de l'Administration des Douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale (N° 1330). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article amendé. Réunion des membres luxembourgeois du Conseil interparlementaire Benelux. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires.
- 19 mars : 38^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet d'habiliter les agents de l'Administration des Douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale (N° 1330). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable M. Hengel au sujet d'un certain nombre de problèmes concernant les ouvriers occupés dans différents services de l'Etat (contrat collectif).
- 20 mars : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission du Travail.

(mois d'avril)

- 8 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 9 avril : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 13 avril : Réunion de la Commission Juridique.
- 15 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 16 avril : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 21 avril : Réunion de la Commission des Transports.
- 22 avril : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion des Membres luxembourgeois du Conseil Interparlementaire Benelux.
- 23 avril : 39^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Eloge funèbre à la mémoire de S.A.R. le Prince Félix de Luxembourg. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation 1) de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, du Protocole n° 1 relatif à l'application de l'art. 2 paragraphe 2 de l'Accord d'Association, du Protocole n° 2 relatif au café non torréfié, aux girofles et aux conserves d'ananas, du Protocole n° 3 relatif à l'application de l'art. 3. de l'Accord d'Association, du Protocole n° 4 relatif à la notion de « produits originaires » pour l'application de l'Accord d'Association, du Protocole n° 5 relatif à l'application de l'Accord d'Association et à la réalisation d'accords internationaux concernant l'octroi de préférences générales, de l'Acte final et des déclarations annexes, signés à Arusha le 24 septembre 1969 ; 2) de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha le 24 septembre 1969 (N° 1407). — Projet de loi portant approbation de la Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette communauté, du Protocole n° 1 relatif à l'application de l'art. 2 paragraphe 2 de la Convention d'Association, du Protocole n° 2 relatif à l'application de l'art. 3 de la Convention d'Association, du Protocole n° 3 relatif à l'application de l'article 7 de la Convention d'Association, du Protocole n° 4 relatif à l'application de la Convention d'Association et à la réalisation d'accords internationaux concernant l'octroi de préférences générales, du Protocole n° 5 relatif à l'action des Hautes Parties Contractantes concernant leurs intérêts réciproques notamment à l'égard des produits tropicaux, du Protocole n° 6 relatif à la gestion des aides de la Communauté, du Protocole n° 7 relatif à la valeur de l'unité de compte, du Protocole n° 8 relatif au Statut de la Cour arbitrale de l'Association, du Protocole n° 9 sur les privilèges et immunités, du Protocole n° 10 relatif aux frais de fonctionnement des Institutions de l'Association, de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de l'Acte final et des 14 annexes faits à Yaoundé le 29 juillet 1969 ainsi que de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, et de l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté faits à Yaoundé le 29 juillet 1969 (N° 1408). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- Réunion du Bureau de la Chambre.
- 28 avril : 40^e séance publique. — Analyse des pièces. — Institution de plusieurs commissions spéciales. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation 1) de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, du Protocole n° 1 relatif à l'application de l'art. 2 paragraphe 2 de l'Accord d'Association, du Protocole n° 2 relatif au café non torréfié, aux girofles et aux conserves d'ananas, du Protocole n° 3 relatif à l'application de l'art. 3. de l'Accord d'Association, du Protocole n° 4 relatif à la notion de « produits originaires » pour l'application de l'Accord d'Association, du Protocole n° 5 relatif à l'application de l'Accord d'Association et à la réalisation d'accords internationaux concernant l'octroi de préférences générales, de l'Acte final et des déclarations annexes, signés à Arusha le 24 septembre 1969 ; 2) de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha le 24 septembre 1969 (N° 1407). Continuation et fin de la discussion générale. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté,

du Protocole n° 1 relatif à l'application de l'art. 2 paragraphe 2 de la Convention d'Association, du Protocole n° 2 relatif à l'application de l'art. 3 de la Convention d'Association, du Protocole n° 3 relatif à l'application de l'art. 7 de la Convention d'Association, du Protocole n° 4 relatif à l'application de la Convention d'Association et à la réalisation d'accords internationaux concernant l'octroi de préférences générales, du Protocole n° 5 relatif à l'action des Hautes Parties Contractantes concernant leurs intérêts réciproques notamment à l'égard des produits tropicaux, du Protocole n° 6 relatif à la gestion des aides de la Communauté, du Protocole n° 7 relatif à la valeur de l'unité de compte, du Protocole n° 8 relatif au Statut de la Cour arbitrale de l'Association, du Protocole n° 9 sur les privilèges et immunités, du Protocole n° 10 relatif aux frais de fonctionnement des Institutions de l'Association, de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de l'Acte final et des 14 annexes faits à Yaoundé le 29 juillet 1969 ainsi que de l'Accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, et de l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, faits à Yaoundé le 29 juillet 1969 (N° 1408). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et

la Cour Européenne des droits de l'homme, signé à Londres, le 6 mai 1969 (N° 1404). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant prorogation du délai fixé à l'article 13 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire, modifié par la loi du 3 avril 1967, ainsi que modification des articles 23 et 24 de la loi précitée de 1885 (1394). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi instituant pour la période du 1^{er} juin 1970 au 31 mars 1971 une taxe sur les passagers à l'aéroport de Luxembourg (N° 1420). Rapport de la commission spéciale.

29 avril : 41^e séance publique. — Projet de loi instituant pour la période du 1^{er} juin 1970 au 31 mars 1971 une taxe sur les passagers à l'aéroport de Luxembourg (N° 1420). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les pratiques commerciales restrictives (N° 1236). Rapport de la Commission de l'Economie Nationale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion des Commissions de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Juridique.

30 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

Les Funérailles Nationales de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg

Le 8 avril 1970, Son Altesse Royale le Prince Félix de Luxembourg, Prince de Bourbon de Parme, Prince de Nassau, est décédé à 8 heures 25, au château de Fischbach, réconforté des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'annonce du décès de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg fut accueillie avec une grande tristesse par la population. Elle fut douloureusement ressentie par le pays tout entier. Des centaines de télégrammes de condoléances et de messages de sympathie affluèrent au Palais grand-ducal tant du Grand-Duché que de l'Etranger.

Le même jour, le Gouvernement a fait publier une déclaration dont nous reproduisons le texte ci-après :

Déclaration du Gouvernement

« Chers Concitoyens,

Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg s'est éteint ce matin à 8.25 heures au Château de Fischbach. L'aggravation de l'état de santé du Prince Félix avait alerté durant ces derniers jours la population luxembourgeoise, et la nouvelle tragique de Son décès est douloureusement ressentie par le pays.

Nous présentons à Son Auguste Epouse, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, et à Son Fils, Son Altesse Royale le Grand-Duc, notre Souverain, ainsi qu'à toute la Famille grand-ducale, cruellement éprouvée par ce deuil, nos très sincères et très respectueuses condoléances.

En ce jour où le Prince Félix vient de disparaître, Sa figure prend un relief particulier. Devant l'esprit de tous resurgissent les années si remplies d'événements où, aux côtés de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, notre Souveraine pendant 45 années, Il a accompli de façon exemplaire les devoirs d'Etat qui lui incombaient. C'est avec une distinction rare que le Prince a rempli les devoirs de Sa charge.

Pendant les 20 premières années du règne, de 1920 à 1940, où notre pays connut un nouvel essor politique, économique et social, la jeune Famille Souveraine s'implantait toujours plus profondément dans le cœur de notre peuple en même temps qu'Elle donnait l'image d'une vie familiale exemplaire. Au fil des années le Couple Grand-Ducal réussissait à s'identifier toujours davantage avec l'intérêt national et l'indépendance du Grand-Duché. Le Prince Félix y prit une part active.

C'est pendant la 2^e guerre mondiale que le Prince de Luxembourg a révélé toutes Ses qualités. Militaire et combattant dans l'âme Il a donné toute Sa mesure pour servir la cause du Luxembourg.

Le rôle que le Prince Félix a joué pendant les dures périodes de 1944 et de 1945 est aujourd'hui dans tous les esprits. Combattant dans les premiers rangs, Il a participé à la libération de notre patrie en septembre 1944. De plus c'est grâce à Sa judicieuse intervention auprès du Haut-Commandement des armées alliées au dramatique début de la bataille des Ardennes qu'Il a pu faire éviter le pire. Ce fut un moment où l'existence matérielle d'une grande partie de notre population et de notre pays était en jeu. Ce sont ces souvenirs qui rendent inoubliables la vie et la personnalité du Prince Félix.

Aussi Son activité civile et Sa vie de soldat entrent-elles dans notre histoire nationale. Ce sont Ses mérites qui nous font nous incliner profondément devant Sa dépouille mortelle. Son souvenir ne s'effacera ni de nos cœurs ni de l'histoire de notre pays. »

Luxembourg, le 8 avril 1970.

Les Membres du Gouvernement,

Pierre Werner

Eugène Schaus

Jean-Pierre Buchler

Jean Dupong

Madeleine Frieden-Kinnen

Gaston Thorn

Marcel Mart.

Dans la soirée du 8 avril, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise par des allocutions radiophonique et télédiffusée. Nous reproduisons ci-après le texte de son allocution prononcée en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg.

Allocution radiophonique de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

« Meng léif Letzeburger,

Haut de muergen, géint halver néng, ass de Pränz Félix vu Letzeburg von uns gängen.

Domat huet en ierdescht Liewen sein Ofschloss fond, dat en halleft Joerhonnert lang am Dengscht vun onser Natioun stong. Déi Dengschter, déi Hien geléscht huet, leien op engem besonnere Plang an hun hire spezielle Charakter duerch die Roll, déi de Verstuerwenen als Prince Consort vun onser veréierter Grande-Duchesse Charlotte ze erfüllen hât. Seng Verdengschter leien duerfir am déif Mënschlechen an erwuessen aus Egenschaften an Aktiounen, déi oft nëmmen en diskreten an intimen Charakter konnten hun. An hiren Auswirkongen hun se iever mat dat heitegt Bild vun Letzeburger Land geformt, an dat ass ömsouméih remarkabel well de Pränz net enner ons gebuere wôr an well Hien enner ganz bewegten a schwéieren Zeitömsänn an ons letzeburger Kommunitéit agebracht ass. Bei dem Vote vun dem Gesetz dat dem Pränz Félix vu Bourbon-Parme d'letzeburger Nationalitéit erdelt huet, huet de Staatsminister Emile Reuter deklaréiert: „Le Prince deviendra Luxembourgeois de cœur et d'âme.“ (De Pränz get ganz secher e Letzeburger aus ganzem Härz a ganzer Séil.) Dat Wuert ass wouer gin. Et gin net vill Letzeburger, déi esou eng héich Opfassung vun der Eier an der mënschlecher Vocatioun vun onsem Land hâten, wéi de Pränz Félix.

A schwéieren Zeiten huet En duergehâlen an huet En festgehâlen. Ech wöll besonnesch ennerstreichen den Dévouement, den En fir d'Grande-Duchesse a fir d'Ennerstötzong vun Hirer héiger Missioun opbruecht huet. Mir wössen all, wéi et dem groussherzogleche Puur no den dynastesche Stirn a politeschen Onrouhen vun 1919 lues a lues gelongen ass, d'Sympathie an d'Léift vun de Letzeburger ze erruweren an ëmmer méi zu dem Symbol vun enger echter letzeburger Onofhängegkét ze gin. Et ass och d'Bild vun enger opstriedender, eneger a glécklecher Familjen, dat déi Période vun 1920 bis 1940 charakteriséiert. Esou wéi de Pränz Félix de Mann vun der Pflicht am allgemenge wôr, esou wôr En et och als Erzéiher an der Familjen.

An déne groussen historeschen Stonnen stong de Pränz mat Diskretioun der Grande-Duchesse mat Rôt an Dôt zur Seit. Dat wôr besonnesch wouer an leschte Weltkriich. Esou wuel bei der fundamentâler an historescher Optioun vum Mé 1940, wéi an all dénen Aktiounen, déi d'Existenz vum Land a sei gudder Ruff, gerett hun.

Mé den zwéte Weltkriich sollt och dem Prince Consort d'Gelégenhét gin fir Sein perséinlechen Asätz fir Letzeburg enner Beweis ze stellen. Zenter dem November 1943 wôr Hien als Brigadier Général dem nördlechen Kommando vun der britescher Arméi zougédelt. Am Juli/August fanne mer En an der Campagne de France an En ass mat den éischten amerikaneschen Zaldoten bei der Libéretioun an d'Hâptstâdt agezun. Nëmme déi, déi derbei wôren, können sech virstellen, wât an dem Moment d'oner-

wärt Apparitioun vum Prënz vu Letzeburg an dem Ierfprënz Jean fir ons duergestallt huet. Domat wôr awer Séng Missioun net erlédegt. De Prënz huet sech fir déi Refugiéiert an Déportéiert agesât an En ass mat dénen éischten amerikaneschen Zaldoten am Konzentratiounsläger vun Dachau agezun. Déi militäresch Relatiounen, déi de Prënz sech gemächt hât, hu sech och zum Wuel vun onsem Land ausgewierkt an déne kritischeschen Dég vun der Rundstedt Offensiv an hun derzou beigedroen déi urgst Katastroph ze vermeiden.

Mé och mat Sengen zivilen Tätégkëten stong de Prënz, trotz Senger natirlecher Réserve, mötten an onsem Vollek. Als Member vum Staatsrôt, als Éiere-präsident vum Roude Kreiz a vun de Vinzenzvereiner, als Inspecteur Général vun der Arméi, huet En en aktiven Intérêt u villen mënschlechen Aspiratiounen geholl. Ech erënneren och un Seng Roll bei dem sougenannte Comité de Luxembourg fir d'Humanisatioun vun der Krichsféierong.

Ech mengen ech hât scho recht fir ze soen, datt dât alles zesummegeholl dem Prënz Félix vu Letzeburg a Bourbon-Parme eng markant Plätz an onser Nationälgeschicht gin huet.

An déiwer Trauer bringe mer onser veréierter Grande-Duchesse Charlotte d'respectueuses Condoléances vun ganze Vollek duer an drécken Hire Kinneklechen Altessen, dem Groussherzog an der Groussherzogin, de Prënz an Prinzessinnen vu Letzeburg an Hirer Familjen onst herzlichst Beiléd aus.

Fir dât ze manifestéieren, verfügt d'Regierong eng nationäl Trauer vun drei Dég, an zwar muer, e Freideg an e Samschteg. D'Nationäl Begriewnes fënd e Samschteg de metteg um drei Auer statt.

Am Sënn vun onsem déifgléwege Prënz vu Letzeburg erbidden mer fir Seng Séil d'eiweg Rouh an Erföllong.

A la suite du décès de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, le Gouvernement décréta un deuil national de trois jours, à observer du 9 au 11 avril 1970. Les drapeaux furent mis en berne sur les bâtiments publics jusqu'au samedi, le 11 avril, au soir.

La Cour grand-ducale prit le deuil pour une durée de six semaines.

Au cours des trois journées de deuil national, la foule défila par milliers devant la dépouille mortelle du Prince de Luxembourg, exposée dans une chapelle ardente érigée au hall du Palais grand-ducal et veillée par une garde d'honneur composée d'officiers de la Force Publique et de soldats de l'Armée. C'est dans un profond recueillement que la population s'inclina respectueusement devant son Prince pour lui rendre un ultime et poignant hommage.

Les funérailles nationales de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg eurent lieu le samedi, 11 avril, à 15 heures, dans une ville en deuil.

Avant la levée du corps, une cérémonie religieuse eut lieu au Palais grand-ducal, où Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, prononça l'absoute. Le cercueil, recouvert de l'emblème national frappé du lion rouge, fut transporté du Palais grand-ducal jusqu'à l'entrée de la cathédrale par vingt sous-offi-

ciers de la Force Publique. L'important cortège funèbre traversa la rue de la Reine, la rue du Fossé et la rue Notre-Dame. La foule attristée était massée par milliers le long du parcours. Les cloches de la ville sonnèrent à toute volée et 42 coups de canon furent tirés en l'honneur du Prince lors du transfert de sa dépouille mortelle du Palais à la cathédrale de Luxembourg.

Le cortège était composé de la façon suivante : Un détachement d'honneur de l'Armée avec la musique militaire, les personnalités ecclésiastiques, les porteurs de décorations de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, le cercueil, entouré d'une escorte d'honneur composée des personnalités suivantes :

A gauche du cercueil, Monsieur Alfred Loesch, Grand-Maréchal de la Cour, M. Robert Wurth, Chambellan de la Cour, M. Robert Als, Chambellan de la Cour, M. Guy de Muysen, Secrétaire du Grand-Duc, le Major Germain Frantz, Aide de camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc; à droite du cercueil, M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, M. Jean Kauffmann, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. J.-B. Fischer, Procureur Général, M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement.

Le cercueil était suivi des membres masculins de la Famille grand-ducale, des Missions spéciales ainsi que des personnalités luxembourgeoises, à savoir les membres du Gouvernement et de la Chambre des Députés.

Son Altesse Royale le Grand-Duc avait à sa droite le Prince Henri et le Duc de Parme, et à sa gauche le Prince Charles et le Prince Xavier de Bourbon. Ils étaient suivis du Roi de Norvège, du Prince de Ligne, du Comte C.J. Henckel-Donnersmarck, du Prince de Liechtenstein, du Comte de Holstein-Ledreborg, du Prince Bertil de Suède, du Prince Napoléon, du Prince de Liège, du Roi de Roumanie, du Duc de Wurtemberg, de l'Archiduc Charles-Louis, du Margrave de Bade, du Duc de Bavière, de l'Archiduc Robert, de l'Archiduc Rodolphe, du Prince Louis de Bade, du Duc Ferdinand de Wurtemberg, du Prince Hugues de Bourbon, du Prince François de Bavière, du Duc en Bavière, du Comte Lazare Henckel-Donnersmarck, du Comte Toerring, du Prince Luitpold de Bavière, du Prince de Croy et du Prince d'Arenberg. Vinrent ensuite les missions spéciales à savoir : S. Exc. Rév. Monseigneur le Nonce Apostolique Hygin Eugenio Cardinale, l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, S. Exc. M. Dugald Malcolm, l'Ambassadeur du Danemark, S. Exc. M. H. Henning Hyorth-Nielsen, l'Ambassadeur de Monaco, S. Exc. M. Paul Demange, suivis du capitaine de frégate Thorsen, de l'Auditeur de Nonciature, du Baron van Lynden, du Baron de Posch et de M. Didisheim.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte et les dames de la Famille grand-ducale quittèrent le Palais en voiture pour assister à la messe pontificale de requiem.

A l'entrée de la cathédrale, les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'Armée. Des officiers de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, précédés de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et des membres du clergé, portèrent alors la dépouille mortelle du Prince Félix à l'intérieur de la cathédrale jusque sur l'autel de l'Eglise, sous la conduite du Commandant de l'Armée.

La Grande-Duchesse Charlotte avait pris place dans la loge grand-ducale avec à ses côtés l'Impératrice Zita, la Reine Juliana des Pays-Bas et la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

Au balcon étaient également agenouillés la Duchesse de Hohenberg, la Comtesse C.J. Henckel-Donnersmarck, la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg, la Princesse Antoine de Ligne, la Princesse Joan de Luxembourg, la Princesse Anita de Hohenberg, le Comte André Henckel-Donnersmarck, la Comtesse Monica Holstein-Ledreborg, le Prince Michel de Ligne, le Prince Guillaume de Luxembourg, le Prince Jean de Luxembourg, la Princesse Margaretha de Luxembourg, la Princesse Marie-Astrid de Luxembourg, la Princesse Philippine de Ligne, la Comtesse Lazare Henckel-Donnersmarck, la Princesse Tomislav de Yougoslavie, la Princesse Louis de Bade, la Princesse Maria de Bourbon, la Princesse Isabelle de Bourbon, la Princesse Xavier de Bourbon, la Princesse Napoléon, l'Archiduchesse Régina, la Reine de Roumanie, la Duchesse de Wurtemberg, la Princesse Isabelle de Bourbon (Sixte), l'Archiduchesse Robert, la Princesse Louis de Bavière, la Duchesse en Bavière, la Princesse Hilda (Mrs. Lockett), la Princesse de Croy, la Princesse d'Arenberg, la Princesse Lobkowitz, la Grande Maîtresse, les Dames d'honneur Madame Christian Calmes, Madame Georges Reuter, Madame Emile Neuman, Madame Félix Meyers, le Major Norbert Prussen ainsi que le capitaine Eugène Meunier, Aides de camp.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place, outre les membres de la Famille grand-ducale et les missions spéciales, les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, des Corps constitués luxembourgeois et des mouvements patriotiques.

Voici la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent à la messe pontificale célébrée à la cathédrale :

LL. EE. Messieurs les Ambassadeurs de : Maroc : S. Exc. M. Bensalem Guessous; Algérie : S. Exc. M. Boualem Bessaih; Rwanda : S. Exc. M. Augustin Munyaneza; Chine : S. Exc. M. Tchen Hiong-Fei; Norvège : S. Exc. M. Jahn Halvorsen; Mexique : S. Exc. M. Emilio Calderon Puig; Corée : E. Exc. M. Soo Young Lee; République Fédérale d'Allemagne : S. Exc. le D^r Carl H. Lueders; Liban : S. Exc. M. Kesrouan Labaki; Hongrie : S. Exc. M. Laszlo Molnar; Irlande : S. Exc. M. Gerard Woods; Turquie : S. Exc. M. Faruk N. Berkol; Argentine : S. Exc. M. Luis Santiago Sanz; Brésil : S. Exc. M. Antonio Borges Leal Castello-Branco; Chili : S. Exc. M. Alfonso Santa Cruz; Rép. Dém. du Congo : S. Exc. M. le Colonel Joseph Nzabi; Pays-Bas : S. Exc.

le Jonkheer B.E. Quarles van Ufford; Autriche : S. Exc. M. Franz Weidinger; Yougoslavie : S. Exc. M. Milos Lalovic; Ghana : S. Exc. M. le Prof. D^r J.C. de Graft-Johnson; Iran : S. Exc. M. le D^r S. Mehdi Pirasteh; Sénégal : S. Exc. M. Djime Momar Gueye; Dahomey : S. Exc. M. L.-C. Faboumy; Philippines : S. Exc. M. Vicente I. Singian; Roumanie : S. Exc. M. Alexandru Lazareanu; Rép. Arabe Unie : S. Exc. M. Aly Hamdi Hussein; Pakistan : S. Exc. M. Riaz Piracha; Portugal : S. Exc. M. Armando Ramos de Paula Coelho; Israël : S. Exc. M. Moshé Alon; Italie : S. Exc. M. Orazio Antinori; Bulgarie : S. Exc. M. Michail Paskalev; France : S. Exc. M. Renaud Sivan; Etats-Unis d'Amérique : S. Exc. M. Kingdom Gould Jr; Tunisie : S. Exc. M. Mahmoud Mestiri; U.R.S.S. : S. Exc. M. E.A. Kossarev; Afrique du Sud : S. Exc. M. Johannes van Dalsen; Suède : S. Exc. M. Tord Ernst Teodor Göransson; Belgique : S. Exc. le Comte de Selys Longchamps; Mali : S. Exc. M. Alioune Sissoko; Espagne : S. Exc. M. Ramon Sedo Gomez.

L'envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie : S. Exc. le Raden B.I.N. Djajadiningrat.

Les Chargés d'Affaires a.i. : Cameroun : M. Clément Langue Tsobgny; Canada : M. Keith W. MacLellan; Tchecoslovaquie : M. Frantisek Rajman; Inde : M. N. Kesavan; Suisse : M. Rémy Godet; Japon : M. Tsuyoshi Hirahara; Niger : M. Diougou Sangaré; Pérou : M. Antonio Belaunde-Moreyra; Pologne : M. Kazimierz Rozalicz; Tchad : M. Ernest Ramadame Barma; Viet-Nam : M. Nguyen Van Sach.

M. André Clasen, Ambassadeur du Luxembourg à Londres.

Les autres Membres du Corps diplomatique : France : M. Michel Boulmer, Conseiller; Belgique : M. Jacques Gérard, Conseiller; Rép. Féd. d'Allemagne : le Comte Hans Erich von Carmer, Conseiller; Italie : M. Luigi Fontana Giusti, Conseiller; U.R.S.S. : M. Anatoly N. Sergueev, Conseiller; Pays-Bas : M^{lle} C.J. de Roo van Alderwerelt, Conseiller; Rép. Centrafricaine : M. Dominique Sombo Dibebe, Premier Conseiller; République Malgache : M. Antoine Maro, Premier Conseiller; Chine : Colonel Wang Jou-Tse, Attaché des Forces Armées; Côte d'Ivoire : M. J.M. Agnini Bilé Malan, Premier Conseiller; Haute-Volta : M. René Baba Traoré, Deuxième Secrétaire; Mauritanie : M. Abdi Ould Samoury, Troisième Secrétaire; Burundi : Représentant de l'Ambassade; Grèce : M. Aristote G. Dracoulis, Troisième Secrétaire; Gabon : Représentant de l'Ambassade; Guinée : M. Diekité, Chargé des Affaires Culturelles.

La messe pontificale de requiem fut célébrée par Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

Le programme musical suivant fut exécuté par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, et par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc : Sonata Eroica (orgues) de Jongen; Fanfare Liturgique « Evangile » (orchestre), de Tomasi; Requiem

(chœur), de Perosi; Méditation (orchestre), de Fauré; Maria Mater Jesu (chœur), de Beicht; Sonnerie Nationale (Musique Militaire), de Mertens; Sicut cervus (chœur), de Palestrina; Fanfare Liturgique « Procession » (orchestre), de Tomasi; Chœur (orgues), de Bach: Sonnerie aux Morts (Musique Militaire), de Mertens; « Ons Hémecht » (chœur), de Zinnen; Marche funèbre (orgues), de Guilmant.

Voici le texte des prières dites par Monseigneur l'Evêque de Luxembourg :

Frères réunis en cette cathédrale avec tout le pays en deuil, unissons nos prières pour le salut éternel de notre frère disparu, pour la consolation de ceux qu'Il a quittés et pour le bonheur des vivants et des morts :

Prions pour le Prince Félix de Luxembourg qui reçut au baptême le germe de la vie éternel et qui l'a nourri par le corps du Christ

— afin que Dieu le prenne près de Lui dans Sa lumière et dans Sa paix

prions le Seigneur — o Seigneur écoute et prends pitié

Prions pour la Famille Grand-Ducale qui souffre de cette séparation

— afin que Dieu La soutienne et La console

prions le Seigneur — o Seigneur écoute et prends pitié

Prions pour tous ceux qui se sont endormis dans l'espérance de la résurrection

— afin que Dieu les accueille dans la clarté de Sa présence

prions le Seigneur — o Seigneur écoute et prends pitié

Prions pour nous tous rassemblés autour de cet autel

— afin que Dieu nous accorde la grâce de rejoindre un jour Celui que nous pleurons aujourd'hui

prions le Seigneur — o Seigneur écoute et prends pitié.

Seigneur, roi de gloire !

Toi vers qui va toute chair, écoute nos humbles suffrages pour ton serviteur Félix

et accorde-lui la vie éternelle que Tu as promise à tous ceux qui ont fait le bien sur terre.

A l'heure des adieux nous nous rappelons avec reconnaissance les actes qui ont marqué sa vie

par l'exemple royal de sa fidélité à l'Eglise,

de sa foi enracinée au plus profond de son être,

de sa volonté de servir qui s'est révélée surtout aux jours d'infortune de la Patrie.

O Vierge Marie, Consolatrice des affligés,

souvenez-vous de votre fils dévoué

qui s'est agenouillé si souvent devant vous dans ce chœur depuis le jour mémorable de son mariage jusqu'à la joie rayonnante des noces d'or.

Ce soir à la fin d'une vie de sacrifice et de dévouement, le voilà revenu à vos pieds, ô sainte Vierge !

Soyez pour lui la mère de miséricorde, sa vie, sa douceur et son espérance à jamais. Amen.

A l'issue du service religieux, le cercueil fut porté par 10 officiers de la Force Publique à la crypte de la cathédrale.

Le cortège traversa le chœur, puis il quitta l'église par la sortie donnant sur le boulevard Roosevelt, descendit le parvis de la cathédrale et entra dans la crypte où les dernières prières furent dites par Monseigneur l'Evêque de Luxembourg.

Une deuxième salve d'honneur de 21 coups de canon fut tirée en l'honneur du Prince de Luxembourg pendant le transfert de sa dépouille mortelle de la cathédrale à la crypte. Un détachement de l'armée formait une haie d'honneur et présenta les armes au moment du passage du cortège funèbre devant la foule recueillie sur le parvis de la cathédrale, où étaient également alignées plus d'une centaine de couronnes et de gerbes de fleurs.

*

Lors de sa séance du 23 avril 1970, la Chambre des Députés rendit un dernier hommage à la mémoire de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, avant de suspendre la séance en signe de deuil.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'éloge funèbre prononcé par Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, et de l'hommage rendu à la même occasion par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la mémoire du Prince de Luxembourg.

Eloge funèbre prononcé par M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés

Mesdames,
Messieurs,

Alors que le pays officiel porte le deuil de S.A.R. le Prince de Luxembourg, emporté par la mort et enlevé ainsi à la communauté nationale non moins qu'à Son Auguste Famille, la Chambre des Députés faillirait à sa mission, si elle ne rendit pas les derniers devoirs au grand disparu, en associant la très profonde émotion de ses membres à celle du peuple qu'ils représentent.

Quand, il y a un demi-siècle, notre Parlement vota une loi spéciale en faveur de Celui qui, le lendemain devint le Prince Consort, il scella, en dépassant largement l'effet d'un acte dûment signé, un pacte tacite avec un gentilhomme qui, un quart de siècle plus tard, aux yeux de tous les citoyens dut apparaître comme le grand co-libérateur d'une patrie effroyablement meurtrie. Ce qu'Il fit et ce qu'Il fut alors, chaque Luxembourgeois s'en rendit compte, tout à coup, en constatant que le Prince en uniforme de combattant avait réussi à incarner, avec Madame la Grande-Duchesse Charlotte et le prétendant au trône, un prince, cher à toute la nation : un esprit qui

ne cesse de donner des raisons à la défense des valeurs nationales, de la sincérité à la loyauté et de la force au courage, en s'inscrivant dans l'histoire par des effets étonnamment propices aux prises de conscience patriotiques.

Son histoire personnelle, se confondant avec celle de la Maison Régnante et faite d'événements agréables et désagréables, selon le bon vouloir des grands faiseurs de la politique internationale, heureux et tragiques, suivant l'alternance qu'une loi impénétrable semble dicter, produisait, au-delà des faits connus et largement répandus à l'occasion de Son décès, une suite de courants invisibles qu'il est nécessaire de définir, afin de fixer dans le temporel toute l'image réelle de Son être.

Dès qu'en noble descendant d'une famille triplement illustre. Il vint manifester sa présence, sa simple présence dans les milieux dirigeants du pays, Il parvint à stimuler la faculté de connaître et de reconnaître l'importance des attitudes d'engagement intellectuel et spirituel auprès de ceux qui l'approchaient, qui le guettaient dans Ses réactions et qui étaient prêts à ouvrir leur sens aux choses supérieures que, jusque là, ils avaient négligé de mettre en compte, parce qu'ils ne les avaient pas suffisamment comprises. Cela ne bouleversa rien, tout en changeant beaucoup : le Prince en s'insérant dans la nouvelle communauté, eut l'air d'extraire de notre existence des secrets trop longtemps ignorés et de pratiquer dans l'enclou national des ouvertures supplémentaires, menant vers d'autres réalités, bien supérieures aux anciennes.

Si le chemin qu'Il emprunta pour venir témoigner, finalement, de tout ce que nous chérissons, a été moins facile que long, Il a réussi à nous faire comprendre, à la suite de notre Souveraine, que les forces vives d'une nation ne se calculent pas en fonction des étendues territoriales ou des masses d'habitants, mais qu'elles jaillissent des vertus civiques unifiantes, garantissant la croissance et le développement du peuple et permettant à l'individu de s'élever sans cesse, afin de se faire une personnalité. Ainsi Il arrivait à démontrer, pendant le dernier tiers de Sa vie, que l'harmonie à établir entre la conscience individuelle et celle de l'humanité ne s'obtient qu'en concédant des sacrifices. Selon Lui, la patrie, en lançant son appel quotidien aux citoyens, s'attend à avoir la réponse douloureusement active de quiconque désire se montrer substantiellement digne de son appartenance à la communauté libre et indépendante.

La Providence Lui a laissé le temps de passer — et de bien passer — la relève, avant de L'intégrer, corps et âme, dans ce passé qu'on appelle Histoire et qui, jamais, ne fait oublier aux survivants que la mort d'un grand est un coup de foudre, frappant tout le monde, sans distinction.

C'est sous l'effet du choc en retour, Mesdames et Messieurs, qu'en votre nom je réitère à LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte, Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse ainsi qu'à toute la Famille Grand-Ducale explorée, ma très forte compassion avec mes condoléances les plus émuës.

Hommage rendu à la mémoire du Prince de Luxembourg par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,

L'hommage émouvant que vous venez de rendre à la mémoire de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg vient d'illustrer la constatation faite par le Gouvernement dans sa Déclaration du 8 avril, à savoir, qu'au moment où Il nous quitte, Sa figure prend un relief particulier. Cette prise de conscience plus aiguë de la personnalité et du rôle du Prince Consort se dégage du jugement d'ensemble que l'on peut porter sur la période si riche en vicissitudes pendant laquelle, durant 45 années, le Prince a rempli Ses devoirs d'Etat avec une distinction exemplaire.

L'apport du Prince de Luxembourg à l'histoire et au développement de notre pays peut se résumer en trois évocations.

La première est celle de Son mariage avec la Souveraine de ce pays et des deux décennies marquées par un approfondissement des rapports de confiance mutuelle entre la dynastie et le peuple. Au fil des années, la jeune Famille souveraine s'implantait dans le cœur de notre peuple en même temps qu'Elle donnait l'image d'une vie familiale exemplaire. Les commémorations nationales de l'année 1939 témoignent à quel point le couple grand-ducal avait réussi à s'identifier avec l'intérêt national et l'indépendance du Grand-Duché.

Dans cette heureuse évolution le Prince avait pris une part active. Sa haute conception de l'honneur et de la pérennité de la patrie confirmait la prévision du Ministre d'Etat Emile Reuter, déclarant devant votre Assemblée, à l'occasion du vote conférant au Prince Félix de Bourbon de Parme la nationalité luxembourgeoise « que le Prince deviendrait Luxembourgeois de cœur et d'âme ».

Une seconde évocation montre le rôle du Prince pendant les années tragiques de l'occupation des années 1940-45. Ces événements Lui fournirent l'occasion de révéler Ses qualités de bon conseil, de décision et de courage. Posant avec Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse l'acte fondamental de résistance à l'égard de l'envahisseur, Il contribuait au déclenchement d'une attitude nationale, qui a profondément marqué le peuple luxembourgeois. Combattant dans les premiers rangs des Armées alliées, le Prince Félix a participé à la libération de notre patrie en 1944, et l'on ne saurait passer sous silence en ces jours où nous commémorons le 25^{me} anniversaire de la libération des camps, qu'Il a été un des premiers à pénétrer dans le camp de concentration de Dachau, se mettant au service du rapatriement des réfugiés et déportés.

Enfin et pendant les périodes plus calmes de notre histoire, le Prince acceptait diverses charges qui Lui ont permis de prendre un intérêt actif au développement de nos affaires publiques, soit comme Membre du Conseil d'Etat, soit pour assumer la présidence de diverses organisations à caractère humanitaire. Dans cet ordre d'idées, je ne voudrais pas passer sous

silence une initiative prise en juillet 1938, à l'occasion d'une réunion dans notre capitale des Conférences Internationales de Médecine militaire, au cours desquelles fut créé le « Comité International d'Information et d'Action pour la Protection de la Population civile en temps de guerre ». Ce Comité, présidé par le Prince de Luxembourg, devait constituer aux yeux de ses fondateurs une étape conduisant vers l'humanisation de la guerre. Hélas ! la déflagration imminente d'une nouvelle guerre anéantissait bien des espoirs placés dans cette action. Mais cela n'empêche qu'aujourd'hui encore et plus que jamais, ces objectifs généreux devraient être poursuivis.

En m'associant au nom du Gouvernement aux condoléances profondément ressenties par tout le pays et adressées à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à toute la Famille grand-ducale, je déclare que le souvenir de ce Prince de haute lignée ne s'effacera ni de nos cœurs, ni de l'histoire de notre pays.

*

De son côté, le Conseil d'Etat s'était réuni le 16 avril 1970 pour commémorer le souvenir de Son Altesse Royale le Prince Félix, qui était membre du Conseil d'Etat durant vingt-deux ans.

La séance du Conseil fut levée en signe de deuil, après le discours du Président Monsieur Maurice Sevenig dont nous reproduisons le texte ci-après :

Discours de Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat

Mes chers collègues,

Je vous ai priés de vous réunir aujourd'hui pour commémorer le souvenir du Prince Félix de Luxembourg qui, durant de longues années, et jusque dans un passé tout récent, fut notre collègue en ce Conseil.

La mort du Prince a mis le pays en deuil ; ce deuil est douloureusement partagé par les membres du Conseil d'Etat dont je me fais ici le porte-parole.

Le Prince de Luxembourg nous a quittés à jamais. Son départ a vivement touché notre corporation. Le mal qui le guettait depuis quelque temps a vaincu sa farouche espérance de survivre et ceux qui avaient le privilège de le fréquenter redoutaient l'échéance fatale qui s'annonçait proche dans ce noble visage modelé tragiquement par un mal inexorable.

C'est en toute simplicité que je voudrais, en ce jour, dire adieu au Conseiller d'Etat qui a disparu. L'heure est encore à l'émotion et au deuil, celle de l'hommage n'est pas encore venue. Aujourd'hui nos pensées vont simplement à l'homme et à l'auguste Collègue.

Dans cette enceinte donc, c'est la mémoire du Conseiller d'Etat qu'il conviendrait d'évoquer plutôt que celle du Prince de haute lignée qui, au cours de près d'un demi-siècle, a marqué notre vie publique de l'empreinte de sa forte personnalité. Mais serait-il

possible de cloisonner les activités multiples et diverses auxquelles le Prince de Luxembourg s'est toujours dépensé avec tant d'ardeur et de générosité ? Toutes ces activités se superposent et s'enchevêtrent pour converger vers un seul but, vers un seul idéal : celui de servir la patrie luxembourgeoise qui était devenue sa patrie d'adoption.

Le Prince Félix est né le 28 septembre 1893 au Château de Schwarzau. Fils du Duc Robert de Parme et de la Princesse Marie-Antonia de Bragance, infante de Portugal, il était le descendant en ligne directe, par les Bourbon-Parme, des rois de France Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

C'est en 1919 que le Prince est entré dans l'histoire de notre pays, à une époque particulièrement trouble, où non seulement l'existence de la dynastie était menacée mais où la survie même du Grand-Duché semblait compromise. Naturalisé Luxembourgeois le 5 novembre 1919, il épousa le lendemain la jeune Grande-Duchesse Charlotte qui venait de succéder au trône à sa sœur Marie-Adélaïde. Tenant avec beaucoup de réserve et de doigté le rôle, combien délicat, de prince consort, le Prince de Luxembourg fut certainement, durant les premières années du règne de la Grande-Duchesse Charlotte, le conseiller écouté de la jeune Souveraine pour devenir plus tard, dans le respect des traditions et des aspirations démocratiques du peuple luxembourgeois, le conseiller avisé de la Couronne.

Mais sortant peu à peu d'une réserve qui freinait un tempérament ardent et une volonté impatiente de servir, le Prince allait se mettre au service du pays comme colonel de l'Armée, comme conseiller d'Etat, comme président de la Croix Rouge, comme inspecteur général de l'Armée.

La guerre de 1940 devait permettre au Prince de Luxembourg d'affirmer, en dehors de ses qualités militaires, un talent politique réel au service de la Souveraine en exil et au profit du prestige national de la patrie opprimée. En mai 1940 la famille grand-ducale quitta le Luxembourg et, par l'Espagne et le Portugal, gagna Londres où le Prince Félix prit service au « Northern Command » de l'armée britannique. Fin juin 1944, le Prince fut attaché au groupe d'armées du général Bradley, puis au quartier général de la 3^e armée du général Patton. Finalement il rejoignit le quartier général de la 5^e division blindée du 5^e corps américain auquel fut assigné, en septembre 1944, la libération du Luxembourg. La popularité du Prince de Luxembourg fut certainement à son apogée lorsque, le 10 septembre 1944, il fit son entrée à Luxembourg avec les troupes américaines victorieuses. Le rôle historique qu'il a joué quelques mois plus tard aux heures tragiques de l'offensive des Ardennes restera inoubliable car son intervention énergique auprès du Haut-commandement des forces alliées a certainement évité à notre pays la pire des catastrophes.

Après les malentendus de la première guerre mondiale, une jeune Souveraine s'est attachée, avec son époux, à gagner l'affection du peuple luxembourgeois. Et lorsque nous avons suivi il y a quelques jours, sous les premiers rayons du soleil de printemps, le cortège funèbre qui conduisait le Prince de Luxem-

bourg à sa tombe, nous avons compris combien il avait su gagner les cœurs de toutes les couches de la population. Le spectacle, à la fois impressionnant et émouvant, de cette foule innombrable qui bordait le parcours du cortège et rendait dans le silence et le recueillement un dernier hommage à l'illustre défunt restera à jamais gravé dans notre mémoire.

Le Prince de Luxembourg a fait partie du Conseil d'Etat durant plus de vingt-deux ans. Il tenait à prendre une part active à nos travaux auxquels il apportait un jugement sûr, d'une sincérité évidente et d'une rare indépendance d'esprit. La sincérité de son opinion et la franchise de son langage étaient légendaires. Il exprimait sans détour son jugement sur les hommes et les choses avec une spontanéité parfois surprenante qu'une évidente bonté du cœur empêchait cependant de jamais devenir choquante. Si la franchise et la vivacité de l'esprit étaient les traits dominants de son caractère, je n'oublierai jamais cette distinction naturelle, cette parfaite urbanité et cette aisance dans la simplicité qui donnaient à son commerce un charme tout particulier.

Il y a un an, presque jour pour jour, que le Prince prit la résolution de se retirer de notre Conseil. Les termes de la lettre de démission qu'il adressa le 21 mars 1969 à notre président dénotent la haute opinion qu'il se faisait de son mandat de conseiller. Voici, en effet, comment il s'exprime :

« C'est avec beaucoup de regrets et un peu de tristesse que je viens vous dire au revoir, ainsi qu'à vos collègues du Conseil d'Etat. Hélas, les raisons d'âge et surtout de santé — combien impérieuses et valables — m'ont imposé la décision de vous quitter après tant d'années de participation à vos efforts et à vos réalisations.

« J'ai à cœur de vous dire combien j'ai toujours aimé l'atmosphère de la corporation que vous présidez avec tant de dévouement, combien j'ai apprécié l'entente qui vous unissait tous et combien je suis reconnaissant de votre aide, de vos précieux conseils et de votre amitié.

« De mon activité parmi vous je garde le sentiment que, sous la haute vigilance exercée par vous et vos collègues, le sort du pays, dans le respect des traditions maintenues grâce à vous, a les meilleures chances d'évoluer dans la voie la plus favorable. »

Et dans la réponse du président je retiens les phrases suivantes :

« Depuis toujours, Monseigneur, mes collègues et moi savions combien vous êtes attaché à notre Conseil. Néanmoins, les paroles si aimablement élogieuses par lesquelles vous avez bien voulu prendre congé de nous, nous sont allées droit au cœur ... Soyez persuadé que de notre côté nous garderons le souvenir fidèle et reconnaissant du grand intérêt que vous avez constamment témoigné à nos travaux et de la bienveillante cordialité que vous apportiez à nos contacts personnels. »

Cet échange de correspondance caractérise d'une façon directe et personnelle le Prince de Luxembourg dans son rôle de conseiller d'Etat ; il serait vain de vouloir ajouter à ce tableau.

Le Conseil d'Etat porte aujourd'hui le deuil d'un de ses membres ; mais la perte que déplore la Famille Grand-Ducale est infiniment plus douloureuse. C'est à son auguste Epouse et à chacun des Membres de sa Famille que le défunt avait voué le meilleur de son cœur. Il leur portait une affection profonde et ardente dont il était facile d'observer les témoignages visibles ou de deviner les manifestations discrètes.

A Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, à Son Altesse Royale le Grand-Duc, notre Souverain, ainsi qu'à toute la Famille Grand-Ducale, cruellement éprouvée par ce deuil, je voudrais, en votre nom et en mon nom personnel, exprimer nos très sincères et très respectueuses condoléances.

*

Le 12 avril, au début de la séance du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, Madame le Bourgmestre Colette Flesch évoqua en ces termes la mémoire du Prince de Luxembourg :

« Mes chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir vous associer à l'hommage que nous allons rendre à la mémoire d'un homme que, par-delà toutes opinions et considérations politiques, nous respectons et nous estimions tous, à S.A.R. le Prince de Luxembourg.

Je suis certaine de me faire votre interprète en exprimant notre sympathie attristée à la famille grand-ducale de laquelle nous nous sentons plus proches que jamais en ces journées douloureuses.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge du défunt, de relever ses qualités de soldat, d'homme d'Etat, d'homme tout court. D'autres l'ont dit et écrit, l'écriront et le diront mieux que je ne saurais le faire.

Je tiens pourtant, ici et maintenant, dans cette enceinte et devant vous, à rappeler tout ce que Son Altesse Royale le Prince Félix représente pour la ville de Luxembourg, à évoquer tout ce qui le rattache à notre capitale, à dire que durant un demi-siècle il a partagé les deuils et les joies de la cité, lui qui était devenu l'un des nôtres. Il a aussi payé de sa personne, lui qui fut le premier sourire de la liberté recouvrée, lui qui a contribué à la reconquérir pour nous.

Mais je tiens surtout à rappeler que ce „prince qui fut un véritable soldat” a pu, dans un moment crucial et tragique de notre histoire, grâce à sa réputation et à sa personnalité, convaincre les chefs alliés que la ville de Luxembourg n'était pas seulement un point quelconque sur une carte d'état-major, livré aux hasards des reculs ou des avances stratégiques, mais une communauté de femmes et d'hommes dont il faisait partie, un symbole aussi qu'il fallait couvrir et protéger à tout prix. Ainsi, il a sauvé la ville d'une inéluctable destruction et ses habitants d'un massacre certain.

Mes chers collègues, notre concitoyen S.A.R. Félix de Bourbon-Parme, prince de Luxembourg, mais surtout prince luxembourgeois, a bien mérité de la cité. Nous ne l'oublierons jamais.

Je vous prie de bien vouloir garder une minute de silence à la mémoire de S.A.R. le Prince de Luxembourg. »

*

Ajoutons ici pour terminer que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la Grande-Duchesse Charlotte et les Membres de la Famille grand-ducal firent publier le message de remerciement suivant adressé à leurs compatriotes et aux amis étrangers du Grand-Duché :

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la Grande-Duchesse Charlotte, et les Membres de la Famille Grand-Ducale ont été profondément touchés par les si émouvantes marques de sympathie que leurs compatriotes et les amis étrangers du Grand-Duché leur

ont témoignées à l'occasion du décès de leur regretté époux, père et beau-père.

Ils ont été particulièrement sensibles aux magnifiques fleurs, aux innombrables assurances de prières qui ont été offertes, de même qu'aux milliers de condoléances écrites qui leur ont été adressées.

Ils tiennent à remercier spécialement les personnes qui, par dizaines de milliers, se sont inclinées une dernière fois devant leur cher défunt.

Cette sollicitude leur a été d'un grand réconfort dans ces moments si douloureux.

A tous ceux qui ont pris part à leur grand deuil, les Membres de la Famille Grand-Ducale désirent exprimer leur profonde et combien sincère gratitude.

Luxembourg, le 29 avril 1970.

Visite officielle à Londres de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères

Les 27 et 28 avril 1970, le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères, Monsieur Gaston Thorn, a fait une visite officielle à Londres sur invitation du Gouvernement britannique.

A sa descente d'avion à l'aéroport Heathrow, le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères fut salué par M. George Thomson, Ministre britannique chargé des Affaires européennes.

La délégation luxembourgeoise était composée par M. André Clasen, Ambassadeur luxembourgeois à Londres, M. Camille Dumont, Secrétaire général au Ministère des Affaires Étrangères, M. Adrien Meisch, Directeur des affaires politiques, M. Roger Hastert, Directeur des affaires juridiques et Chef du protocole, et M. Paul Helminger, Secrétaire de Légation à l'Ambassade de Londres.

Monsieur Thorn a eu plusieurs discussions au Foreign and Commonwealth Office, avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères et du Commonwealth, Monsieur Michael Stewart, et avec le Chancelier du Duché de Lancaster, Monsieur George Thomson. Ces discussions se sont concentrées surtout sur les problèmes en rapport avec l'Europe, plus particulièrement sur les perspectives de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes et sur les relations Est-Ouest. Les Ministres ont également discuté du Moyen Orient.

Dans la soirée de la première journée de son séjour à Londres, le Ministre des Affaires Étrangères, M. Gaston Thorn, a été reçu au 10 Downing Street par le Premier Ministre britannique, Mr. Harold Wilson. M. Gaston Thorn a eu en outre des entretiens avec les leaders de l'opposition MM. Edward Heath et Jeremy Thorpe, au House of Commons.

A l'issue des conversations que M. Gaston Thorn a eues avec les dirigeants britanniques, un commu-

niqué officiel fut publié qui souligna que les sujets abordés ont eu essentiellement trait à l'Europe, notamment aux perspectives de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, ainsi qu'aux relations Est-Ouest.

A l'occasion de sa visite officielle à Londres, M. Gaston Thorn a également prononcé le 28 avril un discours au European Luncheon Club, dont nous reproduisons le texte ci-après :

Ladies and Gentlemen,

Having the great privilege of addressing this distinguished gathering I would first of all like to use this opportunity to thank the British authorities for their warm reception.

Before starting with the subject of my short speech, « Luxembourg in the European Community », I might perhaps say a few words on our debt to the United Kingdom. We will soon celebrate the 25th anniversary of the cease fire, which ended the last war in Europe. May I therefore be allowed to say that we have not forgotten the courage, the sense of purpose and stubbornness shown by the British people in their defence of the values we share and which we cherish as much as you do. About 30 years ago our Sovereign, her family and the Luxembourg Government found refuge on your shores and, together with the Luxembourg people they got your encouragement to continue the struggle for freedom and independence. I hope I am not sounding sentimental in mentioning these memories, but I believe that they have a relevance to a problem which is uppermost in our minds, that of the membership of Britain in the European Economic Community.

But before coming to this topic, which is of the greatest importance to Western Europe, let me briefly

indicate the role which my country is endeavouring to play in this Community.

For Luxembourg, submitted as she is to the imperatives of her special economic structure, of her geographical location and her demographic position, participation in economic unions with other states is a tradition which is essential to her economic existence. Those who are sometimes surprised by our staunch support of the Community should bear in mind that we are the only landlocked country in the E.E.C. Luxembourg was a kind of pioneer of European integration, even before the second World war when we joined the Economic Union with Belgium and, in 1944, when the Belgian, Dutch and Luxembourg Governments, before returning home from exile, signed in London the Benelux Treaty. The traditional symbiosis with bigger countries has prepared Luxembourg for her membership of the European Communities. On the whole our experience has been a happy one. Our participation in the Coal and Steel Community has safeguarded our imports of raw material and avoided major distortions in our steel exports. In agriculture we could abandon the special protocol which gave our agriculture a particular protection during the transition period of the Rome Treaty. This means that our agriculture has now to compete inside the Community with the agricultures of other members. This has meant a very considerable reduction of the active population in agriculture which in 1958 was of 14%, which is now about 8% and which should reach about 5% in a few years' time.

Our membership of the European Communities has brought us also investments from abroad and a diversification of our industrial structure. So far the major investments made by American or European firms have been successful and most of these firms are expanding their capacity. Lastly, may I mention the growing importance of Luxembourg as a banking centre inside the Community. This has developed not so much because our taxation is particularly favourable to banking activities, but because we have stable institutions which create confidence, and because formalities are fewer and probably also because the small size of the country and its location, make contacts rather easy.

Whatever the rhythm of economic and eventually political integration, we in Luxembourg take an optimistic view of our chances of survival even in a much bigger integrated community. The danger, as you of course know, for a very small country, with one of the lowest birth rates in the world, is to become gradually absorbed or dominated by the bigger partners. The continuous move towards bigger and bigger units of production creates of course major problems of adaptation for a community like ours, but there again we look with confidence towards the future, trusting in the respect by all the treaties of Rome which give us the necessary guaranties that our political sovereignty and our national integrity are going to be safeguarded.

I could perhaps add a few words on the role small countries can and should play inside such an organization. As you well know, the weighting of votes

in the Roman Treaties gives small countries a bigger share of power than their size or economic importance would normally warrant. It is well understood that we have endeavoured so far to use that power in the sense of trying to reconcile differences of opinion between bigger member states. This role of an honest broker is made easier because small countries have not necessarily the same interests as their bigger friends. If I stress the relative political influence of small countries it is because I feel that in this way they can be of great use to the Community as such.

May I now be allowed to come to the important problem of the enlargement of the Community by the adhesion of new members. The existence of this unsolved problem has for the last seven years made co-operation between the partners of the European Community rather difficult at times. The motives behind the French veto are numerous, diverse and of variable importance. The reactions not only to the veto but also to the manner in which this rather negative policy was carried out were perhaps sometimes more passionate than necessary. There has been since 1963 a feeling of frustration amongst the British people. We fully understand this feeling but you should not forget our disappointment when Great Britain refused to join the Community in the 50s. However, this is history, because since The Hague meeting, of the Heads of Government of the six countries last December, the principle of the enlargement of the Communities is accepted by all six Governments as well as by a large section of their public opinion. These developments of course do not mean that the negotiations about Britain's and other States' admission to the Economic Communities are going to be short and easy.

Though at this stage it might be a bit early to say much about the procedure of negotiations with Great Britain and the other candidates to membership of the Community, it is I think practically certain that the first meeting between the six and the four candidates could take place about the end of June. This meeting, which one would call the taking of the family portrait, will have a great symbolic value because it will be the official start of the negotiations. After that meeting an inventory of the problems would have to be taken. This inventory should of course be made in agreement between the Six and the Four. In establishing that list one would have to distinguish between general problems common to all the candidates and specific problems particular to one or the other of them. The general problems could be dealt with I believe in talks between the Four on the one hand and the Community on the other. Specific problems would have to be dealt with separately between the interested state or states and the Community. We strongly feel that the negotiations should start at the same moment for the four applicant countries, that the final conclusions of these negotiations should be reached at the same time and that, in the meantime, there should not be first and second class negotiations. Thereby I mean that we should try to discuss as many problems as possible at a time. After this short outline of the procedure as

I visualize it at this moment. I may perhaps give my views on a few essential questions which will fundamentally influence the forthcoming discussions.

The first point is that the candidates must accept the spirit and the letter of the Rome Treaties as well as the new laws derived from the application of these treaties. Of course the Communities have a dynamic evolution as they tend towards economic integration which will in the end imply some new political configuration.

It must also be clear that the candidates have to accept the dynamic evolution inherent in the Communities.

You will remember that the heads of Governments at their Hague meeting decided that one should aim at an economic and monetary union.

Work is going on now amongst the Six to arrive at this economic and monetary union. One cannot at this stage foresee very quick results, but once the main orientations of this common policy will have emerged from our discussions, and our Prime Minister who is Chairman of that Committee, thinks that it could happen very quickly, the candidates will of course be consulted. The conclusions reached after these consultations will eventually be part of the treaty of adhesion. This does of course not mean that the Six want to put their friends before accomplished facts, but it must be realised that the Community cannot stand still whilst negotiations with the applicants are going on. This is why it would seem desirable to us that these negotiations should proceed at the greatest possible speed.

The six member Governments of the Economic Community are conscious of the very great problems which are raised by the adhesion of the United Kingdom, in particular in the financial field. We are convinced that all these problems can be solved if the Six and the candidates can agree on the financing of the common agricultural policy. In that case temporary measures could be found to allow for an adaptation of the British practice to the common procedure. I personally think that the transitional period should be the same for all candidates, and also that it should be the same for agricultural and industrial questions. May I add that it might not be desirable if this transitory period were too long. It is important in our view that the approach Britain will have to the Community should be essentially political as it is very difficult to argue at every stage about the overall advantages and disadvantages of British adhesion.

Rather than to emphasize the immediate financial consequences so important to the man in the street, the British Government and people should concentrate more on the political advantages of an enlarged Europe. It would indeed be disastrous if the raising of certain prices — as unpopular as it might be — would make the British Government hesitate to pursue its course towards European integration. I do not doubt that in the long run even in the economic and financial fields British membership in an integrated economic and eventually political system will be advantageous. I am certain too that the political

influence Britain will gain inside the Community will also largely compensate for the sacrifices she will have to make in the initial phases. There is no doubt that the different historical evolution on this and on the other side of the Channel, responsible for a great diversity in the spheres of political practice as well as in legal affairs, will cause a number of problems of adaptation. But we also believe that this diversity will be a stimulant which, with the contribution Great Britain will not fail to make in the intellectual and scientific fields, will enrich and fundamentally influence the long term and day to day activities of the enlarged Communities. In a venture of the importance, which is historically unique, material considerations important as they may be, can of course not mean everything. If certain sacrifices should have to be made, they will we believe be compensated by a number of factors like the creation of an open market of 260 million people, the use of bigger production lines and also the possibilities to give greater scope to British scientific ingenuity and technical skill.

I might perhaps be allowed to say a final word on political co-operation. In the end political co-operation will always be a consequence of the economic integration. In fact, all the discussions going on now amongst the Six about certain aspects of agricultural policy, and on its eventual re-orientation, discussions about common monetary problems or common economic and scientific policy, are of course all loaded with political implications. May I also remind you that for instance the association of African States through the Yaoundé agreement has been an essentially political matter. It is therefore I think something of a fallacy to make in this context too strong a distinction between economic and political talks.

As a consequence of The Hague Meeting the Six are now giving thought to the matter of political consultations amongst themselves. I do not believe that these consultations will deal with important matters in the near future. The progress of the discussions inside the Six on how these consultations should be organised and what exactly they should deal with will take some time. However the distinction must be made between the following up of The Hague decisions in matters of political consultations and likely new topics. Political talks dealing with decisions taken in The Hague will normally be held amongst the Six. It will in fact not be easy to associate Great Britain or the other candidates directly with these discussions, at this stage. But I believe that again the problem is not an essential one as it is the wish of all the Governments of the member states of the Community to keep Britain and the other candidates well informed of any progress made in this field. A procedure for consultations taking account of these legal difficulties could certainly be devised without great difficulty, giving satisfaction to everybody concerned.

I am happy that France has agreed to take her seat again on the Council of Western European Union. In that framework political consultations can

in fact be held with the restriction that they should not deal with matters directly pertaining to the negotiations between the Community and the candidate states. You may be assured that we will do everything to narrow the gap between the six member states of the Economic Community and the candidate members. It is our policy to reach agreement on every matter as quickly as possible, which means that of course we will avoid any action which might render the entrance of the new members more difficult. That certainly does also apply to the form and content of political consultation inside the Community. Once we are agreed on the procedural questions, we would wish the negotiations to be limited to essentials, an aim which should not be too difficult to achieve, as we believe that the British Government accepts the philosophy of the Rome Treaties. If we really are agreed about our common aim the discussions, difficult and technically complicated as they may be, should not take too long.

The real problem we are facing is of course that you will have to jump on a moving train. But the train does fortunately move in a direction known to you. I think it is a well chartered territory of which you know practically every detail. It means also, if the negotiations are not running into unexpected difficulties, and are therefore moving at a reasonable speed, that there should be no surprise in store. On the other hand we believe that you will consider it worthwhile joining a Community which is not static but which by its quick economic and political evolution will bring much nearer the realisation of the old dream of European unity. Only a Community which is sufficiently dynamic to bridge the difficulties which this great enterprise still holds in store for us, a community which — thanks to a coherent political finality — will move in the right direction, such a Community alone can avoid the criticism of discrimination by other states and grow into a new and original form of international co-operation.

L'évolution économique du Grand-Duché au cours des années 1969 et 1970

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier dans le Bulletin du STATEC N° 2 de 1970, un rapport sur l'évolution économique du Grand-Duché de Luxembourg au cours des années 1969 et 1970, c'est-à-dire les résultats de l'année 1969 et les perspectives pour l'année 1970.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cet intéressant rapport en vue de donner ainsi une rapide vue d'ensemble sur l'évolution dans les principaux secteurs de l'économie luxembourgeoise.

*

L'année économique 1969

Evolution de l'économie luxembourgeoise Demande intérieure et étrangère (emplois)

L'économie luxembourgeoise s'est caractérisée en 1969 par une accélération très vive de l'expansion de la demande globale (+ 11,1% en volume, contre + 6,4% en 1968), qui a été liée essentiellement à l'évolution dynamique de la demande étrangère.

Les exportations totales de biens et services ont augmenté en valeur de respectivement 18,2%, 20,5% et 18,5% au cours des trois premiers trimestres de 1969 par rapport aux périodes correspondantes de 1968. Pour l'ensemble de l'année la progression des exportations peut être estimée à 19% environ

en valeur et de 14 à 15% en volume. D'après les estimations portant sur les 9 premiers mois de l'année on constate que l'accroissement des ventes vers les pays membres de la C.E.E. — qui ont absorbé 76,6% des exportations totales — a été particulièrement vigoureux (+ 24,7% en valeur), alors que les ventes à destination de pays tiers n'ont augmenté que faiblement (+ 4,1% en valeur).

Cette évolution dynamique de la demande extérieure est allée de pair avec une expansion prononcée de la demande intérieure qui a été due principalement à une augmentation considérable de la formation brute de capital fixe.

En effet, après le léger fléchissement des investissements fixes des entreprises au cours de 1968, ceux-ci ont marqué en 1969 une augmentation massive évaluée à environ 55% en valeur. Le progrès a été particulièrement prononcé dans la sidérurgie (+ 145%) et dans les industries nouvelles (+ 70%).

Les investissements des administrations n'ont enregistré qu'un accroissement très faible (+ 1,2%) après avoir progressé rapidement en 1968 (+ 21,7%).

Dans le domaine de la construction de logements, l'amélioration générale du climat conjoncturel a provoqué un net redressement de la propension à investir. Si les dépenses d'investissement afférentes n'ont pas marqué une progression autrement importante,

il faut en rechercher la raison dans une pénurie aiguë de main-d'œuvre, qui a continué de caractériser le marché de l'emploi dans cette branche d'activité.

Dans l'ensemble, la formation brute de capital fixe s'est accrue de quelque 17% en volume, alors qu'en 1968 elle n'avait enregistré qu'une légère progression (+ 3%).

La progression en valeur des dépenses de consommation des administrations a été légèrement moins rapide (+ 5,7%) que celle enregistrée en 1968 (+ 7,1%). Cette évolution est attribuable en partie à l'augmentation moins prononcée des dépenses liées à l'échelle mobile; elle traduit également la volonté du Gouvernement de freiner dans la mesure du possible la croissance des dépenses de consommation. D'autre part, les charges supplémentaires qu'a entraînées la revalorisation des rémunérations des agents du secteur public ont été relativement faibles en 1969, le gros de l'effort financier y relatif devant se répercuter dans les comptes de l'année suivante.

Le rythme de progression en valeur des dépenses de consommation privée a été voisin de celui de 1968 (+ 7%). L'accroissement en volume a été légèrement plus fort (+ 4,6%) qu'en 1968 (+ 4,3%) compte tenu de la hausse relativement modérée des prix à la consommation (+ 2,3%). L'augmentation de la masse salariale en termes réels a été plus forte (+ 5,2%) qu'en 1968 (+ 3,5%). En plus, les revenus de transfert aux ménages ont été relevés sensiblement par suite de l'ajustement des pensions au niveau réel des salaires de 1965.

Offre intérieure et étrangère (ressources)

Par suite de la situation conjoncturelle exceptionnelle, les importations et l'offre intérieure se sont développés très rapidement.

Pour l'année 1969 on peut estimer la progression des importations à 18,2% en valeur et à 14,9% en volume. Les chiffres des trois premiers trimestres de 1969 montrent que l'expansion des importations a profité essentiellement aux partenaires de la C.E.E., alors que les achats dans les pays tiers ont diminué dans l'ensemble.

De son côté, l'accroissement du produit national brut peut être évalué à 7% en volume et à 13% en valeur. Une analyse sectorielle permet d'esquisser rapidement l'évolution conjoncturelle dans les différentes branches d'activité de l'économie.

AGRICULTURE

Suivant les résultats du recensement agricole du 15 mai, le nombre des exploitations agricoles de 2 ha et plus est tombé de 7 008 unités en 1968 à 6 689 unités en 1969 (— 4,6%). Comme ces chiffres reflètent essentiellement la disparition de petites exploitations, la part des exploitations de 20 hectares et plus dans la surface totale cultivée est passée de 40,5% à 43,1%.

En ce qui concerne le volume de la production agricole, celui-ci a subi, dans son ensemble, une régression en 1969.

L'évolution des prix agricoles a été assez divergente d'un produit à l'autre, encore que la tendance à la hausse ait été dominante (+ 3,2% en moyenne).

Dans l'ensemble, la contribution de l'agriculture à l'accroissement du PNB semble donc avoir été négative, à la fois en ce qui concerne l'évolution en volume (— 7%) et l'évolution en valeur (— 4%).

Notons enfin que l'année 1969 peut être considérée comme une bonne année pour la viticulture luxembourgeoise, notamment en ce qui concerne la qualité de la récolte et même si le volume de celle-ci a été légèrement inférieur à la moyenne des dernières années.

INDUSTRIES

Sidérurgie et mines de fer

L'année 1969 a été une année exceptionnellement favorable pour les sidérurgistes. En effet, face à une demande en flèche, motivée par une expansion vigoureuse de l'industrie des biens d'équipement et de l'industrie des biens de consommation durable, l'offre s'est caractérisée par des taux d'utilisation des capacités très élevés, des carnets de commandes largement garnis, des stocks réduits, des délais de livraison qui ont été en s'allongeant et des prix qui ont été les plus élevés de la décennie.

La production mondiale d'acier brut s'est accrue de 8,6% en passant de 515,6 millions à 560 millions de tonnes. Dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne la production d'acier brut a atteint le chiffre record de 107,3 millions de tonnes, ce qui constitue une progression de 8,8% ou de 8,8 millions de tonnes par rapport à l'année antérieure.

La production d'acier brut dans la Communauté et dans le Monde

Source : O.S.C.E.

	Production d'acier (Mio t)				1969/1968	Part de la production mondiale (en %)			
	1952	1960	1968	1969a)	%	1952	1960	1968	1969
Allemagne (R.F.)	18,6	34,1	41,2	45,3	+ 10,1	8,7	10,3	8,0	8,1
France	10,9	17,3	20,4	22,5	+ 10,3	5,1	5,2	4,0	4,0
Italie	3,6	8,5	17,0	16,4	- 3,2	1,6	2,6	3,3	2,9
Pays-Bas	0,7	1,9	3,7	4,7	+ 27,2	0,3	0,6	0,7	0,9
Belgique	5,2	7,2	11,6	12,8	+ 10,9	2,4	2,2	2,2	2,3
Luxembourg	3,0	4,1	4,8	5,5	+ 14,2	1,4	1,2	0,9	1,0
Communauté	42,0	73,1	98,6	107,3	+ 8,8	19,6	22,1	19,1	19,2
Royaume-Uni	16,7	24,7	26,3	26,8	+ 2,1	7,8	7,5	5,1	4,8
U.S.A.	87,8	91,9	121,9	131,5	+ 7,9	41,1	27,8	23,6	23,5
U.R.S.S.	34,5	65,3	106,5	110,6	+ 3,8	16,1	19,8	20,7	19,7
Pays du Bloc oriental (b)	11,2	21,2	35,3	37,2	+ 5,3	5,2	6,4	6,9	6,6
Japon	7,0	22,1	66,9	82,1	+ 22,8	3,3	6,7	13,0	14,7
Autres pays (c)	14,6	32,2	60,0	64,4	+ 7,3	6,9	9,7	11,6	11,5
Monde (c)	213,8	330,5	515,6	560,0	+ 8,6	100	100	100	100

a) Chiffres provisoires.

b) Allemagne de l'Est, Bulgarie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

c) Sans la Chine (R.P.)

L'analyse de l'évolution de la production dans les différents pays européens montre qu'à l'exception de l'Italie, où l'importante progression des années 1967 et 1968 a été suivie d'une légère régression en 1969, tous les Etats membres ont profité de cette expansion. Si l'on fait abstraction du cas des Pays-Bas, où de nouvelles capacités de production ont été mises en service, c'est le Luxembourg qui a réalisé le plus fort taux de croissance de sa production sidérurgique (+ 14,2%), ce qui démontre par ailleurs l'élasticité de son appareil de production.

Production luxembourgeoise d'acier brut par trimestre

Période	1968		1969	
	Production en 1000 t	Variation en % par rapport à la période précédente	Production en 1000 t	Variation en % par rapport à la période précédente
1 ^{er} trimestre	383,4		446,9	+ 5,3
2 ^e trimestre	393,6	+ 2,7	449,9	+ 0,7
3 ^e trimestre	409,7	+ 4,1	467,8	+ 4,0
4 ^e trimestre	424,6	+ 3,6	475,7	+ 1,7
Année	4 834,1	+ 7,9	5 521,0	+ 14,2

La ventilation par région géographique de la destination des ventes révèle que les expéditions de laminés se sont développées avant tout dans les pays de

la C.E.E. (+ 22%) alors qu'elles ont diminué dans les autres pays (- 3%), de sorte que la part des pays de la C.E.E. dans les débouchés des usines luxembourgeoises est passée de 69% en 1968 à 74% en 1968.

L'évolution des prix de l'acier a été nettement orientée à la hausse en 1969, après avoir été décourageante pour les producteurs au cours des années de 1964 à 1967.

En 1969, les entreprises sidérurgiques ont de nouveau considérablement accru le montant de leurs investissements qui étaient tombés à un niveau anormalement bas au moment de la fusion ARBED-HADIR. Ainsi la formation brute de capital fixe est passée de 725 millions de francs environ en 1968 à quelque 1775 millions de francs en 1969, ce qui correspond à un taux de croissance de 145% d'une année à l'autre. Les efforts de modernisation et de rationalisation se sont concentrés notamment sur la préparation des charges au stade des hauts fourneaux et sur les trains à profilés.

En 1969 les mines de fer de notre pays n'ont pas profité dans la même mesure que la sidérurgie de la haute conjoncture sur le marché mondial de l'acier. En effet, l'extraction de minerai luxembourgeois est tombée de 6 398 500 tonnes en 1968 à 6 310 600 tonnes en 1969 (soit - 1,4%). Le marché des exportations, qui va depuis des années en s'amenuisant, a subi une nouvelle contraction en passant de 116 200 tonnes à 93 300 tonnes (-19,7%). Par conséquent, l'expansion de la consommation de la sidérurgie a été couverte par le développement rapide des impor-

tations de minerai qui sont passées de 7 768 400 tonnes en 1968 à 8 633 900 tonnes en 1969, ce qui correspond à un taux de croissance de 11,1%.

Le rapport passe ensuite en revue l'évolution dans les industries alimentaires, les boissons et tabacs, l'habillement et la literie, les industries du bois et du meuble, l'impression, l'extraction de matériaux de construction et produits minéraux non métalliques, pour continuer ensuite sur l'évolution dans l'industrie chimique et les fabrications métalliques.

REMARQUES CONCERNANT LES INDUSTRIES NOUVELLES

Lancement de productions nouvelles en 1969

Parmi les entreprises nouvelles qui ont commencé leur production en 1969, il y a lieu de citer d'abord « Luxembourg Industries S.A. », installée à Colmar-Berg sous les auspices de Goodyear International Corporation. Cette entreprise, qui a pour objet la production d'entoilages pour pneus destinés aux usines du groupe Goodyear, est entrée en service vers le milieu de l'année 1969 et occupe dans une première étape 180 salariés, dont 150 ouvriers et 30 ingénieurs et techniciens. L'investissement initial s'est chiffré à quelque 650 millions de francs.

A la même époque, la « Continentale Nucléaire S.A. », qui a pour objet la recherche appliquée ainsi que la production proprement dite dans le secteur nucléaire et spatial, est entrée en service à Bascharage. L'investissement de démarrage a été de l'ordre de 20 millions de francs et le personnel occupé se chiffre à 28 unités.

La « Morganite Luxembourg S.A. » implantée à Windhof-Kœrich, société « joint venture » à participation majoritaire britannique, a commencé dans le courant de 1969 la transformation en des spécialités du groupe Morgan des matières premières fournies par la maison-mère sous forme de barres et de blocs en graphite et en carbone. Les investissements globaux sont estimés à quelque 15 millions de francs et procurent un emploi à 16 salariés.

A Troivierges, la société « G.D. Mountfield S.A. », fondée en 1968 par une maison-mère de régime britannique, a débuté avec l'assemblage de tondeuses à gazon, de motoculteurs et de matériel de jardinage similaire ; actuellement la production propre d'une partie des éléments utilisés est en phase de lancement.

Dans l'ensemble, le nombre des emplois nouveaux créés dans le cadre de la politique de diversification industrielle s'est chiffré à 4 479 unités au milieu de l'année 1969, contre 3 773 unités à la même époque de l'année précédente. Durant la même période la population active de Goodyear — qui ne figure pas dans les chiffres précités — est passé de 1 849 à 1 919 personnes. Notons aussi qu'au cours des six dernières années (1964-1969), la création de nouveaux emplois a atteint, en moyenne, 620 unités par an, auxquels il faut ajouter une augmentation moyenne de l'emploi de 100 unités chez Goodyear.

Après un bref tour d'horizon sur le secteur énergétique et la construction, sur le secteur des trans-

ports, tant par le chemin de fer que le transport par route ou le transport aérien ou par voie fluviale, ainsi que sur le commerce et le tourisme, le rapport du STATEC donne des indications suivantes sur les institutions financières :

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

En 1969 le secteur bancaire a connu un développement soutenu qui s'est traduit, entre autres, par un net accroissement du nombre des banques — qui est passé de 28 au 31 décembre 1968 à 33 au 31 décembre 1969 — et du personnel bancaire. Ainsi, d'une année à l'autre les banques ont accru leur effectif de 600 personnes environ, ce qui correspond à une progression de 22%.

Pendant les dix premiers mois de 1969, le montant total des dépôts dans les établissements de banque et d'épargne s'est accru de 33% par rapport à la période correspondante de 1968, ce qui constitue un taux de croissance nettement supérieur à la normale. Toutefois, les différentes composantes des dépôts ont accusé en 1969 des évolutions divergentes par rapport au montant total. D'une part les dépôts à vue et les dépôts à terme se sont accrus de respectivement 38% et 52% ; d'autre part les dépôts d'épargne n'ont enregistré — en moyenne — qu'une expansion de 8% et ont même légèrement régressé depuis mars 1969. Par contre l'épargne scolaire et l'épargne professionnelle se sont développées favorablement.

Le volume des affaires traitées à la Bourse de Luxembourg a augmenté de 14,5% par rapport à l'année 1968. Une analyse plus détaillée montre que le développement a été particulièrement net sur le marché des valeurs à revenu variable (+ 28,5%), ce qui s'explique notamment par l'accroissement du nombre des fonds de placement collectif, qui est passé de 50 à la fin de 1968 à 87 à la fin de 1969.

L'expansion a été un peu moins rapide sur le marché des emprunts obligataires, y compris les euro-obligations (+ 18,3%) et on a même enregistré une régression (de 12,2%) sur les marchés des fonds de l'État.

Relevons en particulier que, par suite des taux d'intérêts très élevés sur le marché international à court terme, le volume des nouvelles émissions d'euro-obligations s'est contracté d'environ 15%, tombant de 3 milliards de dollars en 1968 à 2,6 milliards en 1969.

BALANCE DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES

Compte tenu de la rapide progression en volume des exportations et d'une amélioration sensible des termes de l'échange par suite d'une hausse notable des prix des produits sidérurgiques, la balance des transactions internationales s'est développée favorablement malgré une expansion rapide des importations. Par conséquent le solde de la balance des transactions internationales a été nettement positif (de l'ordre de 1,3 milliards de francs).

Prévisions pour 1970

L'évolution de l'économie luxembourgeoise

La Demande

Pour l'ensemble de l'année 1970, la progression globale de la demande étrangère marquera probablement un net ralentissement.

Cette évolution, qui devrait se préciser surtout durant le second semestre, sera due d'abord au sensible fléchissement de la demande des pays non membres de la Communauté Européenne, vers lesquels l'économie luxembourgeoise dirige 25% environ de ses exportations. Quant aux pays membres de la Communauté Européenne, l'affaiblissement escompté de l'expansion économique devrait se traduire par une atténuation sensible de la demande d'importation en provenance de ces pays.

En ce qui concerne plus particulièrement la demande de produits sidérurgiques, le ralentissement conjoncturel dans les pays clients ainsi que la marge étroite de capacités de production encore disponibles devraient limiter l'expansion des exportations — et par conséquent de la production — à environ 3% en volume.

Production d'acier brut par pays

Source : C.E.E.

Unité : en millions de t

	1967	1968	1969	1970
Allemagne (R. F.)	36,74	41,16	45,00	44,40-46,00
Belgique	9,71	11,57	12,70	12,80-13,20
France	19,66	20,41	22,70	23,40-24,00
Italie	15,89	16,96	16,80	18,80-19,20
Luxembourg	4,48	4,83	5,50	5,50- 5,70
Pays-Bas	3,40	3,71	4,70	4,80- 5,00
Communauté	89,88	98,64	107,40	111,40

Les exportations des autres industries, qui représentent environ 30% des exportations totales, et notamment celles des industries nouvelles continueront probablement leur croissance, mais à un rythme moins rapide qu'en 1969.

Toutefois, l'introduction de la T.V.A. au 1^{er} janvier 1970, ainsi que la récente réévaluation du DM devraient constituer des facteurs favorables au développement des exportations luxembourgeoises en 1970.

De son côté, la demande intérieure pourrait accuser en 1970 une nouvelle et appréciable progression qui serait cependant due avant tout à une augmentation rapide des dépenses de consommation, encore que l'impulsion donnée par la progression de la formation brute de capital fixe restera vigoureuse en 1970.

En effet, après l'accroissement massif de la formation brute de capital fixe des entreprises enregistré en 1969 (+ 48% en valeur) il y a lieu de s'attendre pour l'année 1970 à une progression certes plus modérée mais néanmoins importante (+ 30% en

valeur). Les investissements de la sidérurgie, qui avaient atteint 0,7 milliard de francs en 1968 et 1,8 milliards en 1969, s'accroîtront encore de 600 millions de francs en 1970, ce qui, par comparaison à l'évolution passée, constitue un niveau particulièrement élevé. Les investissements à réaliser dans le secteur des industries nouvelles — qui s'étaient accrus de 50% environ (en valeur) de 1968 à 1969 — progresseront plus rapidement encore en 1970 (+ 100%) sous l'impulsion des efforts déployés par le Gouvernement pour aboutir à une plus grande diversification de la structure industrielle. Cette nouvelle expansion est due à la fois à l'agrandissement, voire à la diversification de la production des entreprises récemment créées (comme p. ex. Goodyear et Monsanto) et à l'implantation de nouvelles entreprises parmi lesquelles il faut relever notamment « General Motors » à Bascharage. Dans la plupart des autres secteurs, l'évolution favorable des bénéfices imputables aux années 1968 et 1969 ainsi que le degré d'utilisation très élevé des capacités de production stimuleront la progression à investir des entreprises.

Compte tenu du nombre des mises en chantier réalisées ou envisagées, la construction de logements poursuivra en 1970 l'essor qu'elle a prise pendant l'année précédente, encore que le marché des logements sera probablement exposé à des tendances parfois contradictoires. D'un côté une hausse sensible des prix qui pourrait atteindre — voire dépasser — les 10%, découragera évidemment un certain nombre d'acquéreurs potentiels. De l'autre côté, la progression notable des revenus disponibles des particuliers favorisera un accroissement de la demande qui pourrait encore être amplifié par le fait que certains projets retardés par le plan « Vago »¹ viendront à exécution. Compte tenu de la pénurie des capacités de production on peut s'attendre à un accroissement en volume assez faible (+ 2%).

Les dépenses d'investissement des administrations publiques connaîtront probablement un accroissement de 12% en valeur environ. Le niveau de ces dépenses dépendra toutefois de la réalisation de la tranche conditionnelle d'investissements qui est prévue pour l'exercice 1970 dans le domaine des travaux financés par le truchement des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires, mais qui ne sera mise en œuvre que dans le cas où certaines conditions conjoncturelles et financières seront réunies. Les investissements des entreprises publiques accuseront une nette régression qui pourrait être de l'ordre de 20% en valeur.

Dans l'ensemble, les investissements marqueront encore une expansion vigoureuse (+ 7,7% contre + 17,4% en 1969), de sorte que, compte tenu du niveau très élevé déjà réalisé en 1969, des problèmes de capacités de production se poseront, en particulier en ce qui concerne le secteur de la construction.

A ce sujet il peut être intéressant de citer les travaux d'analyse et de prévision effectués par le groupe

¹ Nouveau plan d'urbanisation de la Ville de Luxembourg.

de travail « Bâtiment 1970 », institué par le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes en vue d'examiner les problèmes conjoncturels qui risquent de se poser en 1970 au secteur de la construction, étant donné d'un côté la pénurie aiguë de capacités de production et de l'autre côté le développement rapide de la demande.

Des estimations de ce groupe de travail se dégagent un accroissement global de la demande en biens de construction de 18% (en valeur) par rapport à 1969, de sorte que, compte tenu d'une hausse des prix de l'ordre de 10% on peut tabler raisonnablement sur un accroissement en volume de la demande de quelque 5 à 10%.

En distinguant d'abord le génie civil du bâtiment et ensuite — à l'intérieur du bâtiment — les travaux de gros œuvre du parachèvement ainsi que des éléments de préfabrication, le groupe de travail arrive aux prévisions suivantes :

« En appliquant les mêmes coefficients structurels pour les années 1969 et 1970, le génie civil connaîtrait une croissance en valeur beaucoup plus faible (+ 4,4%) que le bâtiment proprement dit (+ 21%). Dans ce dernier secteur ce serait la préfabrication qui enregistrerait, suivant les prévisions, le taux de croissance de loin le plus élevé (+ 47,6% contre + 15,2% pour le bâtiment traditionnel). Le groupe de travail a retenu cette hypothèse devant l'importance des investissements des entreprises industrielles et des délais relativement faibles imposés pour le parachèvement de ces constructions. Si l'hypothèse d'une forte part de construction en préfabriqué (...) ne devait pas se vérifier, il y aurait des besoins de main-d'œuvre de 1000 à 2000 travailleurs. »

(...)

« En résumé, si on ne peut guère prévoir d'augmentation en volume s'adressant au génie civil, les entreprises de gros œuvre et les corps de métier de parachèvement connaîtront des taux de croissance en volume de respectivement 10 à 15% et de 5% environ. Par conséquent des tensions du point de vue de l'exécution et des prix risquent de se produire essentiellement au niveau des entreprises du gros œuvre. »

En ce qui concerne les dépenses de consommation des administrations, elles s'accroîtront sensiblement par suite de la récente revalorisation des rémunérations du secteur public. Par ailleurs une nouvelle adaptation de ces rémunérations au cours de l'année 1970 n'est pas exclue.

La consommation des ménages progressera à un rythme sensiblement plus rapide en raison de majorations notables de leur revenu disponible.

L'augmentation du revenu disponible des ménages résultera principalement de l'accroissement réel et nominal de la masse salariale, qui sera en 1970 nettement plus rapide qu'en 1969. L'effet de l'adaptation des traitements et pensions des agents du secteur public — qui ont été augmentés de 5% à partir du 1^{er} novembre 1969 — jouera essentiellement en 1970. Les traitements des employés de la sidérurgie et des employés du secteur des banques et assurances subiront des majorations de respectivement 2% et

3% en vertu de conventions collectives conclues en 1969. D'autre part, la conclusion récente d'un nouveau contrat collectif concernant les ouvriers de la sidérurgie a entraîné une hausse moyenne des salaires de 7,8%. De plus, étant donné l'évolution conjoncturelle exceptionnelle en 1969, il y a lieu de s'attendre à une augmentation notable des gratifications à payer en 1970 dans la sidérurgie ainsi que dans un certain nombre d'autres secteurs. Enfin, le relèvement du salaire social minimum à partir du 1^{er} janvier 1970 aura des répercussions non négligeables sur les rémunérations de certaines catégories de salariés des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales.

Relevons par ailleurs qu'une nouvelle convention collective concernant les ouvriers du bâtiment (gros œuvre) devra être conclue pour le 1^{er} mai 1970.

Pour ce qui est des majorations de salaires déclenchées par le jeu de l'échelle mobile, qui n'ont été que de 2% en 1969, elles dépasseront probablement 5% environ en 1970.

Quant aux allocations de transfert, les mesures prises en 1969 au sujet des prestations du fonds national de solidarité (loi du 29 mai 1969) ainsi que l'ajustement des pensions et rentes sociales au niveau réel des salaires de 1965 (loi du 28 juillet 1969), n'exerceront tous leurs effets sur les revenus disponibles des ménages qu'au cours de l'année 1970. Ces revenus se trouveront majorés en outre, quoique dans une plus faible mesure, par l'adaptation, à partir du 1^{er} janvier 1970, du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, les pensions des commerçants, industriels et artisans ont été ajustées au niveau réel des salaires de 1965 au début de 1970.

L'Offre

Etant donné les perspectives d'évolution beaucoup moins favorables de la demande étrangère, il y a lieu de prévoir un accroissement modéré de la production industrielle.

En particulier, l'expansion de la production sidérurgique ne devrait guère dépasser les 3% en volume, alors que des taux de croissance plus élevés restent possibles dans d'autres branches et en particulier dans l'industrie chimique et l'industrie des fabrications métalliques.

Il faut toutefois noter que la forte croissance de la consommation privée ne se répercutera que dans une très faible mesure sur la production industrielle indigène, mais qu'elle aura surtout un effet stimulant sur les importations de biens de consommation durables et les dépenses en tourisme à l'étranger, qui présentent une élasticité élevée par rapport au revenu disponible.

Sous l'impulsion d'une assez forte demande dans le domaine des biens d'investissements, l'activité du bâtiment connaîtra une certaine expansion qui, tout comme en 1969, restera limitée par la pénurie de main-d'œuvre.

Compte tenu de la régression sensible de la production agricole en 1969 (— 7% en volume) on

peut espérer des résultats plus encourageants en 1970 pour le secteur agricole.

Enfin le secteur tertiaire — et en particulier la distribution — devrait profiter dans une certaine mesure de l'accroissement notable des revenus disponibles des ménages.

Dans ces conditions on peut estimer l'expansion du produit national brut à 3% en volume et à 6,1% en valeur, ce qui constitue une hypothèse « centrale » (une hypothèse plus optimiste que celle se dégageant des prévisions des organisations internationales justifierait un taux de 4% environ en volume).

Compte tenu de l'affaiblissement prévisible du développement de la demande, principalement des achats de produits intermédiaires ainsi que des biens d'investissement, la progression des importations devrait se ralentir. Cependant ce ralentissement devrait être plus faible que celui des exportations par suite du développement considérable des dépenses de consommation et d'investissement.

L'équilibre

Les termes de l'échange devraient se détériorer en 1970 en raison de l'évolution contraire et désavantageuse des prix à l'importation et à l'exportation. En effet, il est probable que les hausses conjoncturelles des prix dans la Communauté Européenne et la réévaluation du DM accéléreront la progression des prix à l'importation, alors que les prix à l'exportation ne marqueront plus de progrès notable.

Etant donné qu'en valeur les importations augmenteront plus vite que les exportations, le solde de la

balance des transactions internationales se détériorera.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, on peut s'attendre à une nouvelle augmentation de l'effectif. Le ralentissement de la croissance économique aura probablement pour effet d'atténuer dans la plupart des secteurs les tensions qui se sont manifestées en 1969. Toutefois, des tensions persisteront dans le secteur de la construction et des activités connexes. La généralisation de la durée hebdomadaire légale du travail de 44 heures dans le secteur privé et de 40 heures dans le secteur public au cours de 1970 diminuera le nombre d'heures de travail par salarié.

Pour ce qui est de l'évolution des prix, relevons en premier lieu que l'introduction de la T.V.A. déclenche une hausse mécanique faible, vu le niveau modéré des taux choisis. Par ailleurs, le Gouvernement s'efforce, par le contrôle des prix, de limiter les hausses psychologiques.

D'autre part, la hausse de prix à l'importation, l'augmentation des coûts salariaux et l'excès de la demande intérieure contribuent à stimuler la hausse des prix.

C'est surtout dans le secteur de la construction et dans certains services, où l'augmentation des coûts salariaux et la pleine utilisation des capacités de production pourraient conditionner une poussée sensible des prix.

L'apparition de tensions inflationnistes représente donc en 1970 le problème le plus important de la politique conjoncturelle.

Evolution à prix courants (en valeur)

des ressources et des emplois de l'économie luxembourgeoise en biens et en services

Unité : Million de F

Années	Produit national brut	Imports ¹⁾	Total des ressources et emplois	Consommation des ménages	Consommation des administrations	Formation brute de capital fixe	Variation des stocks	Exports ¹⁾	Solde extérieur
1958	21 810	17 288	39 098	13 136	2 797	5 227	400	17 538	+ 250
1959	22 482	17 978	40 460	13 687	2 608	5 247	450	18 468	+ 490
1960	24 689	19 600	44 289	13 874	2 521	5 458	-150	22 586	+2 986
1961	25 340	21 236	46 576	14 640	2 553	6 328	300	22 755	+1 519
1962	25 796	21 939	47 735	15 420	2 927	7 131	300	21 957	+ 18
1963	27 496	23 753	51 249	16 641	3 484	8 826	100	22 198	-1 555
1964	31 596	27 478	59 074	18 736	3 521	11 300	-200	25 717	-1 761
1965	33 117	28 184	61 301	20 155	3 666	9 825	200	27 455	- 729
1966	34 665	28 441	63 106	21 174	4 013	9 805	120	27 994	- 447
1967	35 412	27 324	62 736	21 648	4 245	8 883	0	27 960	+ 636
1968	37 926	29 919	67 845	23 163	4 546	9 528	-200	30 808	+ 889
1969	42 856	35 363	78 219	24 784	4 805	11 970	0	36 660	+1 297
1970	45 466	40 083	85 549	27 510	5 257	13 922	0	38 860	-1 223

¹⁾ Biens, services et revenus de facteurs

**Evolution du produit national brut
au Grand-Duché de Luxembourg et dans les autres Etats membres de la C.E.E. de 1958 à 1970**

Sources : STATEC et C.E.E.

Année	Luxembourg				C.E.E.						
	P.N.B. à prix courants (en valeur ¹⁾)	Variations du P.N.B. par rapport à l'année précéd. (en %)			Indices de volume du P.N.B. ²⁾ (Base : 1958 = 100)						
		En volume	En prix	En valeur ³⁾	C.E.E.	R.F.d'Allemagne ⁴⁾	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg ⁵⁾
1958	21 810				100	100	100	100	100	100	100
1959	22 482	+3,4	-0,3	+ 3,1	105	107	103	107	105	103	103
1960	24 689	+4,9	+4,7	+ 9,8	113	116	111	114	115	108	108
1961	25 340	+3,5	-0,9	+ 2,6	120	123	115	123	119	113	112
1962	25 796	+1,7	+0,1	+ 1,8	126	128	124	131	123	120	114
1963	27 496	+1,9	+4,6	+ 6,6	132	132	130	138	128	125	116
1964	31 596	+7,2	+7,2	+14,9	139	141	137	142	140	134	125
1965	33 117	+2,0	+2,7	+ 4,8	146	149	144	148	147	139	127
1966	34 665	+1,4	+3,3	+ 4,7	152	152	151	157	151	143	129
1967	35 412	+0,2	+2,0	+ 2,2	156	152	158	166	159	147	129
1968	37 926	+4,0	+2,0	+ 6,1	165	163	165	175	169	153	134
1969	42 856	+7,0	+5,6	+13,0	177	176	178	186	177	162	144
1970	45 466	+3,0	+3,0	+ 6,1	185	183	185	200	185	170	148

1) En millions de francs

2) A prix constants

3) A prix courants

4) Indices de volume du P.N.B. calculés de manière à éliminer approximativement l'influence de la non-inclusion, avant 1960, de la Sarre et de Berlin-Ouest

5) 1968 = chiffres provisoires ; 1969 = estimations ; 1970 = prévisions

L'ARBED en 1969

Le 24 avril 1979 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée générale ordinaire des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, sous la présidence de Monsieur Tony Neuman, Président du Conseil d'administration de l'ARBED.

Nous reproduisons ci-après les principaux passages du rapport présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire :

Les productions de l'ARBED

L'évolution des productions de l'ARBED a été favorable durant l'exercice 1969 ; les améliorations techniques des installations de fabrication ont notamment contribué à leur accroissement.

Ainsi, la production de fonte s'est accrue de 13,9% pour s'élever à 5,27 millions de tonnes, alors que celle d'acier brut a atteint 6,21 millions de tonnes, soit une augmentation de 14,3% par rapport à 1968.

La répartition de la production d'acier brut par région et par procédé de fabrication a été la suivante :

	1968 t	1969 t	Différence %
<i>Région</i>			
Luxembourg	4.324.000	4.957.000	+ 14,6
Sarre	969.000	1.104.000	+ 14,—
Cologne	135.000	145.000	+ 7,6
<i>Procédé</i>			
Thomas	3.573.000	4.018.500	+ 12,5
LD-AC	1.554.000	1.846.000	+ 18,8
Martin	220.000	230.500	+ 4,9
Electrique	81.000	111.000	+ 37,9

La production de laminés a progressé de 15,3% pour se situer à 5,121 millions de tonnes. Dans cette

progression, il convient de souligner la part croissante prise par les feuillards, les poutrelles à larges ailes et les palplanches. Les produits de transformation qui entrent dans le programme de fabrication ont également bénéficié de la bonne conjoncture économique. On note ainsi, pour les tréfileries du groupe, une nouvelle augmentation de près de 17% de la production qui se situe maintenant à quelque 500.000 tonnes.

Les expéditions de laminés et de tubes des usines luxembourgeoises étaient destinées à raison de 72% (67% en 1968) aux pays de la Communauté et de 28% (33% en 1968) aux pays tiers; pour les usines sarroises, ce rapport était de 82% et de 18% (contre 80% et 20% en 1968).

Les expéditions totales des tréfileries ont progressé de 19,6%.

Le chiffre d'affaires départ usines, qui comprend pour la première fois la totalité des ventes de l'usine de Cologne, est passé en 1969 à 29 milliards de francs. Cette progression, qui dépasse largement celle de la production, se reflète dans les résultats de l'exercice.

Approvisionnement et coûts de production

L'extraction de minerai de fer dans les mines luxembourgeoises et françaises de l'ARBED (y compris la Société Minière des Terres Rouges et la Mine Ferdinand) s'est élevée à 12,2 millions de tonnes, ce qui représente un accroissement de 1,5% par rapport à l'année précédente. La hausse des salaires et l'augmentation des prix de certains biens d'investissement ont pu être neutralisées partiellement par l'accroissement de la productivité et la dévaluation du franc français.

L'approvisionnement en coke métallurgique des usines luxembourgeoises a été assuré, en majeure partie, par les cokeries du groupe. Les arrivages se sont chiffrés à 3,2 millions de tonnes, contre 3 millions de tonnes en 1968.

La pénurie de coke sur le marché européen a conduit, en 1969, à un relèvement des prix de vente se situant entre 17% et 19% pour les bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr.

Dans ce contexte, il est utile de signaler que le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a adopté une nouvelle formule d'aide en faveur du charbon à coke et du coke destinés à l'industrie sidérurgique. Cette formule prévoit, pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 1970, une aide fixe à la production ainsi qu'une aide dégressive à l'écoulement.

Au début de l'année 1970, les deux sociétés sidérurgiques luxembourgeoises ont conclu avec les syndicats des ouvriers une nouvelle convention collective pour une durée de deux ans. L'accord prévoit, notamment, l'augmentation générale des salaires horaires de 2,50 francs, à l'indice 100, le relèvement des indemnités d'apprentissage, l'augmentation spéciale de certaines catégories de salaires et la protection des ouvriers touchés par des mesures de rationalisation et de modernisation. Conformément à la convention précédente, une nouvelle diminution de la

durée hebdomadaire du travail est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1970. A toutes ces charges supplémentaires, il convient d'ajouter celles de l'adaptation automatique des salaires à l'indice des prix à la consommation.

Ce nouvel accord maintient l'ouvrier sidérurgiste luxembourgeois en tête de la hiérarchie salariale des pays membres de la Communauté Européenne.

Les salaires et traitements payés par la société ARBED au Grand-Duché se sont élevés en 1969, à 5,3 milliards de francs. Le coût par heure de présence d'un ouvrier adulte a progressé en moyenne de 7% d'une année à l'autre, du fait notamment de l'échéance de deux tranches indiciaires et de l'augmentation des primes de production.

Le personnel des divisions luxembourgeoises et étrangères a subi, en 1969, une légère augmentation et compte à la fin de l'année 36.700 ouvriers et employés, dont 23.640 sont occupés au Luxembourg, contre 23.220 à fin décembre 1968. L'augmentation est due, d'une part, à la reprise de l'effectif de la Société Minière des Terres Rouges et, d'autre part, à l'embauche aux usines d'Esch-Belval et de Differdange d'un certain nombre d'ouvriers affectés à la production.

Rappelons enfin qu'au 1^{er} janvier 1970, le gouvernement luxembourgeois a introduit la taxe sur la valeur ajoutée, qui remplace l'impôt sur le chiffre d'affaires. Malgré les difficultés d'adaptation administratives et économiques et malgré certaines hausses de prix, qui n'ont pu être évitées lors du passage du système de la taxe en cascade au système de la T.V.A., le nouvel impôt devrait contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers.

La politique d'investissement de l'ARBED

Dans l'optique d'une consolidation accrue des structures de l'ensemble du groupe ARBED, il a été procédé, en 1969 et au début de 1970, à d'importantes opérations dans le cadre des participations. L'objectif visé dans les différentes acquisitions ou cessions était double: il s'agissait, d'une part, d'assurer l'indépendance et la continuité de l'approvisionnement des usines en matières premières et, d'autre part, d'associer la société aux progrès d'une technologie avancée. Il convient de signaler, notamment, la prise d'une participation dans la mine de Droitaumont en Lorraine, l'acquisition du charbonnage Westfalen A. G. dans le bassin de la Ruhr, ainsi que l'accord conclu avec le groupe néerlandais Philips concernant la filiale Felten & Guillaume Carlswerk A. G., Cologne. Relevons encore que la participation dans SIDMAR a été portée à 55,37%.

Parallèlement à cette politique dans le domaine des participations, l'ARBED a accentué en 1969 sa politique d'investissement industriel dans ses usines. Alors que les années 1967 et 1968 étaient caractérisées par des investissements de coordination et de synchronisation d'un outil de production élargi par l'absorption de l'ancienne société HADIR, l'exercice 1969 a marqué le début d'une nouvelle phase qui sera consacrée au renforcement de la rentabilité et

de la spécialisation de ses usines. C'est ainsi que les dépenses de l'exercice ont été relevées à plus de 1,7 milliards de francs et il est prévu de les porter à près de 3 milliards de francs en 1970. Cet effort d'investissement se concrétisera par la construction d'installations de production garantissant l'abaissement indispensable des frais de fabrication et une amélioration substantielle des qualités.

Au terme du programme d'investissement, qui s'échelonne sur plusieurs années, la division de Differdange sera reliée d'une manière rationnelle aux usines du bassin d'Esch. Le nouvel ensemble ne formera plus, en fait, qu'un seul complexe sidérurgique d'une capacité annuelle se situant entre 4 et 5 millions de tonnes d'acier brut.

En Sarre, où l'ARBED poursuit des pourparlers avec les autres usines sidérurgiques, et plus particulièrement avec la société des Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke, en vue d'une collaboration plus étroite, les dépenses d'investissement prévues pour l'année 1970 s'élèveront à plus de 600 millions de francs. Elles viseront principalement à doter l'usine de Burbach de nouvelles capacités de production d'acier de qualité et d'un train moderne à fil machine qui pourra subvenir aux besoins croissants de la division des Tréfileries Réunies.

Les résultats de l'exercice

Après une longue période de régression, les prix de vente ont connu une reprise bénéfique au cours du deuxième semestre de l'année ; les augmentations de plusieurs éléments du prix de revient, comme les charges salariales et certaines matières premières, ont ainsi pu être compensées.

L'amélioration des résultats permet à l'ARBED de proposer la répartition d'un dividende net de 300 francs, soit 352,941176 francs brut par part sociale.

La collaboration efficace et harmonieuse entre cadres, employés et ouvriers tout au long de l'exercice a permis à la société de tirer pleinement profit de l'évolution favorable du marché sidérurgique.

Compte de Profits et Pertes

Le résultat de l'exercice 1969 s'élève à 3.474.460.712 francs. Après amortissement sur immobilisations de 1.728.841.988 francs et l'allocation aux œuvres sociales de 97.000.000 francs, soit au total 1.825.841.988 francs, le bénéfice de l'exercice s'élève à 1.648.618.724 francs, auquel vient s'ajouter le bénéfice reporté de l'exercice 1968, soit 5.392.889 francs, ce qui porte le bénéfice à répartir à 1.654.011.613 francs.

Ce bénéfice sera utilisé comme suit : allocation au Fonds d'équipement industriel, 500.000.000 francs, allocation à la Réserve libre, 210.155.663 francs, soit au total 710.115.663 francs, à répartir comme suit :

93% à titre de dividende	fr 686.117.646
7% à titre d'allocations statutaires	fr 51.643.263
— à reporter	fr 206.135.041

Total fr 1.654.011.613

Le dividende brut de l'exercice s'élèvera à 352,941176 francs par part sociale, soit 300 francs net après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur le revenu des capitaux.

Le Baptême de la nouvelle „Caravelle” de Luxair

Le 21 mars 1970, la Société anonyme luxembourgeoise de Navigation Aérienne « LUXAIR » a procédé à la cérémonie du baptême de la nouvelle « Caravelle », en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Princesse Marie-Astrid.

Rappelons ici que la compagnie aérienne nationale luxembourgeoise a été fondée en 1962 dans les buts de prévenir un isolement de notre région du point de vue des communications aériennes par rapport aux grands centres du trafic aérien, et de permettre aux habitants des régions limitrophes d'apprécier la formule des vacances par avion.

Des centres de vacances comme les Baléares, la Grèce, la Costa del Sol, la Tunisie, la Côte d'Azur, la Côte Adriatique et la Yougoslavie sont desservis directement par Luxair au départ de Luxembourg.

L'équipement de Luxair comporte : trois F 27 Fokker Friendship qui sortent des usines Fokker à Amsterdam et une Caravelle R6 construite par Sud Aviation à Toulouse.

Le réseau aérien desservi à ce jour est : Amsterdam, Athènes, Bruxelles, Francfort, Londres, Malaga, Milan, Palma, Paris, Split, Trieste, Tunis et Vienne.

Les dates de mise en service des divers appareils sont les suivantes : LX-LGA Prince Henri, 8 mai 1963 ; LX-LGB Prince Jean, 28 février 1965 ; LX-LGC Prince Guillaume, 28 avril 1966 ; Wiscount 815, mis en circulation fin 1969 ; LX-LGD Princesse Margaretha, 2 octobre 1967 ; LX-LGE Princesse Marie-Astrid, 21 mars 1970.

La cérémonie du baptême de la « Caravelle » a marqué une date importante dans l'histoire de l'aviation luxembourgeoise, et de nombreux invités du monde diplomatique, politique, économique, financier et religieux assistèrent à cet événement.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation prononcée à cette occasion par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports :

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ce samedi, 21 mars 1970, marquera une date importante dans l'histoire de l'aviation nationale luxembourgeoise.

Luxair se dotera, en effet, d'un premier avion à réaction, qui lui permettra de voler plus vite, plus haut et avec plus de personnes à bord.

Les distances à franchir seront écourtées d'un tiers, sinon davantage, et les passagers disposeront d'un confort accru, puisqu'ils se déplaceront à une altitude de près de 10 000 mètres.

Cette initiative heureuse pour laquelle je tiens, au nom du Gouvernement luxembourgeois, à féliciter le conseil d'administration et la direction de Luxair, a été rendue nécessaire par l'engouement massif des Luxembourgeois et des étrangers pour notre compagnie nationale.

Alors qu'en 1962, année de sa création, Luxair ne comptait que 8500 passagers, le nombre de personnes transportées en 1969 a déjà atteint 154 000. En même temps, s'est affirmé le rôle éminemment économique et touristique de l'aéroport du Findel, dont le nombre des avions atterrissant et décollant est maintenant dix fois plus grand qu'en 1950 et plus du double qu'en 1960.

Le nombre d'usagers utilisant les installations du Findel est passé de 6500 personnes en 1950 à plus de 400 000 en 1969, et nous caressons l'espoir que 1970 pourra nous permettre de frôler le seuil impressionnant d'un demi million de passagers transitant par l'aéroport de Luxembourg.

Notre pays entend ainsi manifester non seulement sa présence européenne, mais marquer également sa ferme volonté de participer à la véritable explosion du mouvement touristique international, qui représentera une fraction de plus en plus importante dans l'industrie des services d'une économie moderne.

Les vols réguliers de Luxair sont passés au nombre de 9 avec les destinations de Francfort, Paris, Bruxelles, Londres, Milan, Nice, Athènes, Palma et Vienne. Une dixième ligne régulière sera mise en service cette année, à savoir : Luxembourg-Amsterdam via Bruxelles.

Ce sera une nouveauté sur le plan européen, car un accord au sein de Benelux nous permettra de prendre à Bruxelles des passagers pour Amsterdam et d'en prendre à Amsterdam pour Bruxelles. De cette façon, Luxair reliera pour la première fois, et ceci tous les jours de la semaine, les trois capitales du Benelux sous forme de « Benelux-Commuter » et constituera ainsi un témoignage tangible de la réalité et de la solidarité des trois pays du Benelux.

Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion pour souligner l'importance régionale de Luxair et de l'aé-

roport du Findel, puisqu'un grand nombre des utilisateurs partant par les airs à partir de Luxembourg nous viennent des régions limitrophes, du Palatinat, de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg belge. Je me plais à souligner — et je touche du bois en disant cela —, qu'aucun usager de Luxair n'a jamais subi le moindre mal et ceci devrait contribuer à convaincre encore davantage de Luxembourgeois et de nos voisins à utiliser le confort et l'agrément des déplacements rapides et sûrs de Luxair.

J'avoue, dans cet ordre d'idées, que j'ai été un peu perplexe en entendant parler de projets tendant à la création d'un grand aéroport intercontinental à caractère régional dans l'un ou l'autre de nos pays voisins. Quant à moi, j'estime que l'intérêt des différentes régions en cause, et ceci dans les dix années à venir, sera certainement mieux servi par le développement d'aéroports d'envergure moyenne, tels que Luxembourg, Sarrebruck, Metz et autres, offrant ainsi aux usagers la possibilité de déplacements rapides, avec aller et retour dans la même journée. De cette façon, la coexistence d'aéroports moyens, efficaces et bien outillés, pourra présenter un instrument de travail utile pour les habitants de ces régions et en même temps un point de départ pour l'évasion vers les horizons ensoleillés.

Et ceci m'amène à parler de la vocation la plus agréable de la nouvelle caravelle, qui est celle d'ouvrir toute grande les portes aux clients toujours plus nombreux de Luxair vers les pays ensoleillés de la Méditerranée.

Ici nous n'en sommes qu'au début, alors même que déjà le tiers du revenu global de Luxair est représenté par le trafic de vacances. Ce marché des vacanciers est à peine entamé et nos experts estiment que la clientèle actuelle ne représente que 5% de ce marché potentiel.

En conséquence, il y a de l'avenir en l'air pour Luxair et j'espère que l'intérêt général du tourisme pourra profiter de la mise en service de cette prestigieuse unité, car la caravelle ne servira pas seulement à exporter des touristes, mais également à en importer des nombreuses villes européennes avec lesquelles nous sommes quotidiennement en liaison.

C'est avec déférence et fierté que le Gouvernement salue aujourd'hui la présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid au Baptême de la nouvelle caravelle. Depuis de longues années, en effet, Monseigneur le Grand-Duc et Son auguste famille prouvent leur attachement à Luxair, et rares sont les Luxembourgeois à utiliser l'aéroport du Findel pour leurs déplacements avec une régularité aussi assidue que celle de la Maison Grand-Ducale. Ceci constitue pour nous tous un exemple et un encouragement et nous sommes heureux que la Maison Grand-Ducale ait tenu à procéder par l'une de leurs plus gracieuses représentantes à ce baptême.

Nouvelles de la Cour

(mois de mars)

Le 3 mars 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Alioune Sissoko, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mali.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Polys Modinos, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Chypre.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ramon Sedo Gomez, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

*

Le 13 mars 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Mon-

sieur Phairot Jayanâma, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Thaïlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur George Thomson, Ministre britannique chargé des Affaires Européennes.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 16 mars 1970 annonce que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte est entrée en clinique dimanche pour une intervention chirurgicale qui a eu lieu ce lundi matin. L'état de Son Altesse Royale après l'opération est jugé très satisfaisant par Ses médecins.

*

Le 23 mars 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Comte et la Comtesse Raoul Follereau.

(mois d'avril)

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 6 avril 1970 annonce que l'état de santé de Monseigneur le Prince s'est aggravé les derniers jours. Les Saints Sacrements ont été administrés à Son Altesse Royale.

*

Le 8 avril 1970, Son Altesse Royale le Prince Félix de Luxembourg, Prince de Bourbon de Parme, Prince de Nassau, est décédé au Château de Fischbach à 8.25 heures. La Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de six semaines.

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 8 avril 1970 annonce que la dépouille mortelle de Son Altesse Royale le Prince Félix sera exposée au Palais de Luxembourg. Le public est admis à défiler jeudi, le 9 avril, de 16 à 19 heures, vendredi, le 10 avril, de 8 à 12 et de 14 à 19 heures et samedi, le 11 avril, de 8 à 12 heures. Les funé-

raillies auront lieu samedi, le 11 avril, à 15 heures. Des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg ainsi qu'aux postes de Gendarmerie du Château de Fischbach et du Château de Berg.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 9 avril 1970 annonce qu'en raison du décès de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, la visite officielle de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas est reportée à une date ultérieure.

*

Le 24 avril 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur J.C. de Graft-Johnson, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Au cours du mois de mars 1970, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 6 et 13 mars, le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant assimilation aux Luxembourgeois des travailleurs

ressortissants des pays membres de la CEE en matière d'application de la législation concernant l'Office de Placement et de Rééducation professionnelle des travailleurs handicapés ainsi qu'un avant-projet de règlement grand-ducal portant modification de l'article 28 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1965 ayant pour objet de fixer les conditions et les pro-

grammes des examens d'admissibilité, d'admission définitive et de promotion aux fonctions du secteur technique des communes, syndicats de communes et d'établissements publics placés sous la surveillance des communes. Il a donné des directives pour la mise au point définitive d'un projet de loi relatif aux marchés pour compte de l'Etat et des Communes. Le Conseil a en outre approuvé des mesures proposées par le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et par le Ministre de l'Economie Nationale concernant l'habitat social et le logement de la main-d'œuvre étrangère. Dans cet ordre d'idées il a approuvé le règlement ministériel du 24 février 1970 modifiant le règlement ministériel du 1^{er} juillet 1963 relatif aux subventions en vue de l'amélioration du logement des ouvriers étrangers. Il a procédé à un échange de vues sur les mesures à prendre en vue de l'approvisionnement du Grand-Duché en gaz naturel. Il a approuvé la déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de chauffeur d'autobus

privé. Le Conseil a décidé de saisir le Conseil d'Etat d'un avant-projet de loi portant création d'un Lycée agricole à Ettelbruck. En outre le Conseil a approuvé un projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 8 avril 1968 portant réorganisation de l'Hospice du Rham. Finalement le Conseil a entendu un exposé du Ministre des Transports sur le projet de loi concernant la perception d'une taxe sur les passagers à l'aéroport de Luxembourg.

Au cours des réunions des 19 et 24 mars, le Conseil a mis au point le projet de loi concernant l'aménagement du territoire. Ce projet de loi sera incessamment soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Le Conseil a fait l'inventaire des travaux préparatoires pour l'établissement du programme directeur et a fixé les directives pour la poursuite de ces travaux et le fonctionnement provisoire des organismes d'étude et d'exécution en attendant que le statut légal de ceux-ci soit consacré par la future loi.

Réunions durant le mois d'avril

Au cours du mois d'avril 1970, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 10 avril, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation politique et sur l'exécution conséquente du programme gouvernementale dans l'intérêt d'une croissance équilibrée et de la sauvegarde des intérêts des milieux moins favorisés. L'inventaire des facteurs favorables et défavorables sera achevé et coordonné au cours du prochain examen des propositions budgétaires, à la suite desquelles le Gouvernement disposera des données nécessaires pour informer correctement le Parlement et l'opinion publique sur la véritable situation du pays. Le Conseil a commencé la discussion du projet de loi portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs publics et privés de l'économie. Il a arrêté sa ligne de conduite concernant la participation des communes à certaines constructions scolaires et a approuvé le projet de loi concernant l'agrandissement du lycée classique de Diekirch par la construction d'un second bâtiment scolaire. Il a aussi approuvé le projet de loi modifiant les articles 13, 14, 19 et 185 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire. Ce projet comporte notamment la création de quatre postes de premiers juges au tribunal et la création d'un poste supplémentaire de greffier au tribunal de Luxembourg. En attendant la création du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire par voie législative, le Conseil a décidé de créer à titre provisoire un groupe d'experts appelé à le conseiller en cette matière. En plus il a pris connaissance des instructions données pour réaliser pour la fin de cette année une première ébauche du programme directeur de l'aménagement du territoire.

Au cours de la réunion du 17 avril, le Conseil a approuvé des projets de règlement grand-ducal con-

cernant l'importation et l'exportation de produits agricoles ainsi que l'abolition de la caisse de compensation concernant le bétail. Il a discuté en outre un projet de règlement grand-ducal déterminant des mesures sanitaires concernant les produits laitiers. Le Conseil a décidé d'inviter les organisations professionnelles intéressées à une table ronde pour un échange de vues sur les modalités concernant la mise en application du projet de loi portant réglementation de la durée de travail. Il a entendu un exposé du Ministre de l'Education Nationale sur la création d'instituts et de services d'éducation différenciée. Le Conseil a de plus approuvé des projets de règlement grand-ducal sur le personnel du Fonds National de Solidarité ainsi que sur les modalités du contrôle de la gestion financière dudit Fonds par la Chambre des Comptes. Il a finalement adopté un règlement gouvernemental portant modification de celui du 14 septembre 1967 portant fixation des suppléments de pensions payés aux ouvriers de l'Etat.

A l'issue de la réunion du 28 avril, le communiqué suivant a été publié : Dans l'intérêt de la stabilité des prix au niveau des consommateurs et en vue de ne pas diminuer la compétitivité de l'industrie touristique au cours de la saison qui commence, il a été décidé de soumettre au Grand-Duc un règlement prorogeant jusqu'à la fin de l'année les taux réduits concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) introduits par la loi budgétaire du 24 décembre 1969, art. 2 paragraphe (3) I et II. Le Conseil a autorisé le Ministre de la Force Publique à élaborer un projet de loi octroyant une prime spéciale sous certaines conditions aux musiciens de la musique militaire. Finalement il a décidé de transmettre aux Chambres professionnelles le texte du projet de loi portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs publics et privés de l'économie ainsi que certains documents explicatifs en vue de recueillir l'avis des organismes représentatifs intéressés.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Georges Thomson, Ministre britannique chargé des Affaires Européennes

Les 12 et 13 mars 1970, Monsieur George Thomson, Ministre britannique chargé des Affaires Européennes, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Dans la soirée du 12 mars, M. George Thomson fut l'hôte à dîner de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le programme de la journée du 18 mars comprenait successivement une entrevue avec M. Gaston Thorn, au Ministère des Affaires Etrangères, suivie d'une séance de travail avec plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois, dont M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture, et M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, une audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc, et une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au Ministère d'Etat.

Après une seconde séance de travail en début d'après-midi avec plusieurs membres du Gouvernement, M. George Thomson donna une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères avant de regagner Londres par avion.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Gaston Thorn à l'issue du dîner offert en l'honneur de M. George Thomson le 12 mars au Ministère des Affaires Etrangères :

Mr. Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

I have to-night the honour to extend in the name of the Government and the people of Luxembourg a most cordial welcome to the Rt. Hon. George Thomson, Chancellor of the Duchy of Lancaster, better known to us as Minister of State for European Affairs, Luxembourg is much gratified by this visit, just as we were flattered to receive only three years ago, for the first time in history, a British Prime Minister in office, Mr. Harold Wilson.

In the course of this short speech I do not intend, Mr. Minister, to give you a summary of the relations between our two countries throughout history. But I do want to point out the unmeasurable debt which Luxembourg and many other countries owe to Britain. It goes back to the Second World War, and no one here is about to forget it. There cannot be the slightest doubt that the British people at their finest hour, with no prospect but blood, toil, tears and sweat, saved us all from a new Dark Age. As defined by Prime Minister Churchill their policy was to wage war by sea, land and air with all their might, their aim was victory at all costs, in spite of all terror; and I may add, their lasting achievement is that the cause of Freedom was not cast away. The telegram of the late King George VI to Grand Duchess Char-

lotte of Luxembourg, the generous hospitality given by the United Kingdom to our Government in exile, the radio speeches by Foreign Secretary Eden to the Luxembourg people are still vividly being remembered. Yet neither the unbroken spirit of our people nor the many ruins left by the war — among which one of our national sanctuaries, i.e. the Basilica of Echternach built over the tomb of St. Willibrord, an Englishman from the Humber who brought Christianity to Luxembourg would have been of any avail to us if Britain had not stood firm. We are therefore conscious that we owe our independence and indeed our very survival to your great country, Mr. Minister.

At the end of the war no one more clearly realized the need of a new approach to the relations between European races than the statesman who had shown him to be the greatest in the world crisis. In a famous speech delivered in 1946 in Zurich Mr. Churchill called for the establishment of a United States of Europe. In this view solidarity between France and Germany constituted the first step towards that goal. Every nation, however small, was to be granted an appropriate place in this federation. Yet the European Communities were set up by six continental States without active help from the United Kingdom. Only in 1961 did a British Government in office commit itself by officially applying for membership of the Communities. We all know about the vicissitudes of European politics since that date. I am not going to-night to lay down everybody's responsibilities in the somewhat unhappy course events took since that date. That would not fit a small country's Foreign Minister and besides I believe that the present which sits in judgment on the past tends to lose the future. Let us rather keep in mind that a few months ago the Summit Conference of The Hague called for negotiations between the Communities and the States applying for membership, under the only condition that there latter fully accept the Paris and Rome Treaties with all their political objectives their opportunities for future development and their existing achievements. If that is so, nothing should divert us from the task of our time, which is the unification of Europe. How terrible would it be if future generations were to record our failure, if history weighed us in the balance and found us wanting!

Looking ahead at the task before us we may be beset by the too many technical problems we have to face in the near future. To my mind, however, such an approach would not rise to the occasion. We must look beyond the present difficulties to the distant horizon and keep in mind that the preamble of the EEC Treaty calls for an ever-closer union of the European peoples. The coming discussions between the Six and the prospective members provide us with a unique opportunity to go beyond the existing economic union and to build the foundations of a politically united Europe ready to resume her traditional place in the world. Britain's whole-hearted support of such a policy, backed by the matchless prestige

of her parliamentary government, might well prove decisive for turning Europe into a stronghold of democracy. Future generations of Europeans would gratefully speak in praise of such far-sighted British statesmanship.

I strongly believe, Mr. Minister, that your visit to Luxembourg, which honours us so much, will help to create the goodwill required for the eventual success of the future talks.

Mr. Minister, Excellencies, Ladies and Gentlemen, I now propose the health of Her Majesty Queen Elizabeth II.

*

Entretiens politiques à Bonn et à Copenhague de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu le 30 avril 1970 à Bonn où il a eu des conversations avec Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne. Ces conversations ont fait suite à celles qui avaient eu lieu le 8 janvier 1970 à Luxembourg entre les deux Ministres des Affaires Etrangères.

Ajoutons ici que le 23 avril, Monsieur Gaston Thorn avait également eu des conversations politiques à Copenhague avec M. Hartling, Ministre des Affaires Etrangères du Danemark.

*

Visite de Monsieur Marcel Mart en Pologne

Sur invitation du Gouvernement polonais, le Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Marcel Mart, s'est rendu à Varsovie les 13 et 14 avril 1970, à la tête d'une mission économique luxembourgeoise.

Le but de cette visite était de ventiler les possibilités d'une intensification des échanges commerciaux entre la Pologne et le Grand-Duché de Luxembourg.

La délégation luxembourgeoise, présidée par le Ministre de l'Economie Nationale, se composait comme suit : M. Albert Duhr, Ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires Etrangères, M. Armand Simon, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie Nationale, M. Norbert Theisen, Directeur-adjoint à la Columeta, représentant le Groupement des Industries Sidéurgiques Luxembourgeoises, M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, et M. Lucien Jung, Secrétaire général de la Fédération des Industriels Luxembourgeois.

*

Réunions du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Les 20 et 21 avril 1970, le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session au Centre Européen à Luxembourg, sous la présidence de M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, M. Charles Heger, Ministre de l'Agriculture, et M. Jozef de

Saeger, Ministre des Travaux Publics du Royaume de Belgique, et en présence de M. Jean Rey, Président, des Vice-Présidents et des membres de la Commission des Communautés Européennes.

La délégation allemande était conduite par M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Joseph Ertl, Ministre de l'Agriculture ; la délégation française par M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipeement et du Logement, et M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture ; la délégation italienne par M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Lorenzo Natali, Ministre de l'Agriculture ; la délégation luxembourgeoise par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture ; et la délégation néerlandaise par M. J.M.A.H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères, et M. P. Lardinois, Ministre de l'Agriculture.

Le Conseil a traité les questions suivantes : Le remplacement de M. Guido Colonna di Paliano ; Les demandes d'adhésion à la Communauté ; Les relations extérieures ; La politique industrielle ; La passation des marchés public, et le mémorandum italien.

Le Conseil a également adopté, lors de sa réunion à Luxembourg, le règlement de base portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole. Ce règlement traduit sous forme juridique le contenu de la résolution du Conseil en la matière du 6 février 1970, en précisant les dispositions générales de celle-ci afin de les rendre exécutoires. Il tient compte des caractéristiques particulières du marché du vin et des conditions spécifiques régionales de production.

Ce règlement, avec les règlements d'application essentiels qui doivent entrer en vigueur en même temps, crée une organisation de marché communautaire dans le secteur viti-vinicole, avec libre circulation intra-communautaire du vin.

Le dispositif du règlement comporte un régime des prix et d'intervention pour les vins de table soumis à un certain nombre de conditions de qualité, un régime des échanges avec les pays tiers, ainsi que des règles communes de production, un contrôle du développement des plantations, de même que des normes communes relatives aux définitions, aux pratiques oenologiques, à la circulation et à la mise à la consommation humaine. Il précise en outre les définitions spéciales pour la libre circulation et la commercialisation à l'intérieur d'un Etat membre des vins produits avant l'entrée en vigueur du règlement.

Le 22 avril 1970, les représentants des Gouvernements des Etats membres des Communautés Européennes se sont réunis sous la présidence de M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique, en présence du Président, des Vice-Présidents et des membres de la Commission des Communautés Européennes.

Au cours de cette session, les représentants des Gouvernements des Etats membres ont arrêté et signé le Traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des Traités instituant un Conseil

unique et une Commission unique des Communautés Européennes.

*

Réunion du Conseil des Communautés Européennes à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session les 20 et 21 avril 1970 au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

Cette session a été ouverte sous la présidence de M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Étrangères du Royaume de Belgique.

Le Conseil a poursuivi à cette occasion en premier lieu ses travaux relatifs à l'établissement d'une base commune de négociations avec les pays ayant demandé l'adhésion aux Communautés Européennes.

Dans le domaine des relations extérieures, il a entendu également des communications de la Commission sur la conformité avec les règles du GATT des associations et régimes préférentiels de la Communauté ainsi que sur l'état des négociations avec l'Espagne et Israël.

Le Conseil a par ailleurs examiné certaines questions importantes que soulèvent deux propositions de directives visant l'accès égal des entreprises de la Communauté aux marchés publics de travaux.

La Commission a en outre présenté son Memorandum concernant la politique industrielle de la Communauté.

*

Conférence européenne sur les problèmes de l'emploi à Luxembourg

La conférence sur les problèmes de l'emploi s'est tenue les 27 et 28 avril 1970 au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. L. Major, Ministre de l'Emploi et du Travail du Royaume de Belgique, avec la participation des Ministres du Travail des États membres de la Communauté, de représentants de la Commission et des représentants des organisations des partenaires sociaux.

La délégation luxembourgeoise était présidée par Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, qui était entouré à cette occasion de Monsieur Albert Borschette, Ambassadeur et Représentant Permanent auprès des Communautés Européennes, et de plusieurs hauts fonctionnaires.

Monsieur R. Beffort, Secrétaire de la Fédération des Industriels Luxembourgeois et du Comité de liaison d'Employeurs, Monsieur J. Castagnaro, Secrétaire national de la C.G.T. et M. J. Spautz, Président du L.C.G.B., membres du C.E.S.L. resp. de l'organisation européenne de la C.M.T., représentaient les Organisations des partenaires sociaux du Grand-Duché de Luxembourg.

La Conférence, dont les travaux ont été préparés au cours de réunions en février et au début d'avril, a procédé au cours d'une discussion franche et approfondie à l'examen de l'évolution du marché de l'emploi et des mesures à prendre sur le plan communau-

taire compte tenu de l'intégration progressive dans la Communauté.

Elle s'est penchée en outre sur les problèmes à résoudre pour obtenir une meilleure connaissance du marché de l'emploi et de son évolution : dans cet ordre d'idées ont été examinées en particulier les questions liées à l'établissement des statistiques nécessaires, aux définitions utilisées pour connaître et décrire la situation sur le marché de l'emploi et aux possibilités de parvenir à une harmonisation sur le plan communautaire.

Les prévisions, recherches et projections d'avenir ont également fait l'objet d'un large échange de vues au cours duquel la nécessité a été soulignée d'élargir et d'approfondir non seulement les efforts entrepris sur le plan national mais également d'entreprendre une activité appropriée sur le plan communautaire, pour obtenir les prévisions quantitatives et qualitatives qui sont indispensables pour pouvoir mener une politique active d'emploi.

En outre, la Conférence a discuté d'une façon plus approfondie des problèmes que pose l'adaptation qualitative et quantitative de la main-d'œuvre et en particulier de certains aspects des activités tendant à assurer la compensation des offres et demandes d'emploi.

Il s'agit notamment de l'orientation et de l'information professionnelles, de la formation des jeunes et des adultes, du placement des travailleurs, de l'éducation et de la formation permanentes et des mutations professionnelles ; des aides financières à la mobilité géographique et professionnelle et à la promotion sociale ; de la libre circulation des ressortissants des six États membres à l'intérieur de la Communauté, ainsi que des travailleurs provenant de pays tiers.

Enfin, la Conférence a approfondi l'analyse d'une série de suggestions émises par les Organisations des partenaires sociaux visant à associer les partenaires sociaux à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

Au terme des travaux, le Président de la Conférence a résumé les orientations essentielles qui se sont dégagées de la discussion et a précisé que le Conseil, lors de sa prochaine session consacrée aux affaires sociales, tirera les conclusions qui s'imposent des travaux de cette Conférence.

*

La Conférence Intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets à Luxembourg

La Conférence Intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets a tenu sa 3^e session du 21 au 23 avril 1970 au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence du D^r Kurt Haertel, Président des Deutschen Patentämter.

Les journées des 21 et 22 avril furent consacrées à l'audition des organisations internationales non gouvernementales concernant une liste des questions de principe que la Conférence avait soumise à ces orga-

nisations et portant sur le premier Avant-projet de Convention relative à un système européen de délivrance de brevets.

Les organisations internationales non gouvernementales suivantes ont participé à cette session : Chambre de Commerce Internationale (CCI) — Paris ; Committee of National Institutes of Patent Agents (CNIPA) — Eindhoven ; Conférence Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie de la C.E.E. — Bruxelles ; Conseil des Fédérations Industrielles d'Europe (CFIE) — Paris ; European Industrial Research Management Association (EIRMA) — Paris ; Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle (FICPI) — Paris ; International Association for the Protection of Industrial Property (JAPIP) — Zurich ; International Federation of Inventors Associations (IFIA) — London ; Union des Industries de la Communauté Européenne (UNICE) — Bruxelles ; Union of European Patent Agents — Dusseldorf.

A la suite de cette audition, la Conférence est convenue qu'une deuxième consultation sera organisée avec les organisations internationales non gouvernementales lorsqu'un Avant-projet complété aura été établi par la Conférence.

*

Réunion du Parlement Européen à Luxembourg

Les 9 et 10 avril 1970, les 142 parlementaires, membres de l'Assemblée des Communautés Européennes, se sont réunis au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

L'ordre du jour de la session prévoyait la discussion de tous les rapports inscrits dont nous signalons notamment :

Le rapport de M. Spénale au nom de la commission des finances et des budgets sur l'institution de ressources propres et le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, à la lumière des propositions de modifications du Traité adoptées par le Conseil ; le rapport de M. Aigner au nom de la commission des finances et des budgets, faisant suite à la Lettre du Président du Conseil des Communautés européennes en réponse à la résolution du Parlement européen sur le projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice 1970 ; le rapport de M. Rossi au nom de la commission des finances et des budgets sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents ; le rapport de M. Bermani au nom de la commission juridique sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à I — une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant du commerce de gros du charbon et les activités d'intermédiaires du commerce et de l'industrie dans le même domaine, II — une directive relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées relevant du commerce de

gros du charbon et des activités d'intermédiaires du commerce et de l'industrie dans le même domaine ; le rapport de M. Boertien, au nom de la commission juridique, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes du Conseil à — une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de recherche, de création, de consultation et d'application du domaine technique, — une directive fixant les modalités des mesures transitoires pour l'accès aux activités de recherche, de création, de consultation et d'application du domaine technique et leur exercice, — une directive visant à la coordination de certaines dispositions, législatives, réglementaires et administratives concernant la formation de l'ingénieur, — une recommandation concernant le Grand-Duché de Luxembourg ; le rapport de M. Oele, au nom de la commission économique, sur la situation économique de la Communauté en 1969 et les perspectives pour 1970 ; le rapport de M. Pintus, au nom de la commission juridique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant le mode de calcul des délais ; le rapport complémentaire de M. Houdet, au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la proposition de modification de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant la fabrication et la mise dans le commerce de la margarine ; et enfin le rapport de M. Vredeling, au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur les modifications du règlement de base concernant la gestion communautaire des contingents quantitatifs.

*

Benelux

Le 11 mars 1970, le Comité de Ministres du Benelux s'est réuni au siège du Secrétariat général à Bruxelles, sous la présidence de M. G. Thorn, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg ; les Pays-Bas étaient représentés par M. H.J. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et la Belgique par M. H. Fayat, Ministre du Commerce extérieur.

Le Comité de Ministres a examiné les progrès accomplis dans l'exécution des décisions de la Conférence intergouvernementale des 28 et 29 avril 1969 et s'est prononcé sur des propositions visant d'une part, à la suppression au 1. 11. 1970, d'une série de formalités aux frontières entre les pays du Benelux et, d'autre part, à la coordination des politiques économiques et sociales des pays partenaires. Le Comité de Ministres a notamment invité les Ministres compétents à présenter, lors de la prochaine réunion du Comité qui se tiendra le 10 juin, des propositions définitives dans le domaine des dispositions fiscales et des droits d'accise ainsi qu'en matière de mesures vétérinaires et phytosanitaires. Le Comité de Ministres a examiné la possibilité de tenir la prochaine Conférence intergouvernementale vers le milieu de 1970. Une décision définitive à ce sujet sera prise à bref délai.

En marge de la réunion du Comité de Ministres, les Ministres des Affaires étrangères ont signé la Convention Benelux en matière de métrologie ainsi que la Convention Benelux en matière de machines dangereuses. Ces deux conventions constituent une étape importante dans la voie vers la suppression des entraves commerciales à la frontière.

*

Benelux

Le 5 mars 1970, le Groupe de travail ministériel pour les Affaires économiques s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Leburton, Ministre belge des Affaires économiques. Les Ministres néerlandais et luxembourgeois des Affaires économiques, Messieurs R. Nelissen et M. Mart assistaient à la réunion.

Dans le cadre de l'exécution des décisions prises par la Conférence intergouvernementale d'avril 1969, les Ministres ont eu un échange de vues au sujet de certains problèmes économiques relatifs à la suppression de la frontière intérieure.

Un accord est intervenu au sujet d'une politique commune d'importation de produits textiles permettant de supprimer les licences intra-Benelux pour tous les produits textiles au 1^{er} mai 1970. Une proposition sera faite en ce sens au Comité de Ministres le 11 mars prochain. Les Ministres ont en outre examiné les mesures à prendre en vue de l'établissement d'une politique commune d'importation et d'exportation de produits houilliers et pétroliers ; ils ont eu des échanges de vues au sujet des relevés statistiques aux frontières intérieures.

En outre, les Ministres ont examiné les problèmes d'harmonisation des politiques d'approvisionnement en énergie, la politique en matière d'implantations d'industries ainsi que la coordination des politiques économiques à moyen terme. Les Ministres ont donné les directives nécessaires à la poursuite des travaux relatifs aux décisions en la matière par la Conférence intergouvernementale.

*

Dix années de libre circulation des personnes à l'intérieur du Benelux

Le 11 avril 1960 a été signée par les Ministres Wigny, Schaus et Luns la Convention Benelux relative au transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire du Benelux. Cette Convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1960. A partir de ce jour, les frontières belgo-néerlandaise et belgo-luxembourgeoise peuvent être franchies sans contrôle d'identité non seulement par les ressortissants du Benelux, mais également par les étrangers.

L'étranger qui se rend de France ou d'Allemagne dans l'un des pays du Benelux fait l'objet d'un contrôle à l'une des frontières extérieures du Benelux, telles que la frontière néerlandaise-allemande ou la frontière belgo-française, mais peut ensuite se déplacer librement sur l'ensemble du territoire Benelux. L'un des objectifs majeurs de l'Union écono-

mique Benelux, à savoir la libre circulation des personnes, est ainsi atteint.

Le contrôle prévu aux frontières extérieures du Benelux est effectué par les agents belges, néerlandais ou luxembourgeois pour les trois pays partenaires. Cette coopération s'étend, par ailleurs, aux représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, en ce sens que des visas pour l'ensemble du territoire Benelux y sont délivrés. Cette forme connue d'intégration dans le domaine de la libre circulation des personnes sera commémorée avec une certaine solennité le 9 avril prochain.

Il reste qu'il a fallu surmonter pas mal d'obstacles pour en arriver là. La circulation des étrangers était réglée différemment dans les trois pays, et la coopération réalisée au prix de grands efforts a dû être maintes fois adaptée aux circonstances et aux développements nouveaux. D'autre part, des consultations doivent avoir lieu régulièrement avec des organismes internationaux tels que la C.E.E., le Conseil de l'Europe et les Organisations Internationales pour la navigation aérienne et maritime. Pour veiller à l'exécution de la réglementation harmonisée Benelux, une commission de contrôle se rend de temps en temps aux postes des frontières extérieures. L'entrée illégale et l'embauchage clandestin de main-d'œuvre étrangère dans l'un des pays du Benelux était l'un des problèmes qui ont retenu tout particulièrement l'attention.

Le Belge, le Néerlandais, le Luxembourgeois ou l'étranger qui traverse aujourd'hui la frontière à Wuustwezel, à Arlon ou à Vroenhout, considère comme la chose la plus naturelle au monde qu'il ne doit plus montrer son passeport. Il ne se rend pas suffisamment compte que, dans le domaine de la libre circulation des personnes, le Benelux est fort en avance sur presque tous les pays de l'Europe. Partout ailleurs, on entend malheureusement encore toujours : contrôle des passeports ! Même dans le rapide T.E.E., pour Paris, les voyageurs s'entendent dire : « préparez vos passeports ! »

*

Télégramme de remerciement

A la suite de l'heureux retour sur terre de l'équipe d'Apollo XIII, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avait adressé un message de félicitation à M. Richard Nixon, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Nous reproduisons ci-après le message de remerciement du Président Richard Nixon, adressé à Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« On behalf of the people of the United States I wish to thank you for your kind message concerning the Apollo XIII mission. While we are naturally disappointed that the principal objectives of the flight were not achieved, it has long been recognized that the complexities of such an endeavour make it necessary to be prepared for the possibility of such difficulties.

We are most gratified that the men involved in the flight have returned safely to earth and we look for-

ward to proceeding toward the completion of the goals of the Apollo mission. »

*

Lancement du premier satellite de télécommunications de l'OTAN à Cap Kennedy

Le 18 mars 1970, le premier satellite de télécommunications de l'OTAN a été lancé à Cap Kennedy, en présence de Monsieur Manlio Brosio, Secrétaire Général de l'OTAN et Président du Conseil de l'Atlantique Nord, Monsieur Melvin Laird, Secrétaire à la Défense des Etats-Unis et d'un certain nombre d'Ambassadeurs et de personnalités civiles et militaires des pays de l'Alliance Atlantique.

Le nouvel satellite a été mis en position à une altitude de 35 404 km au-dessus du secteur oriental de l'Atlantique. Il assurera les liaisons entre le siège de l'OTAN, à Bruxelles, les capitales des pays membres et les commandements de l'OTAN sur terre et en mer.

Le système de satellites OTAN n'est pas seulement destiné à améliorer les télécommunications militaires, il améliore aussi les moyens de télécommunications existants utilisés pour les consultations politiques et pour les mesures à prendre en temps de crise.

*

Les Journées Internationales de la Sidérurgie 1970 à Luxembourg

Du 13 au 15 avril 1970 ont eu lieu à Luxembourg, sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, les Journées Internationales de la Sidérurgie 1970, avec la participation de près de huit cents congressistes, venus de vingt-neuf pays du monde entier.

Ces journées avaient pour thème : « L'automatisation dans la sidérurgie ». Elles avaient été organisées par le Centre National de Recherches Métallurgiques et le Verein Deutscher Eisenhüttenleute, en collaboration avec le Centro Sperimentale Metallurgico, la Eisenhütte Oesterreich, l'Institut de Recherches de la Sidérurgie Française, le Iron and Steel Institute de Londres, le Jernkontoret et avec le concours du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises.

Les journées internationales de la sidérurgie étaient divisées en deux parties : la première, qui se déroula jusqu'au 15 avril à Luxembourg, était consacrée à l'automatisation des agglomérations et la pelletisation des minerais dans les hauts fourneaux et les aciéries, alors que la deuxième partie, qui commença le 16 avril à Dusseldorf, avait pour thème l'automatisation et les techniques des mesures dans les laminaires.

Chacune de ces deux sections comportait deux journées de séances techniques et une journée réservée à des visites d'installations dans des usines sidérurgiques en Allemagne fédérale, en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

La séance inaugurale de la première partie eut lieu au nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg,

en présence de nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, industrielle et économique.

En raison du décès de Son Altesse Royale le Prince Félix, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut représenté à cette cérémonie par Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour.

M. P. Henrad, Président du Centre National de Recherches Métallurgiques, prononça l'allocution de bienvenue et annonça à cette occasion la fondation toute récente de l'Association européenne pour la promotion de la recherche en sidérurgie, dont le but est de développer la coopération entre les fédérations professionnelles et les instituts de recherche sidérurgique du Marché Commun.

C'est ensuite M. René Schmit, Directeur général de l'ARBED, Vice-Président du Centre National de Recherches Métallurgiques, Président du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, qui fit un brillant exposé technique sur l'automatisation dans l'industrie sidérurgique, au cours duquel il déclara notamment : « Nous ne devons jamais oublier les objectifs, car l'automatisation n'est pas une fin en soi. Elle peut viser l'accroissement de la productivité d'un engin, celui de la régularité des propriétés d'un produit, l'amélioration de la qualité, la réduction des frais opérationnels ou encore l'amélioration de la salubrité du travail. Elle facilite les tâches de l'homme ; elle ne les supprime en général pas, mais elle les modifie. Tous ces objectifs du point de vue de l'ingénieur n'ont un sens que dans la mesure où ils peuvent apporter un bénéfice tangible. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'une sophistication de plus en plus poussée de l'automatisation est accompagnée de frais d'investissement et d'entretien de plus en plus lourds. Il y a donc un équilibre à trouver. »

Près d'une cinquantaine de communications scientifiques ou techniques élaborées par des groupes de chercheurs européens, américains, japonais et soviétiques furent exposées devant les participants aux Journées Internationales de la Sidérurgie. Voici les principaux thèmes développés à cette occasion : Contrôle par ordinateur d'une installation de pelletisation ; Régulation automatique continue sur une bande industrielle de la qualité d'un aggloméré ; Utilisation d'un ordinateur pour le contrôle du chargement d'un haut fourneau ; Contribution à la régulation du haut fourneau ; Prédiction de l'état thermique et comportement dynamique du haut fourneau ; Considérations sur l'automatisation du haut fourneau et résultats industriels ; Automatisation du haut fourneau et résultats industriels ; Automatisation d'un convertisseur à l'oxygène de 100 tonnes ; Automatisation de l'aciérie LD d'Usinor Dunkerque et à la Nippon Kokan ; Le contrôle par ordinateur de l'aciérie LD à l'usine de Chiba ; Automatisation du procédé d'affinage au convertisseur à oxygène ; Le contrôle de l'affinage au procédé LD ; Un modèle dynamique pour l'automatisation du procédé LD ; Le contrôle par ordinateur de l'affinage dans un four à arc de 50 tonnes ; Régulation de processus au four à arc.

A l'issue du congrès, le Centre National de Recherches Métallurgiques avait invité les participants à un cocktail au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

*

Congrès à Luxembourg sur l'évolution de la cokéfaction

Du 23 au 25 avril 1970 a eu lieu à Luxembourg un important congrès d'experts européens consacré à la « Technique et évolution dans le domaine de la cokéfaction ».

Ces journées d'information étaient organisées par les Communautés Européennes et réunissaient plus de 350 experts de seize pays, sous la présidence de M. Hawner, membre du comité de direction de la Ruhr-Kohle A.G., M. Cheradame, directeur général technique du Centre d'Études et de Recherches des Charbonnages de France, et M. Ligny, président de l'association charbonnière de Charleroi et de la Basse-Sambre.

M. F. Spaak, directeur général de la direction générale Energie de la Commission des Communautés Européennes, prononça l'allocution de bienvenue et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, remplaçant M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, souligna certains aspects particuliers concernant l'approvisionnement en coke.

Au cours des séances d'information technique qui suivirent, trois thèmes principaux furent traités : — Augmentation de la capacité des cokeries ; — Nouveaux développements en technique de cokéfaction ; — Nouvelles possibilités de choix et de mélanges de charbon à coke.

A l'issue du congrès, M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, offrit une réception au foyer du nouveau Théâtre municipal en l'honneur des représentants des seize pays réunis à Luxembourg.

*

La Conférence internationale à Luxembourg de l'« Institute of Linguists » de Londres

Les 11 et 12 avril 1970 eut lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg une conférence internationale organisée par « The Institute of Linguists » de Londres sur le thème : « La Langue anglaise est-elle une langue européenne ? »

A cette conférence prirent part environ 150 personnes de 18 pays, à savoir : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grèce, Inde, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse et Etats-Unis d'Amérique.

La conférence fut ouverte le 11 avril par M. Dugald Malcolm, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, et par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

De nombreux et éminents conférenciers y prirent la parole, notamment M. le Professeur R. Quirk

Quain, Professeur à l'Université de Londres, M. le Professeur G. Nickel, Professeur de philologie anglaise de l'Université de Stuttgart, M. D. Girard, Inspecteur régional de l'Académie de Paris, M. le D^r N. Denison, de la London School of Economics, M. H.R. Nord, Secrétaire général du Parlement Européen, M. le D^r A.H. King, du British Council, M. R.O. Anderson, Président de la George G. Harrap & Co. Ltd., M. A.C.W. Crane, Président du Conseil de l'Institute of Linguists de Londres, et M. le Professeur D^r R. Herbst, de l'Ecole d'Interprètes de Genève.

Les trois sessions de cette conférence furent présidées successivement par M. le Professeur Sir Cecil Parrott, de l'Université de Lancaster, Vice-Président de l'Institute of Linguists, M. le Professeur D.C. Riddy, Membre du Conseil de l'Institute of Linguists, et par M. A.C. Readett, Vice-Président de l'Institute of Linguists.

Parmi les nombreux participants à cette importante conférence à Luxembourg figurèrent notamment des membres de la section linguistique des Communautés Européennes et d'autres organisations internationales en Europe, des membres des services linguistiques de plusieurs gouvernements européens et d'Afrique du Sud, des membres de nombreuses universités européennes et plus particulièrement de Grande-Bretagne ainsi que des Etats-Unis, des membres du corps enseignant des collèges et écoles britanniques et d'autres pays, des représentants du Département de l'Education et des Sciences de Londres, des représentants d'importantes firmes industrielles exportatrices de Grande-Bretagne, et des éditeurs.

La conférence sur la langue anglaise à Luxembourg a bénéficié de l'appui du Ministère britannique des Affaires Etrangères, du Conseil de l'Europe et du European Educational Research Trust qui fut créé en Grande-Bretagne en vue d'encourager l'intégration avec l'Europe.

En marge des travaux de la conférence, l'Association Internationale des Editeurs de Linguistique Appliquée, placée sous les auspices du Conseil de l'Europe, avait organisé au Centre européen une exposition de livres sur l'enseignement de la langue anglaise, de dictionnaires et de diverses autres publications.

*

Réunion du Conseil de l'Union Catholique Internationale de la Presse à Luxembourg

Le 11 avril 1970 a eu lieu à Luxembourg une réunion du Conseil de l'Union Catholique Internationale de la Presse, en vue de préparer le prochain congrès mondial de l'U.C.I.P. qui doit se tenir au mois de juillet 1971 à Luxembourg.

A cette réunion prirent part, outre le président et le secrétaire général de l'U.C.I.P., Monsieur Gélamur, France, et Mgr Iribarren, Espagne, des représentants de la presse catholique de France, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne et de Luxembourg.

Un dîner fut offert en l'honneur du Conseil de l'Union Catholique Internationale de la Presse par

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence de Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, et Mgr Alphonse Turpel, Administrateur-directeur du journal «Luxemburger Wort».

*

Le Congrès de l'Association « Europe-Lèpre » à Luxembourg

Du 20 au 22 mars 1970, s'est tenu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg l'assemblée générale du Centre Européen de Coordination des Associations contre la lèpre « Europe Lèpre ».

Les réunions de travail auxquelles prirent notamment part M. Raoul Follereau, fondateur du mouvement de la lutte contre la lèpre, M. le docteur Aujalat, ancien ministre français de la Santé, d'éminents spécialistes en léprologie, ainsi qu'une trentaine de délégués européens et d'outre-mer, représentant en tout dix-neuf pays, furent présidées par le président de l'organisation internationale, M. André Récipion, de Paris.

Au cours des travaux au Centre Européen, l'accent fut placé plus particulièrement sur les aspects médicaux et sociaux de la lutte contre la lèpre. Il a été rappelé à cette occasion qu'environ 16 millions de malades vivant principalement en Asie, en Afrique et en Amérique latine, sont atteints de la pénible maladie et attendent le secours de la médecine.

Lors d'une réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, les congressistes furent salués par M. Léon Bollendorf, premier échevin du conseil échevinal, qui déclara entre autre : « Monsieur Follereau, pionnier dans la lutte combien âpre et dure contre la faim, la misère, la guerre, la maladie, les fléaux qui assaillent l'humanité, et surtout contre la lèpre, maladie terrifiante, la plus horrible, la plus inhumaine, n'a cessé de donner le bon exemple pour réintégrer les lépreux dans la société humaine et dans le cœur des hommes. »

M. Follereau, tout en rendant hommage au Grand-Duché qu'il a remercié de son appui financier, a rappelé une fois de plus sa proposition faite aux Gouvernements en vue de mettre la 365^e part de leurs budgets de défense à la disposition des Nations-Unies en guise de contribution financière aux œuvres humanitaires.

Ajoutons ici que M. Raoul Follereau a été reçu, en marge des travaux de la réunion à Luxembourg, par M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. Il a en outre reçu des mains de Son Altesse Royale le Grand-Duc les insignes de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, lors d'une audience au Palais grand-ducal.

*

Nouvelle usine de production de câbles métalliques au Grand-Duché

Le 27 avril 1970, le Ministre de l'Economie Nationale, l'ARBED et la National Standard Company

ont publié le communiqué suivant pour annoncer la création d'une nouvelle usine de production de câbles métalliques pour carcasse de pneus au Grand-Duché :

En accord avec le Gouvernement luxembourgeois, l'ARBED envisage de créer au Grand-Duché, ensemble avec la société américaine National Standard Company, Niles, Michigan, un nouveau centre de production de câbles métalliques pour carcasse de pneus. Il s'agit en l'occurrence d'un produit de tréfilerie de haute qualité comportant une technologie très poussée et dont les deux partenaires possèdent, à la suite de leur longue collaboration, une grande expérience.

La production portera dans une première phase sur 6 000 t/an. L'investissement est estimé à 500 millions de francs et l'usine occupera 250 à 300 personnes.

L'approvisionnement en fil machine et fil prétréfilé sera assuré par les usines du groupe ARBED. En ce qui concerne l'emplacement de la nouvelle usine, les études sont en cours en collaboration avec les services compétents du Gouvernement luxembourgeois.

La production en question répond à la demande croissante de l'industrie des pneumatiques qui s'oriente de plus en plus vers la fabrication de pneus radiaux à carcasse métallique.

*

Nouvelle usine Monsanto au Grand-Duché

Un accord a été conclu au début du mois d'avril 1970 entre le Gouvernement luxembourgeois et la Monsanto Company, St. Louis, U.S.A., en vue de la création d'une nouvelle usine pour la production de fibres en nylon, de qualité spéciale, destinées à l'industrie du tapis.

Cette nouvelle entreprise nécessitera un investissement de plusieurs centaines de millions de francs et procurera environ 200 emplois nouveaux.

En outre, l'accord prévoit l'extension des capacités de production dont Monsanto dispose à Echternach pour les fibres en nylon à usage dans l'industrie textile. Moyennant des investissements portant également sur plusieurs centaines de millions de francs, ces possibilités de production vont sensiblement augmenter et l'expansion pourra entraîner, d'ici 1975, la création de quelque 400 emplois additionnels.

Les deux accords ont été signés aujourd'hui par le Ministre de l'Economie Nationale au nom du Gouvernement, d'une part, et par M. Cole Downing, Administrateur-délégué de Monsanto-Europe, S.A., Bruxelles, d'autre part.

A cette occasion, le représentant de Monsanto a exprimé sa satisfaction de voir l'usine d'Echternach participer pleinement à la croissance de l'industrie du nylon en Europe.

*

Mise à feu d'un nouveau haut fourneau géant à Esch-sur-Alzette

Le 10 avril 1970 a eu lieu la cérémonie de la mise à feu du nouveau haut fourneau géant à la

division d'Esch-Belval des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange.

Cette cérémonie a marqué une date importante dans l'histoire de la Société et démontre que le groupe ARBED poursuit son effort inlassable sur le plan de la modernisation et de la rationalisation.

Avec la mise à feu du haut fourneau à la division d'Esch-sur-Alzette-Belval a commencé le premier stade du plan de rationalisation et de concentration de la production de fonte de l'ARBED dans le bassin d'Esch.

Ce nouveau haut fourneau qui constitue la plus importante unité de production de fonte de la Société, bénéficie des derniers apports de la technique dans le domaine des hauts fourneaux, notamment en ce qui concerne la contrepression au gueulard et l'épuration des gaz. L'ensemble de l'installation comporte par ailleurs toutes les innovations techniques récentes. L'automatisation a été poussée à un point très avancé et doit permettre, dans un avenir rapproché, une commande intégrale par ordinateur.

Le haut fourneau a été réalisé, pour l'essentiel par S.A. des Anciens Etablissements Paul Wurth, Luxembourg, filiale de l'Arbed, en collaboration avec les services techniques de la société. Les travaux d'infrastructure ont été exécutés en majeure partie par des firmes luxembourgeoises.

L'ensemble des travaux de construction a nécessité un investissement de quelque 850 millions de francs.

Les caractéristiques du nouveau haut fourneau sont les suivantes :

Dimensions : Diamètre au creuset : 9 m. Volume utile : 1800 m³. Hauteur hors tout de la superstructure : 84 m. Nombre de tuyères principales : 20. Nombre de tuyères auxiliaires : 20.

Production normale : 2500 tonnes par jour de fonte (en marché à contrepression et à 100 pour cent d'agglomérés de minettes).

Consommation : Coke : 1500 tonnes par jour. Fuel : 160 tonnes par jour. Agglomérés : 6000 tonnes par jour. Vent de soufflage : 160 000 m³ par heure à 1100 degrés.

Les travaux de construction et de génie civil ont nécessité la mise en œuvre, entre autres, de 10 000 tonnes de béton, de 15 000 tonnes d'acier et de 10 000 tonnes de produits réfractaires.

Dès l'hiver 1970, le haut fourneau sera alimenté en agglomérés par la nouvelle bande d'agglomération, du type Dwight-Lloyd, actuellement en voie de construction, qui — au moment de son entrée en service — sera la plus grande du monde, avec une surface de grille de 320 m². Sa capacité sera de 8000 tonnes d'agglomérés par jour pour une alimentation intégrale en fines de minettes.

Parallèlement à la bande d'agglomération, une installation de concassage et de criblage ainsi qu'un parc d'homogénéisation (Bedding), d'une capacité de 200 000 tonnes sont actuellement en voie de construction.

L'inauguration de l'ensemble des nouvelles installations d'Esch-Belval aura lieu dès l'entrée en service de la bande d'agglomération.

*

Echo de la presse sur le Luxembourg

La revue belge « Spécial » du 29 avril 1970 a consacré une longue analyse à la situation politique au Grand-Duché de Luxembourg, plus particulièrement à l'issue des élections communales du 12 octobre 1969 et des nouvelles élections qui avaient dû être organisées le 22 mars 1970 à Esch-sur-Alzette en vue de permettre la formation d'une coalition communale à la suite de la scission du parti ouvrier socialiste luxembourgeois et d'un glissement sensible vers la gauche. L'article en question, paru sous la plume de Walter Vanstraelen, était intitulé : « Du Parti Socialiste au bord de la scission au conservatisme décadent. » Il rapportait des déclarations faites à la revue « Spécial » par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Président du Parti Chrétien-Social, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, MM. Fernand Georges et Willy Dondelinger, représentant respectivement l'aile droite et l'aile gauche du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, M. Arthur Useldinger, Secrétaire général du Parti Communiste Luxembourgeois, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et M. Antoine Weiss, Président de la Confédération Générale des Travailleurs luxembourgeois (C.G.T.) et Secrétaire général de la Ligue Luxembourgeoise des Travailleurs (L.A.V.).

Nous reproduisons ci-après le texte d'une courte déclaration faite à la revue « Spécial » par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, parue sous le titre : « Les Luxembourgeois n'aiment pas l'aventure ».

Ministre depuis 1953, chef du gouvernement depuis 1959, M. Pierre Werner jouit au Grand-Duché d'une grande popularité.

Né en 1913 à Saint-André, près de Lille, il fait des études de droit à Paris et rentre à Luxembourg en 1938. Après la guerre, il est nommé attaché au ministère des Finances et commissaire au contrôle bancaire.

En 1953, il se voit confier, pour la première fois, un mandat ministériel : celui des Finances. En juin 1954, il se présente aux élections législatives sur la liste du PCS et est élu dans la circonscription du centre. En 1959, il est chargé de former le gouvernement et prête serment comme ministre d'Etat. Nous l'avons rencontré dans son bureau de travail où depuis plus de dix ans déjà il tient les rênes de la destinée luxembourgeoise.

Sp. : Il y a cinquante ans que le PCS se maintient au pouvoir. Vous même occupez la présidence du gouvernement depuis plus de dix ans. Croyez-vous, M. le président, que cette absence d'usure du pouvoir est due au conservatisme de la grande majorité de la population ?

M. Pierre WERNER : Les causes de cette permanence au pouvoir sont multiples. D'une façon générale, je crois qu'on peut affirmer que les Luxembourgeois n'aiment pas l'aventure. On peut considérer, si vous le voulez, que c'est une forme de conservatisme. Mais il existe, bien sûr, d'autres facteurs influents. Parmi ceux-ci, le caractère religieux de la majorité de la population est certainement important.

Dire que l'usure du pouvoir est inexistante au Luxembourg est cependant partiellement faux. Elle se manifeste par le fait que nous n'avons plus réussi à réunir une majorité absolue comme en 1919 ou une quasi-majorité comme en 1954. Mais les élections successives organisées dans des conditions parfois très différentes sur les plans conjoncturel et politique prouvent néanmoins que le PCS dispose d'un stock important d'électeurs fidèles. Il est également à noter que cette permanence du pouvoir entraîne des servitudes. J'entends : il est souvent difficile de défendre les résultats obtenus grâce à nos programmes parce qu'un élément psychologique entre en ligne de compte. En effet, il est clair qu'un certain nombre d'électeurs souhaiteraient le changement.

Mais, revenons-en aux causes de notre maintien. Nous avons compris que le pouvoir n'est possible qu'à la condition de défendre les intérêts de toutes les couches de la population. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de ne jamais favoriser tel ou tel groupe professionnel. Nous avons essayé d'être le « parti populaire ». Je crois que nous avons réussi à atteindre cet objectif.

Sp. : On a souvent l'impression que le Luxembourg est, sur le plan international, un petit frère de la Belgique. Vous vous alignez, en effet, très souvent sur les prises de position du Gouvernement de Bruxelles. Comment, M. le président, expliquez-vous ce phénomène ?

M. Pierre WERNER : Il faut distinguer deux sortes de problèmes. Il y a les questions de caractère mondial qui sont traitées, par exemple, dans le cadre des Nations Unies. En ce qui concerne ces questions, il se fait que par notre situation géographique, notre passé historique et certaines parentés de caractère et de structures sociologiques avec les Belges, nos points de vues concordent très souvent avec ceux adoptés par le Gouvernement de Bruxelles. Dans le domaine de la construction européenne aussi notre idéal est commun.

Nous n'avons d'ailleurs jamais considéré qu'il était indiqué pour un Etat aux dimensions du nôtre de développer une politique originale sur le plan mondial et même européen.

Lorsque les problèmes internationaux concernent directement les intérêts du Grand-Duché, il n'en va pas de même. Nous n'hésitons pas alors à adopter des positions particulières en accord avec la défense des intérêts luxembourgeois. Cela a été le cas notamment à propos de la question de répartition des sièges au sein de la commission de la CEE.

En règle générale, on peut affirmer que, vivant en Europe occidentale dans un espace pratiquement

commun, la Belgique et le Grand-Duché sont obligés d'aborder en commun les problèmes qui se posent.

Sp. : Un petit Etat est-il, M. le président, plus facile ou plus difficile à gérer qu'un grand ?

M. Pierre WERNER : Dans un certain sens c'est plus facile parce que les problèmes internationaux ne sont pas de grande envergure pour nous et que nous n'avons pas à nous préoccuper d'importantes questions de défense. C'est aussi plus facile parce que nous sommes en contact direct avec l'opinion publique. Il y a cependant un revers à la médaille.

La multiplicité des actions politiques est aujourd'hui telle que nous sommes obligés, par notre nombre restreint (un gouvernement de sept membres), d'être polyvalents. On ne peut se spécialiser comme dans d'autres Etats plus grands.

L'évolution rapide des conceptions entraîne pour nos hommes politiques une surcharge intellectuelle considérable. Il y a aussi le beau côté de la chose, bien sûr. Nous vivons intensément un grand nombre de questions. Personnellement, lorsque je regarde en arrière, je me rejouis d'avoir été intimement mêlé à un grand nombre de problèmes dont la somme des intérêts est immense. Je me félicite d'avoir eu une carrière aussi variée.

Sp. : Si c'était à refaire ... ?

M. Pierre WERNER : Je crois que ce serait dans la même voie.

*

« Große Börsen Europas » « Aufstrebendes Luxemburg »

Dans l'édition du 10 avril 1970 de la revue suisse « Wochenende » de Heerbrugg, Larry H. Fankhauser publie un article sur les grandes bourses européennes, dans lequel il réserve le commentaire suivant à la place de Luxembourg sous le titre « Aufstrebendes Luxemburg » :

Ab 16. Oktober 1969 standen der Luxemburger Börse die neuerstellten Lokalitäten zur Verfügung. Zwar fehlen hier Computer und elektronisch gesteuerte Kursanzeigetafeln, andererseits stellen jedoch die modern-zweckmäßig eingerichteten Räumlichkeiten einen augenfälligen Bruch mit der westeuropäischen Börsentradition dar, wo das vor Altehrwürdigkeit Triefende in manchen Fällen den ersten Eindruck bestimmt.

Schlecht gestartet

Vor etwas mehr als vierzig Jahren, am 6. Mai 1929, fand in Luxemburg die erste Börsensitzung statt. Man wollte in erster Linie einen einheimischen Markt für einheimische Papiere schaffen. Die Weltwirtschaftskrise der dreißiger Jahre, der Zweite Weltkrieg, die deutsche Okkupation, die magere Nachkriegszeit, all dies verhinderte nicht nur jegliche Expansion des jungen Börsenplatzes, sondern brachte vielmehr Schwierigkeiten mannigfaltiger Art mit sich.

1963 begann der Aufstieg

Der entscheidende Wendepunkt, die Überwindung des Wellentales, ließ lange auf sich warten. Es war

die Einführung der amerikanischen Zinsausgleichsteuer im Jahre 1963, welche Luxemburg zu einem bedeutenden, wenn auch wohl zum spezialisiertesten Börsenplatz Europas, verhelfen sollte. In Luxemburg wurde in jener Periode die erste internationale Anleihe in europäischen Rechnungseinheiten begeben, es folgten sich Eurodollar-Emissionen Schlag auf Schlag. Steuerfreiheit von Zeichnungsgebühren, steuerfreies Coupon-Inkasso und geringe Emissionsgebühren sind die Haupttrümpfe des Großherzogtums. Der Erfolg läßt sich sehen.

Wurden 1959 nur 12 internationale Emissionen in Luxemburg begeben und kotiert, so stieg die Zahl der Kotierungen Ende 1964 auf 40 und bis zum 1. Oktober 1969 wurde die respektheischende Zahl von 330 erreicht.

Daneben waren im Oktober 1969 32 ausländische Investment-Fonds neben 50 « luxemburgischen » kotiert. Es bleibt zu berücksichtigen, daß es sich bei den luxemburgischen Investment-Gesellschaften vielfach um amerikanische « Off-Shore Funds » handelt, die aus steuerlichen und anderen Gründen ein Domizil in den Vereinigten Staaten meiden.

Das Fonds-Vermögen der in Luxemburg ansässigen Investment-Gesellschaften übersteigt zurzeit 8,5 Milliarden Schweizer Franken.

Steuerlich kommt Luxemburg ausländischen Holding-Gesellschaften weitgehend entgegen. Aus diesem Grunde haben hier überseeische Gesellschaftsgiganten in großer Zahl ihr Europa-Hauptquartier aufgeschlagen. Auch die Verkehrslage ist günstig. Nur wenige Autostunden verbinden Luxemburg mit den großen europäischen Finanzzentren Paris, Brüssel, Amsterdam, Düsseldorf, Frankfurt und Zürich.

Erwähnenswert bleibt, daß der Hauptanteil der Geschäfte direkt durch die Banken unter sich abgewickelt wird (over-the-counter) und an gewissen Tagen nur fünf Prozent aller luxemburgischen Transaktionen über die Börse gehen.

*

« Luxembourg a fairytale Duchy »

Dans l'édition des mois de mars-avril 1970 de la revue « Bon Voyage » qui paraît à Kansas City, dans le Missouri, M. Roland E. Wolseley a publié l'article suivant sur le Grand-Duché sous le titre : « Luxembourg a fairytale Duchy ».

Ajoutons encore auparavant que M. Roland E. Wolseley est l'auteur d'un livre publié récemment aux éditions Thomas Nelson & Sons, Camden, New Jersey, sous le titre : *The Low Countries : Gateways to Europe* », dans lequel l'auteur consacre une quarantaine de pages au Grand-Duché de Luxembourg.

Tucked in between France, Germany, and Belgium is Luxembourg, a tiny country which a lot of people confuse with Lichtenstein, Lithuania, and Latvia. But Luxembourg differs from them, for it has its own romantic personality, enhanced by a certain fairytale quality. If you are looking for a vacation place where there are no slums and no unemployment and where the main occupation of the police is directing

traffic and guiding lost tourists, then Luxembourg is for you.

The Luxembourgers are citizens of an ancient, vitally important domain coveted by all of Europe because of its strategic location. It shares a common history with its neighbours; the first inhabitants were the Ligurians and Celts, and eventually the land fell under the shadow of the all-encompassing Roman Empire. Attila « The Hun » and his hordes surged through the country . . . the town of Ettelbruck today, by its very name, recalls this invasion. In time the region became a part of the vast empire of Charlemagne.

The 14th century was Luxembourg's era of greatest influence. The ruling dynasty provided a Holy Roman Emperor in Henry VII of Luxembourg. His descendants expanded the domain to include a large portion of central Europe, but the country was destined to enjoy only a brief period of glory.

Under King Sigismund, the once-glorious empire dissolved. In the mid-15th century, Philip the Good took over the remnants and Luxembourg became a mere province of Burgundy. For almost four centuries it was alternately subjected to the rule of « The Great Dukes of the West », then Spain, France and, in the 18th century, Austria dominated the small country; for a brief period (1795-1815) it was returned to France.

The Congress of Vienna further diminished the country's holdings. Finally, in 1841, the Luxembourgers were able to regain their long lost freedom, adopting a constitution which established The Grand Duchy of Luxembourg as a free and independent state. Today, with a population of about 335,000 and an area of around 1,000 square miles, Luxembourg is only 62 miles long and 37 wide. The button-sized country is a constitutional monarchy now ruled by the Grand Duke Jean and the Grand Duchess Josephine Charlotte, with a parliament to do the details of governing.

Luxembourg in addition to being the smallest of the Benelux countries (Belgium, the Netherlands and Luxembourg) is also the smallest member of the Common Market. And that is no minor handicap, since it must do everything its large neighbours do but on a lesser budget. Most of its revenue comes from being one of the world's largest steel producers. But tourism is becoming more and more important. The country has direct air connections with the United States as well as many other countries and it is easily reached from Switzerland, Germany, France, Holland and other neighbours by train, car and even by boat.

Luxembourg City at any time is a dramatic sight, but especially so if one arrives in the evening. At its heart are steep, rocky cliffs rising from two small rivers, the Alzette and the Petrusse, and capped with ancient fortifications. Ravines are crossed by huge viaducts and what once were old, fortified bridges. Puncturing the sides of the ravines are 14 miles of casemates or tunnels and small rooms in the rocks. Certain of these areas, especially the public buildings and valleys, are floodlighted, increasing the dreamy,

fairy-tale atmosphere . . . actually it might well be Camelot.

On the streets that radiate from the old town at the center are several excellent hotels and restaurants, many patisseries and confiseries, bright dress shops, old churches, palaces, government buildings, and here and there small parks burgeoning with roses and other flowers. Massive rather than high office structures, such as the headquarters of the European Coal and Steel Community and the European Law Court, are in the downtown section. But there is one skyscraper, the country's only tall building, the European Center, on the outskirts. It towers over one side of the city and is as impossible to overlook as the dignified, red Europe-Grand Duchess Charlotte Bridge over the Alzette standing in the maze of green trees, shrubs, and lawns along the ravine. To many travelers, Luxembourg resembles a small Vienna.

For the epicure there are the delicacies served in numerous well-patronized hotels and restaurants. Luxembourgers love cakes covered with whipped cream. They also like trout, and you can often select your own from live ones in a tank in a restaurant lobby. You are expected to drink a Riesling wine or a Moselle with these fish, since fine wines come from Luxembourg vineyards along the rivers bordering Germany and France.

Luxembourgers admiration of some Americans is obvious not only with newstand publications, but also with street names. A main thoroughfare in the capital is the Boulevard Franklin D. Roosevelt; another is Boulevard General Patton. As in other European countries there are many wartime cemeteries. General Patton is buried at the American one near Hamm. Certainly the Luxembourgers will never forget that the American Army rescued them in World War II.

Because Luxembourg is so near three other countries the languages of those nations—German and French—are as commonly heard as the Luxembourgers' own variation on German: Letzeburgesch or Luxembourgish. In the bigger towns one encounters English at most public places.

Luxembourg City, the capital with 77,000 population, is prosperous. Its citizens buy expensive clothes, rich food, and the newest household equipment. Taxes now are only moderate, but are on the increase. And the way they wait for traffic lights to change is amazing to any New Yorker or Chicagoan, who more than once has nearly been knocked over by the droves crossing against the red.

The City looks eternally scrubbed: only a high wind disturbs the Swiss-like cleanliness. Yet no one is seen sweeping the streets, which have little refuse. The people, by habit, discard banana peels and waste papers in small contrainers hanging from lamp posts.

The general attitude of the Luxembourg people is illustrated by the experience of a young sidewalk artist we saw in the capital. His regular station was in one of the busiest spots, on one side of a popular park. He had drawn a picture of an Indian guru on the pavement with colored chalk, with the now commonplace slogans of «Peace Everywhere» and «Love Everyone» as well as the usual «Thank you» circle

for coins. The Luxembourgers and many a tourist stopped to drop money. No one, he told us, ever touched his money in spite of the fact that he often left his station—with coins clearly visible in the franc-dotted circle.

During a stay in this charming little country I saw not one brawl, not one drunk, and heard only one argument. An ambulance went by once. Yet I was out among the people at many hours of the day, sometimes all day, and in different parts of the nation.

All this may sound a bit bland to visitors whose idea of fun is something other than living a busy, industrious, sober life. There is some recourse for them however, as the city in winter has opera, orchestras and many singing societies. For the still more lively there are the night clubs, with a closing hour of 3 a.m., and of course, the movies, mostly imports from the U.S.A. Luxembourg's casinos are open throughout the summer season.

So small is this country it is no problem to reach its various towns and villages easily from the capital. Even their names have a legendary ring: Esch-sur-Sûre, Christnach, Waldbillig, Echternach, Mersch and Wormeldange could have come out of an imaginative historical novel. Some of the others reflecting French and Belgian influence, sound like place names for the works of Alexandre Dumas: Vianden, Troisvierges, Larochette, Bavigne, Clervaux. But the famous spa, Mondorf-les-Bains, combines French and German.

These places and others are accessible from Luxembourg City via good roads or by bus or train. Some tourists take pleasure in cycling into the hilly Ardennes region in the north, or pedaling south to the farming and mining areas. All this could be done in a few hours but the scenery invites many stops. One can linger over crumbling castles on the wooded hillsides, visit wine caves along the Moselle River opposite West Germany, and tour ancient towns such as Echternach on the east-central border. Clusters of colored tents appear often on the river sides as testimony to the popularity of hiking and camping.

Echternach ordinarily has a population of about 3,500; however, in summer this is considerably increased by visitors. Still essentially a medieval city, it is on the Sûre River banks across from Germany and near a natural park called Moellerdall. One of the activities worth seeing, if one can be there at the time of Pentecost in the spring, is a centuries-old practice of sending a procession of dancing worshippers through the town. But a wide open market place nearby welcomes travelers heartily at any time, for there are the cafes and hotels. They are in turn close by a massive Benedictine Abbey, founded in the 600s by St. Willibrord.

A much smaller town, Larochette, lies on the route to Echternach. It sits in a cramped valley called the White Ernz which runs through the woods. Looking down upon the village of about 1,000 inhabitants are two ruined castles, one of which is illuminated. Possibly the most frequently visited town, in addition to Luxembourg City and Echternach, is Vianden, which has more history connected with it than most other

Luxembourg communities. It is at least ten centuries old; its feudal castle, once a great fortress, is the outstanding one of the country since it is in better condition than most and more dramatically situated on a height over the town. Contemporary ingenuity has made a visit to Vianden's castle possible for even the most dilatory traveler via chairlift.

This small country retains today many of the aspects of a fairy-tale kingdom and unfailingly charms all those who venture within her borders.

*

« Try Luxembourg First »

Sous le titre « Try Luxembourg First », Frederick Tingey a consacré le commentaire suivant au Grand-Duché dans la revue londonienne « The Motor » du 21 mars 1970 :

An easy day's drive (200 miles) from Ostend via Brussels, the Duchy of Luxembourg is an excellent choice for the first-time-abroad motorist. In this lightly populated country of magnificent scenery dotted with feudal fortresses, picturesque villages and towns, distances are short, traffic is light and roads (if often winding) are smooth surfaced.

To the north the rugged and forested Ardennes, with fast-flowing rivers and deep ravines, culminates on the east in the area called Little Switzerland. In the south are gentler hills, meandering rivers and vineyards overlooking the Moselle, which forms the border with Germany.

There's plenty to see. Popular centres—with their historic castles and monuments often floodlit at night, stage fêtes and processions in season—cater for walkers with marked paths that offer exceptional panoramas of the surrounding countryside. The many rivers give ample scope for boating, bathing and fishing. There's horse riding, too, for those who want it.

A good centre for the Ardennes is fairy-tale Vianden, with its hilltop fortress and old houses stretching down to the River Our. Its ruined castle, one of the largest in Europe, was the one-time seat of the Orange Nassau dynasty. For a bird's-eye view, take the chairlift—the only one in Luxembourg—to a height of 1430ft. From Steinfort, western gateway to the Duchy, most scenic approach to Vianden is via the Eisch valley, Mersch and Ettelbruck.

From Vianden worthwhile excursions are to Clerveaux, in the north, set in a deep narrow valley and dominated by the twin towers of the abbey of St Maurice and St Maur and, on the west, to river-encircled Esch-sur-Sûre, impressively sited between steep crags and reached only through a tunnel hewn out of the rock. Near Esch is the lake formed by the damming of the Upper Sûre.

Below Vianden, still in the east, Echternach is a handy base for trips to Little Switzerland, a region of wooded glens, ravines and fantastic rock formations, centred on the Mullerthal. Nearby is Beaufort, with its famous mediaeval castle housing a horrific torture chamber; the local speciality is cherry and blackcurrant liqueurs. St Willibrord, a 7th-century

missionary from Northumberland, is the patron saint of Echternach and each Whit Tuesday the pilgrims dance through the streets in procession while chanting to an ancient tune.

In the south, a pleasant spot from which to make excursions is the spa of Mondorf-les-Bains. It has a casino (daily concerts) and a swimming pool and puts on firework displays to mark nearly every national holiday. Bettembourg Nature Park is 10 miles away. South-east of Mondorf is Schengen, from where a route du vin (wine road) follows the Moselle northwards past vine-covered hills. You can sample the wine—white, it comes both still and sparkling—at Remich (St Martin cellars) and Grevenmacher (Bernard-Massard).

Final highspot is the capital, for centuries one of the most formidable of strongholds. Built around a deep ravine-cum-park spanned by bridges, it is ringed by three lines of defence and has 53 forts linked by 16 miles of underground passages or casemates hewn out of the rock. The Pfaffenthal, or old quarter, and Place Guillaume on market days, are other sights, as is the cathedral with tombs of the ducal family and a monument to John the Blind, King of Bohemia and Luxembourg hero.

Usual transit route through the Duchy is via Steinfort-Luxembourg-Remich, which gives no idea of the beautiful scenery close by. Sample some of it if you travel this way by following an itinerary through Mersch, Larochette and Grevenmacher to Remich.

Most hotels in the Duchy are comfortable but modest places with under 20 rooms—few of which have bath or shower. Average cost for two people sharing a double room, with breakfast, is £3; for a restaurant meal, 15s.-£1. All prices include service and taxes. Food is wholesome with recognizable ingredients, and helpings are large.

Camping sites, in three categories, often have restaurants, food shops, warm showers and children's play areas. Many are beside a river and nearly all are guarded.

Luxembourgish is a language all its own; local people also speak French and German. A reassuring number speak English. Unit of currency is the franc, same value as the Belgian—around 120 to the £. You can spend Belgian money in the Duchy, but not vice versa.

All branded petrols and oils are freely available. Super costs 6s. 5d. Standard 5s. 6d. a gallon.

On a holiday or merely a detour in the Duchy you'll probably be astonished by its varied landscape. But be prepared to abandon your car occasionally for much of the best of it can be reached only on foot or by boat.

*

« Neues Finanzzentrum Luxemburg »

Sous le titre « Neues Finanzzentrum Luxemburg — Zahl der Bankniederlassungen steigt — Amerikanische und europäische Häuser mit Neugründungen », la Frankfurter Zeitung publie dans son édition du 17 février 1970 le commentaire suivant sur la place financière de Luxembourg :

« Luxemburg, bislang international als Sitz für Holdinggesellschaften bekannt, beginnt sich zu einem neuen Finanzzentrum für Westeuropa herauszubilden. Diese sich schon seit einiger Zeit abzeichnende Entwicklung dürfte durch die geplante Gründung neuer Banken, unter denen sich erste amerikanische und europäische Häuser befinden werden, den Luxemburger Platz zunehmend attraktiv machen. Vor allem auf den Euromärkten für Geld und Kapital könnte Luxemburg eines Tages eine hervorragende Rolle spielen. Seit September 1968 ist die Zahl der in Luxemburg niedergelassenen Banken von 26 auf 33 gestiegen, zum Ende des Jahres 1965 waren es lediglich 21 gewesen. Dabei ist die Zahl der Luxemburger Institute konstant geblieben.

Die Bedeutung des Finanzbereiches für die luxemburgische Wirtschaft läßt sich bereits am Anteil der im Bankgewerbe Beschäftigten ablesen, der sich zu Beginn dieses Jahres immerhin auf 1 Prozent der gesamten arbeitsfähigen Bevölkerung des Landes belief. Das Bilanzvolumen der in Luxemburg tätigen Banken, hat sich innerhalb von vier Jahren verdreifacht: von 46 Milliarden luxemburgische Franken zum Ende 1965 auf 135 Milliarden Franken, das sind etwa 10 Milliarden DM, zum Jahresultimo 1969. Hiervon dürften nach einer Schätzung der Commerzbank etwa 20 Prozent auf Luxemburger Banken entfallen. Unter ihnen nimmt die Staatssparkasse, die auch wesentliche Aufgaben einer Zentralbank erfüllt, einen besonders wichtigen Platz ein. »

Le même journal a publié en outre dans son édition du 27 février, le commentaire suivant sur la politique d'industrialisation du Gouvernement luxembourgeois, sous le titre: « Erfolgreiche Industrieansiedlung in Luxemburg — Rückgriff auf Arbeitskräfte aus Südeuropa — Kapitalintensive Betriebe bevorzugt »:

« Der Erfolg der luxemburgischen Industrieansiedlungspolitik ist in gleicher Weise auf die soziale Stabilität und die materiellen und finanziellen Anreize, auf das Angebot von erschlossenem Industriegelände, von Kapital- und Zinssubventionen, Steuervergünstigungen und Staatsbürgschaften zurückzuführen. Als entscheidend bewertet das Wirtschaftsministerium, daß einige der früher angesiedelten Betriebe mittlerweile den „Punkt ohne Rückkehr“ erreicht hätten und im Zuge der Expansion zu Erweiterungsinvestitionen mehr oder weniger gezwungen seien. Das wird besonders sichtbar beim Good-Year-Konzern, der über die eigentliche Reifenherstellung hinaus die Produktion von Reifenkord und Stahlkord sowie von Reifenformen in Tochterbetrieben aufnehmen wird.

Zugleich wird das Wirtschaftsministerium seiner Industrieansiedlungspolitik andere Richtlinien zugrunde legen. Die Bemühungen um eine Diversifizierung der Industriestruktur sollen zwar fortgesetzt werden, damit das traditionelle Übergewicht der Stahlindustrie weiter abgebaut werden kann. Das Wirtschaftsministerium wird aber in Zukunft selektiver vorgehen und bei der Industrieansiedlung strengere Kriterien anlegen. Bevorzugt werden kapitalintensive Betriebe mit einem verhältnismäßig geringen Arbeitskräftebedarf sowie Unternehmen, deren

Ansiedlung keine zusätzlichen Ausgaben für die Infrastruktur erfordern. »

*

Visite d'une délégation commerciale soviétique à Luxembourg

Les 27, 28 et 29 avril 1970, une délégation commerciale soviétique a séjourné au Grand-Duché de Luxembourg en vue de prendre contact avec des entreprises luxembourgeoises désireuses de participer aux échanges commerciaux entre les deux pays.

La délégation soviétique comprenait: M. K. Parmenov, chef de la représentation commerciale de l'URSS en Belgique, M. V. Golombievski, Directeur adjoint de la Direction Générale de l'importation au Ministère du Commerce Extérieur de l'URSS, M. E. Aliaoutdinov, Chef adjoint de la représentation commerciale de l'URSS en Belgique, M. J. Katalevski, Directeur adjoint de la Direction du Ministère du Commerce Extérieur de l'URSS, MM. E. Potselouev, V. Warkine, J. Konopetchiko et A. Tcherbakov, Ingénieurs en chef de la représentation commerciale de l'URSS en Belgique.

Des délégués d'une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises assistèrent à la Chambre de Commerce à la première réunion de contact, où l'Ambassade de l'URSS à Luxembourg était représentée par son Conseiller M. Anatoli Serguiev.

M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, tout en souhaitant la bienvenue aux membres de la délégation commerciale russe et aux invités luxembourgeois, esquisse les caractéristiques essentielles des échanges entre l'URSS et le Luxembourg, lesquels atteignent à peine 0,5% de notre commerce extérieur total et se traduisent quant à notre balance commerciale, par un excédent en faveur de l'URSS. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, si les échanges commerciaux avec les pays qui nous sont proches nous sont généralement défavorables, l'inverse est vrai au sujet des échanges avec les pays plus lointains.

M. Konstantin K. Parmenov, dans son allocution, a notamment rappelé que les échanges entre l'URSS et le Luxembourg sont régis par la Convention commerciale provisoire, conclue le 5 septembre 1935 entre l'UEBL et l'URSS. Selon M. Parmenov, la circulation des marchandises entre l'Union Soviétique et le Grand-Duché s'est élevée, en 1969, à environ 1 million de roubles, c'est-à-dire 1,1 millions de dollars, soit un peu plus de 50 millions de francs.

Toutefois, a ajouté le chef de la délégation soviétique, le « volume de la circulation commerciale entre l'Union Soviétique et le Grand-Duché de Luxembourg est considérable; car une grande partie des marchandises soviétiques, telles que les métaux non-ferreux, les produits pétroliers, les bois sciés, contreplaqués et autres, est fournie au Luxembourg par l'intermédiaire de tiers pays ».

*

Visite à Luxembourg d'un groupe d'universitaires de l'« Institut für Finanzwissenschaft » de l'Université d'Innsbruck

Du 1^{er} au 5 avril 1970, un groupe d'universitaires de l'« Institut für Finanzwissenschaft » de l'Université d'Innsbruck a fait une visite d'information au Grand-Duché, sous la conduite de Monsieur le Professeur Dr. C. A. Andreae, Président de l'Institut, et de Monsieur l'abbé Ady Guill, coadjuteur de l'Institut St. Willibrord à Echternach.

Le programme de la visite au Grand-Duché avait été élaboré par le Service Information et Presse du Gouvernement et prévoyait notamment des exposés sur le Grand-Duché, ses principales caractéristiques économiques, les finances publiques, l'importance de la capitale comme centre financier international, l'activité de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg, ainsi que de la Bourse de Luxembourg.

Ces exposés furent faits par Monsieur André Claude, Chef du Service Information et Presse du Gouvernement, Monsieur Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, Monsieur Johnny Schmitz, Conseiller de Gouvernement adjoint au Ministère des Finances, Monsieur Bernard Delvaux, Conseiller juridique à la Caisse d'Épargne de l'État, Monsieur Karl Georg Schmit, Conseiller adjoint à la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg, et par Monsieur Marcel Lamboray, Secrétaire de la Bourse de Luxembourg.

Le groupe d'universitaires d'Innsbruck a visité entre autres l'usine d'ARBED-Belval, la centrale de la station hydro-électrique de Vianden ainsi que la ville de Luxembourg, sous la conduite de M. J. P. Koltz, Directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg.

Le dernier jour a eu lieu une visite à travers quelques centres touristiques du pays, organisée par l'Office National du Tourisme.

Le groupe d'universitaires d'Innsbruck sous la conduite du Professeur Dr. C.A. Andreae, a été également reçu par M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, en sa qualité de Dr. honoris causa de l'Université d'Innsbruck. Rappelons ici que le diplôme de Dr. honoris causa a été remis à Monsieur le Ministre d'Etat honoraire Joseph Bech, lors d'une cérémonie solennelle qui avait eu lieu à Innsbruck le 6 juillet 1968.

*

Le 25^e anniversaire de la libération des camps de concentration

D'importantes et émouvantes cérémonies commémoratives ont eu lieu le 19 avril 1970 à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette, à l'occasion du 25^{me} anniversaire de la libération des camps de concentration en Allemagne par les armées alliées.

La cérémonie devant le Monument National de la Déportation au cimetière Notre-Dame à Luxembourg fut présidée par Son Altesse Royale le Grand-Duc, en présence du Corps diplomatique, de très nombreuses personnalités de la vie politique, du Président du Conseil National de la Résistance, du Pré-

sident de la Ligue des Prisonniers Patriotiques et Déportés, et du Président de l'Union des Mouvements de Résistance ainsi que d'importantes délégations avec leurs drapeaux des associations patriotiques, d'anciens combattants luxembourgeois et français, des amicales de déportés, et de la Résistance.

Des jeunes filles remirent des fleurs aux Ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, de France et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, alors que furent exécutés les hymnes nationaux des quatre pays libérateurs.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Président du Gouvernement, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et les présidents des différentes associations patriotiques déposèrent ensuite des fleurs devant la Croix de Hinzert, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts.

Une réception offerte par la Ville de Luxembourg au Nouveau Théâtre précéda un service religieux, qui fut célébré en l'église paroissiale de Limpertsberg.

Les cérémonies commémoratives furent poursuivies en début d'après-midi devant le Monument aux Morts de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le monument fut fleuri par M. Arthur Useldinger, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, entouré de MM. Jean Wolter et Michel Krieps, Conseillers Communaux, par M. Edouard Barbel, pour la L.P.P.D., ainsi que par la Communauté israélite, les scouts résistants, la Fédération mutualiste, l'U.P.A.F.I.L., le Syndicat d'Initiative, les anciens d'Auschwitz et de Sachsenhausen. La musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette entonna ensuite la Sonnerie aux Morts.

Au cours d'une émouvante cérémonie qui eut lieu alors au Musée de la Résistance, des urnes contenant des cendres des camps de concentration d'Auschwitz et de Sachsenhausen furent placées aux côtés de celles des autres camps de concentration, à savoir les camps de Dachau, Buchenwald, Hinzert, Natzweiler, Ravensbruck et Mauthausen.

Après la visite de l'exposition de la Résistance et des camps de concentration, les participants se rendirent à l'Hôtel de Ville où la municipalité d'Esch-sur-Alzette offrit une brillante réception à laquelle prirent part de nombreuses personnalités dont notamment M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés et ancien déporté.

Pour honorer les nombreux résistants luxembourgeois, la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés a créé une médaille de l'internement et de la déportation. C'est M. Barbel, Président de la L.P.P.D., qui remit à cette occasion la nouvelle médaille à une première promotion de 150 résistants.

Un vin d'honneur clôtura les festivités commémoratives à Esch-sur-Alzette.

*

Université Internationale de Sciences Comparées

A partir du mois de mars 1970 a été poursuivi à Luxembourg la session d'études économiques luxembourgeoises, organisée par l'Université Internationale de Sciences Comparées, commencée au mois d'octobre 1969.

Dans le cadre du programme sur les « Méthodes modernes de gestion », M. Jean-Pierre Zählen, chef de service et fondé de pouvoir à l'ARBED, a donné un cours sur l'« Introduction à la théorie des jeux de stratégie ».

Dans le cadre du programme sur « Le Luxembourg dans l'économie internationale », M. l'abbé André Heiderscheid, D^r en sciences sociales, diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, a donné un cours sur « Les Luxembourgeois, un peuple épris de sécurité ».

Dans le même programme, M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, a donné un cours sur « Le Commerce extérieur luxembourgeois ».

*

Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg

Au mois d'avril 1970 a débuté à l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg une session d'études économiques luxembourgeoises, dont les cours ont porté sur les théories et politiques économiques contemporaines, le Luxembourg dans l'économie internationale et les méthodes modernes de gestion.

M. Ernest Ley, D^r ès sciences économiques, Conseiller de Gouvernement, a donné un cours sur le « développement et dimension des entreprises en corrélation avec leurs marchés ».

M. Antoine Wehenkel, Ingénieur des Arts et Manufactures (E.C.P.), Directeur général honoraire des CFL et ancien Ministre du Budget et de l'Economie Nationale, a donné des cours sur les « Théories et Politiques budgétaires » et M. Norbert Rischette, Ingénieur E.C.P., Préposé au Service des Méthodes et Information à l'ARBED, a donné un cours sur les « Systèmes de prix de revient ».

Le 17 avril 1970 a eu lieu à la Chambre de Commerce à Luxembourg un séminaire public sur les nouvelles institutions de financement à créer par les autorités luxembourgeoises. Les co-directeurs du séminaire étaient M. Constant Franssens, Administrateur délégué de la Kredietbank, M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, et M. Ernest Muhlen, Chef du Bureau de Liaison de la Commis-

sion auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

*

La compagnie aérienne « CARGOLUX »

Le 4 mars 1970, une nouvelle compagnie aérienne est formée à Luxembourg par les partenaires suivants : Rederi A.B. Salenia, Stockholm; Loftleidir Icelandic Airlines, Reykjavik; Luxair et différents intérêts privés luxembourgeois. La raison sociale de la nouvelle compagnie est « Cargolux »; « Airlines International ».

Le siège social se trouve à l'aérodrome de Luxembourg.

L'objet de la société est le transport de marchandises par air à l'échelle mondiale. Le capital initial s'élève à 1,5 millions de francs luxembourgeois.

Les trois groupes sont représentés au sein du conseil d'administration de la société.

*

Le Congrès International des Amis du Sonnenberg

Du 30 mars au 5 avril 1970 s'est déroulé le Congrès international des Amis du Sonnenberg à l'Institut Pédagogique de Walferdange.

Le congrès était placé sous le haut patronage des Ministres de la Santé Publique, de la Jeunesse et de l'Education Nationale. Le thème général des conférences et des débats était : « Les enfants et adolescents handicapés et abandonnés ».

Plus de cent représentants de huit pays européens assistèrent aux travaux du congrès, présidé par M. Gaston Schaber, Directeur de l'Institut Pédagogique.

Les sujets des conférences furent les suivants : « Problèmes d'inadaptation en France »; « Enfants encéphalopathiques »; « Rééducation en Internat »; « Verantwortlich handeln »; « Die sensomotorische Früherziehung des behinderten Kindes »; « Musikerziehung bei Sonderschulkindern »; « Heimerziehung bei vernachlässigten Jugendlichen ».

A la fin du congrès, la municipalité de Walferdange offrit une réception en l'honneur des congressistes.

Le Mois en Luxembourg

(mois de mars)

- 1^{er} mars : Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Solange Bertrand.
A la Galerie Interart à Luxembourg, l'artiste peintre luxembourgeois Arthur Unger expose ses gouaches et encres.
A la Galerie Bardtké à Luxembourg, le peintre G. Bailly expose ses peintures.
- 2 mars : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le directeur du Centre culturel français invite à une conférence faite par Madame Carmen Ennesch, Journaliste, sur le sujet : « L'épopée Albigeoise ».
Au Foyer Européen à Luxembourg, M. J.E. Muller, Chef du Service d'Education Artistique aux Musées de l'Etat, fait une conférence sur : « Le développement de l'expressionnisme ».
Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, M. J.-P. Wagner fait une conférence sur : « La photo-interprétation dans la cartographie des sols ».
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le R.P. H.Ch. Chery, de Paris, sur le thème : « Un écrivain qui cherche des amis : Jean Sullivan ».
A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette, le peintre français Jean Bertholle expose ses peintures, pastels, aquarelles et dessins.
- 4 mars : A Bonnevoie, l'Action Catholique des paroissiens invite à une conférence agrémentée de diapositives faite par M. l'abbé Jungels sur le thème : « Müssen Jugendliche schwierig sein ? »
- 5 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Lions District 113 de Luxembourg invite à une conférence faite par M. le professeur Raymond Barre, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, sur le sujet : « Perspectives de la construction européenne au lendemain de la conférence de La Haye ». Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné rehausser de sa présence la manifestation.
Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, MM. Robert Wolfgang Schnell de Berlin, et Henri Blaise (Luxembourg), lisent des extraits de leurs œuvres. La soirée littéraire est organisée sous le patronage de l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et des « Amis des journées de Mondorf ».
A Differdange, le Centre Culturelle de la ville organise un cycle de quatre conférences d'information sur l'éducation des enfants.
- 6 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty-Herbert présentent la comédie vaudeville « La puce à l'oreille » de Georges Feydeau.
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la direction du Centre culturel français et le Comité du Club Jeunesse Culture invitent à une conférence faite par M^{lle} Annette Berger sur « Andrée Sodenkamp ou le bonheur d'être femme ». Andrée Sodenkamp y lit des extraits de ses œuvres.
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise pour le Développement de la Production, du Transport et de la Consommation de l'Energie (Pro-Energie) invite à une conférence faite par M. A. Hadni, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, sur le sujet : « Progrès récents dans le domaine des lasers, des rayonnements produits et de leurs applications ».
A la Maison des Artistes à Luxembourg-Grund, le Cercle Artistique de Luxembourg invite à l'exposition d'artistes américains.
- 7 mars : A la maison paroissiale à Esch-sur-Alzette, le Comité de la « Région-Sud » de l'Action familiale et populaire invite à une exposition de périodiques et de livres intitulée : « De la lecture pour toute la famille ».
A la Maison des Artistes à Luxembourg, le Centre Artistique de Luxembourg invite à une exposition : « Atelier Art Exhibit ».
A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Suzanne Runacher.
A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre allemande Zoë Schmidt-Modern.
Au Château de Wiltz, les « Amis de la Musique de Chambre » invitent à un concert donné par l'orchestre de musique de chambre de Heidelberg.
A la Foire Internationale au Limpertsberg a lieu l'ouverture de l'exposition « Europleinair », le VI^e Salon de la vie en plein air.
Au Carrefour à Luxembourg, le Cercle Amical Catholique de Luxembourg invite à une soirée musicale avec le concours d'artistes luxembourgeois.
- 9 mars : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Ecole Européenne invite à la présentation de la pièce « Invitation au château ».
Au Carrefour à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le Grand Rabbin de Luxembourg M. le D^r Emmanuel Bulz sur le sujet : « Introduction à la lecture des Livres Saints d'Israël ».
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Raymond Las Vergnas sur le thème : « Images du Roman Américain Contemporain ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. J.E. Muller, Chef du Service d'Education Artistique, fait une conférence sur « L'évolution des anciens fauves, cubistes, etc. ».

- 10 mars : A l'Ecole des garçons à Differdange, le Centre culturel de la ville invite les parents à une réunion d'information faite par M. Michel Putz, Instituteur, sur le sujet : « L'éducation des enfants ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Letzeburger Theater » présente la Revue 1970 « 3-2-1 bums » de Pik.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois, en collaboration avec le Comité d'Organisation de l'Année Européenne pour la Conservation de la Nature, invite à une table ronde sur la protection de la nature et les principaux dangers menaçant l'air, l'eau, le sol, la flore, la faune et le paysage.

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste belge Elisabeth Geurden. L'exposition est organisée sous le patronage de l'Ambassade de Belgique et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Bulgarische Staatsphilharmonie Sofia » donne un concert.

- 11 mars : Au Lycée classique à Diekirch, M. le professeur Norbert Thill fait une conférence sur le sujet : « Trésors connus et inconnus de l'Italie ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Bamberger Symphoniker » donnent un concert dans le cadre des « Soirées de Luxembourg ».

- 12 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique (ALUPA), invite à une conférence faite par M. E. Hubert, Directeur des programmes à la Direction Générale du Centre Commun de Recherche de la Commission des Communautés Européennes, sur le thème : « La Coopération scientifique des six pays de la Communauté Economique Européenne dans le domaine nucléaire ».

Au Cinéma Marivaux à Luxembourg, l'Association de diffusion de l'art et de la culture invite à une soirée de gala consacrée au grand peintre belge P. Brueghel. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse honorent de leurs présences le gala cinématographique.

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat dirigée par l'abbé Roger Betz, Directeur du Grand Séminaire, sur le sujet : « Le prêtre à la recherche de son identité. — Quelques aspects de l'image du prêtre après Vatican II ».

A la Villa Louvigny à Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, interprète la symphonie

dramatique « Roméo et Juliette » de Hector Berlioz, avec le concours de la « Maîtrise de la Cathédrale de Luxembourg », la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette et le « Madrigal » de Luxembourg. Ce même spectacle est donné le 13 mars au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette.

- 13 mars : Au Ciné Vox à Luxembourg, la Communauté des Redemptoristes, l'Association des Universitaires Catholiques et la Paroisse Européenne invitent à une conférence faite par le R.P. Bernhard Häring, C.Sc.R., Professeur à Rome, sur le thème : « Brauchen wir neben der Offenbarung noch ein Naturrecht ? »

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par M. G. Bullough, Professeur de littérature anglaise aux Universités de Sheffield et de Londres, sur le thème : « Shakespeare's Experiments in Tragedy ».

Au Carrefour à Luxembourg, la révérende Sœur Marie Haler, missionnaire luxembourgeoise au Congo-Kinshasa, et les Amis de la Culture Négro-Africaine invitent à une représentation d'art africain : « Poésie, prose, danses ».

- 14 mars : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la comédie « Aus Mangel an Beweisen » de G. del Torre.

Au Restaurant Pôle Nord à Luxembourg, le comité Vietnam-Luxembourg invite à une conférence faite par M. Henri Rolin, ancien Ministre d'Etat, ancien Président du Sénat belge, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Président de la Cour européenne des Droits de l'homme à Strasbourg, sur le sujet : « Aspects nouveaux, juridiques, politiques et humains de la guerre au Vietnam ».

- 15 mars : Au Cimetière militaire américain à Hamm, l'Entente des sociétés de Luxembourg-Hamm organise la traditionnelle journée commémorative.

- 16 mars : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par Jean-Charles, auteur du livre « La Foire aux Cancres », sur le sujet : « Des cancrs d'hier aux cancrs d'aujourd'hui, en passant par Alphonse Allais, Tristan Bernard et Sacha Guitry ».

Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence agrémentée de diapositives faite par M. A. Hary sur le sujet : « Les fossiles, indicateurs chronostratigraphiques et indicateurs de faciès ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Lénine, la Fédération luxembourgeoise des Femmes Universitaires, la Société luxembourgeoise Pierre Teilhard de Chardin et le Club des Amis de l'UNESCO invitent à une conférence sur Lénine faite par M. le Professeur Iouri Borissov,

- Docteur des sciences historiques de l'Université d'Etat de Moscou.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique invite à une soirée littéraire où M. Martin Walser lit des extraits de ses œuvres.
- 17 mars : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Association des Parents d'enfants mentalement handicapés invite à une soirée de gala organisée par M. Gilbert Felgen avec le concours bénévole de vedettes luxembourgeoises au profit d'un foyer pour adolescents mentalement handicapés.
- Au Ministère des Travaux Publics à Luxembourg, les Amis de l'Histoire de Luxembourg et la Direction du Cours d'Archéologie invitent à une conférence sur la préhistoire en Lorraine et en France, faite par M. R.H. Letenre.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, Sacha Pitoëff et sa compagnie présentent la tragédie « Henri VI » de Luigi Pirandello.
- 18 mars : Au Ciné Vox à Luxembourg, M. Philippe Farine fait une conférence sur : « Les jeunes et le développement ».
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Tourneetheater Basel » présente la pièce « Der Wald » d'Alexandre Ostrowskij.
- 19 mars : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Bureau Universitaire de Statistique et de Documentation Scolaires et Professionnelles (B. U.S.) près l'Office national du Travail, invite à une conférence faite par M. le prof. A. Bahu, Directeur du Centre régional du B.U.S. à Nancy, sur le thème : « Commerce et marketing européens. — Evolution et perspectives d'avenir ».
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce invite à une conférence faite par M. Pierre Wyvekens, Docteur en droit, Secrétaire Général de l'Institut d'Etude Economique et Sociale des Classes Moyennes de Belgique, sur le sujet : « Les transformations de structures du commerce de détail en Belgique ».
- En l'Eglise des Redemptoristes à Luxembourg, l'ensemble vocal et instrumental de Melsungen an der Fulda (Hesse) donne un concert spirituel organisé par la chorale « Jong Letzeburg ».
- A l'Hôtel Alfa à Luxembourg, les Amis de la Grèce invitent à une conférence, illustrée de diapositives, faite par Mgr Alfred Mille, sur les Antiquités grecques en Asie Mineure.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné-Club du Centre Culturel de Bonnevoie invite à une séance cinématographique « Wild in the streets » de Barry Shear.
- 20 mars : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par le R.P. Christian d'Armagnac s.j., Professeur de philosophie des sciences, sur le sujet : « De la science à la foi d'après Teilhard, ou la foi chrétienne par rapport à une vision du monde d'origine positive ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Norbert Thill, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, fait une conférence avec projection d'un film sur le thème : « Le Portugal, terre des vacances, terre des arts ». La conférence est placée sous le haut patronage de l'Ambassadeur du Portugal.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra comique « Der Barbier von Bagdad » de Peter Cornelius.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une seconde table ronde « Année Européenne de la Conservation de la Nature ».
- 21 mars : A l'Aéroport du Findel à Luxembourg a lieu, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Princesse Marie-Astrid, le baptême de la nouvelle Caravelle « Princesse Marie-Astrid » de la Luxair.
- A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Pierre Sulmon.
- A Insenborn a lieu le vernissage de l'exposition « Art Artisanal ».
- 22 mars : A l'Institut National des Sports à Luxembourg, le Commissariat Général aux Sports et le Swimming Club de Luxembourg invitent à une conférence faite par le professeur Léon Lewillie, Professeur de biomécanique à l'Université Libre de Bruxelles, sur le sujet : « La biomécanique de la natation ». La conférence est placée sous les auspices de la Société luxembourgeoise de Médecine Sportive et de la Fédération luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Städtische Bühnen Mainz » présente l'opérette « Saison in Salzburg » de Max Wallner et Kurt Feltz.
- 23 mars : Au Lycée de Garçons au Limpertsberg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une causerie faite par M. le professeur René Weiss sur : « Quelques développements récents de la biochimie notamment l'A.T.P. ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, M. J.E. Muller, Chef du Service d'Education Artistique aux Musées de l'Etat, fait une conférence sur : « Chefs-d'œuvre de la peinture murale en Italie, de Giotto à Michel-Ange ». La conférence, illustrée de projections en couleurs, est organisée par l'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises.
- A la grande salle d'audition de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg, l'Union Royale Belge invite à un concert de musique de chambre.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la présentation de la pièce « Aufstieg und Fall der Stadt Mahagonny » de Bertolt Brecht.

- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une soirée de film en couleurs sur « The Royal Family ».
- 25 mars : Au Café du Commerce à Luxembourg, la section de la Jeunesse Progressiste de la Ville de Luxembourg invite à une conférence information faite par M. Henri Wehenkel sur : « Israel und die arabische Welt. — Ein Krieg ohne Ende? »
- 26 mars : Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu, en présence de Mme Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, l'inauguration d'une exposition numismatique.
- 28 mars : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition ayant pour thème : « Objets ménagers et décors populaires luxembourgeois ».
- A Grevenmacher, la 20^e exposition de Pâques est inaugurée officiellement en présence de M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.
- 30 mars : A l'Institut Pédagogique à Walferdange a lieu le congrès international des Amis du Sonnenberg sur le thème : « Enfants et adolescents handicapés et abandonnés ».

(mois d'avril)

- 1^{er} avril : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu, sous les auspices de l'Association des Amis de l'Histoire et du Musée de la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'ouverture d'une exposition d'anciens ustensiles de ménage luxembourgeois.
- Au Restaurant Pôle Nord à Luxembourg, les personnalités du Barreau, de la Magistrature, du Notariat et de l'Administration invitent à une table ronde dans le cadre de la réforme du stage judiciaire et de l'élaboration des critères d'homologation des diplômes étrangers.
- 3 avril : Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques invite à une conférence faite par M. Georges Helming, économiste-sociologue, sur le sujet : « Essai d'analyse critique du marxisme ».
- A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Marfaing.
- 4 avril : Au Glacis au Limpertsberg débute l'exposition « Expoca 70 » consacrée à l'équipement de camping.
- 5 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Stadttheater Mannheim présente l'opéra « La Bohème » de Giacomo Puccini.
- 6 avril : A l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg a lieu une exposition d'ouvrages de référence et de dictionnaires.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu la présentation de la comédie « Nina » d'André Roussin.
- 7 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, « The New World Theatre Club » présente la pièce « Arsenic and old lace » de Joseph Kesselring.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la section luxembourgeoise d'Amnesty International invite à une conférence faite par M. Martin Ennals, de Londres, sur les buts et les méthodes de travail pour venir en aide aux prisonniers d'opinion ainsi qu'à leurs familles.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les Amis d'Israël invitent au « Sabra Show 1970 ».
- 8 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Ballet-Théâtre Contemporain d'Amiens » donne un spectacle de ballet.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce invite à une conférence faite par M. André Conquet, secrétaire général de l'Assemblée permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie de France, sur le thème : « Les transformations des structures du commerce de détail en France ».
- 9 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une séance académique à l'occasion de la Journée mondiale de la Santé, placée sous le thème : « Pour sauver des vies — dépister le cancer à temps ». Les orateurs du soir sont : M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, MM. R. Rollinger, président de l'ALNU, le D^r E. Duhr, médecin-inspecteur, le D^r H. Loutsch, professeur agrégé de chirurgie, le D^r A. Thibeau, médecin spécialiste en radiologie.
- Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques invite à une conférence faite par M. C.M. Ternes, professeur au Lycée de jeunes filles à Luxembourg, sur le sujet : « La religion romaine a-t-elle ouvert la voie au christianisme ? »
- En l'église St-Michel à Luxembourg est célébré un service religieux à la mémoire de l'Ambassadeur allemand Karl Graf von Spreiti.
- 10 avril : A Echternach, soixante rescapés commémorent le 25^e anniversaire de la libération du camp de concentration de Buchenwald.
- Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition ambulante de dessinateurs humoristiques contemporains, réalisée avec le concours des Maisons Internationales de la Jeunesse et des Etudiants de Paris.
- 11 avril : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg débute, en présence de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, une conférence internatio-

- nale organisée par « The Institute of Linguists of London », placée sous le thème : « La langue anglaise est-elle une langue européenne ? »
- 12 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté le ballet « La Belle au bois dormant ».
- Au Siège de l'Association des Ingénieurs et Industriels à Luxembourg, M. le D^r K. Fischbeck, professeur à l'Université de Heidelberg, fait une conférence sur le sujet : « Fortschritte auf dem Gebiet der Süßwassergewinnung, insbesondere durch Hyperfiltration ».
- 13 avril : A Luxembourg débutent les « Journées internationales de Sidérurgies 1970 », placées sous le thème « L'automatisation en sidérurgie ».
- 14 avril : Au Hall d'Exposition à Luxembourg a lieu la première de l'opérette sur glace « Im Weißen Röß'l » avec Marika Kilius, Hans-Jürgen Bäuml et Manfred Schnelldorfer.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Ciné-Club du centre culturel de Bonnevoie et le Ciné-Club de la CECA présentent le film bulgare-soviétique « Rouges et Blancs ».
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Comité Interconfessionnel luxembourgeois invite à une conférence faite par le Grand Rabbin M. le D^r E. Bulz, sur le sujet : « Introduction aux Livres Saints d'Israël ».
- 15 avril : A Luxembourg, le Miami University European Study Center invite à une conférence faite par M. C. de Cler sur le sujet : « How to house 13 million people at 1000 per square mile ».
- 16 avril : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Ambassade de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes invite à une soirée commémorative organisée à l'occasion du 100^{me} anniversaire de la naissance de V.I. Lénine, fondateur de l'Etat Soviétique.
- A l'Ecole professionnelle à Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » invite à une conférence faite par M. Yves Pecsteen sur : « Angleterre — traditions et contrastes ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade d'Italie invite à la présentation du film « Paisa » de Roberto Rossellini, dans le cadre de la rétrospective du film néo-réaliste italien.
- Au Cercle Municipal à Luxembourg, les trois artistes néerlandais Saeftinge, Nahuiys et Han Douma exposent leurs œuvres.
- L'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg invite à une conférence faite par le D^r King, Assistant Director of the British Council, sur le sujet : « Literature in the teaching of English as a foreign language ».
- 17 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la comédie « Pepsie ».
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la Société Pierre Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. Edmond Wagner, professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, sur le sujet : « Le cerveau et la morale — Quelle contribution la neurophysiologie peut-elle fournir à la philosophie morale ? »
- Au Grenier à Luxembourg a lieu une exposition « hors cadre » intitulée « Action Trombone ».
- A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de peintures, de gouaches et de sculptures de N. Thurm et de J. Bewing.
- 18 avril : Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français André Douchet.
- Au « Minihiltten » à Luxembourg, l'artiste peintre sculpteur luxembourgeois Lou Theisen expose quelques-unes de ses œuvres.
- 19 avril : A Luxembourg et à Esch-sur-Alzette ont lieu des cérémonies de souvenir à l'occasion du 25^e anniversaire de la libération des camps de concentration.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Schweizer Theatergastspiele Basel » présentent la pièce « Don Carlos » de Friedrich Schiller.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, la Fédération nationale des Femmes luxembourgeoises invite à la Journée du Consommateur où est débattu le rôle de l'Union des Consommateurs dans l'économie et dans l'évolution des prix.
- 20 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Directeur du Centre et le Comité du Club Jeunesse Culture de Luxembourg invitent à une conférence faite par M^{lle} Rosemarie Kieffer sur le sujet : « Charme et tristesse de la vie quotidienne dans les contes de Tchekhov ».
- 21 avril : A la salle paroissiale St-Joseph à Esch-sur-Alzette, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, en collaboration avec le Cercle pédagogique catholique et le Cercle amical catholique, invitent à une conférence faite dans le cadre de la semaine culturelle par le P. Capart s.j., docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, sur le sujet : « Cet ardent Brésil ». La même conférence a lieu le 24 avril à Ettelbruck.
- Au Casino Syndical à Bonnevoie, la Centrale du Foyer de la Femme invite à une conférence faite par M^{me} Marguerite Biermann-Stoffel, substitut du procureur d'Etat et membre de la Fédération des Femmes luxembourgeoises, sur le sujet : « La réforme des régimes matrimoniaux ».
- 22 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la comédie « Anton zieh die Bremse ».
- Au Lycée classique à Diekirch, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques, le Cercle pédagogique catholique et le Cercle amical catholique invitent à une conférence faite par le P. Capart s.j., docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, sur le thème : « La découverte du tombeau du pharaon Toutankha-

mon ». La même conférence a lieu le 23 avril au Lycée classique à Echternach.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. le professeur Dr Wolfgang Jungandreas, de Trèves, fait une conférence sur les origines françaises et romaines de noms de familles et de localités de la région de la Moselle.

Au Foyer Européen à Luxembourg est présenté, dans le cadre de la rétrospective du film néo-réaliste italien, le film « L'homme de paille » de Pietro Germi.

23 avril : A l'Ecole primaire à Wiltz a lieu, dans le cadre de l'exposition organisée par le Ministère de la Santé Publique, une conférence faite par M. le Dr Emile Duhr, directeur de la Santé Publique, sur les problèmes actuels de la santé.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Comité d'organisation de l'année européenne de la conservation de la nature, la Société des naturalistes luxembourgeois et la Ligue luxembourgeoise pour la protection de vie invitent à une conférence-débat sur les eaux souterraines.

24 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Cercle des Communautés Européennes invite à une série de concerts avec le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg à l'occasion du festival Beethoven.

Au Ciné Cité à Luxembourg, le Conseil National de la Résistance invite à la présentation du film « L'armée des ombres » de Jean-Pierre Melville.

25 avril : A Ettelbruck a lieu le 6^e Salon National de diapositives en couleurs.

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des universitaires catholiques, le Cercle pédagogique catholique et le Cercle amical catholique invitent à une conférence faite par le P. Capart s.j., docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, sur les sujets : « La Grèce antique » et « La découverte du tombeau du pharaon Toutankhamon ».

A la Synagogue à Luxembourg, le Consistoire israélite, en collaboration avec l'Amicale des rescapés d'Auschwitz, invite à une cérémonie commémorative à l'occasion du 25^e anniversaire de la

libération du camp de concentration d'Auschwitz.

26 avril : Au Foyer Culturel de l'Hôtel de Ville de Blevaux, la section féminine du parti chrétien-social invite à une conférence faite par M. le Dr Emile Duhr, directeur de la Santé Publique, sur le sujet : « La valeur intrinsèque de la médecine préventive ».

A l'Hôtel de Ville de Rumelange a lieu le vernissage d'une exposition sur Lénine.

Au Centre sportif à Differdange, l'Harmonie municipale donne un concert de gala au profit du « SOS Letzeburger Kannerduerf ».

27 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise pour le développement de l'épargne et la défense des intérêts des détenteurs de valeurs mobilières invite à deux conférences faites par M. Paul Lauterbour, contrôleur à l'Administration des contributions, sur le sujet très actuel : « Comment établir la déclaration pour l'impôt sur le revenu 1969 » avec le premier thème principal : « Les problèmes du salariat » et « Les problèmes du commerce, de l'artisanat et des professions libérales ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. André Parrot, directeur des Musées du Louvre, sur le sujet : « La bible de pierre ».

Au bâtiment administratif de la Société Electrique de l'Our à Vianden a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Joseph Grosbusch.

28 avril : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Francine Borès.

29 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le Centre culturel et d'éducation populaire de Luxembourg-Ville invite à une conférence faite par M. Florent Massard, professeur au Lycée de garçons à Luxembourg, sur le sujet : « L'œuvre romanesque de Saul Bellow ».

30 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition sur « La vie et l'œuvre de Lénine ».